

Maghreb-Machrek

Revue trimestrielle

Rédacteur en chef:

Manon-Nour TANNOUS, Université de Reims.

Directeur de la revue:

Jean-François DAGUZAN, FRS, Paris.

Rédacteur en chef adjoint:

Jean-Yves MOISSERON, IRD, Paris.

Directeur de la publication:

Serge KEBABTCHIEFF, Editions ESKA, Paris.

Comité éditorial:

Ali BENSAAD, IREMAM, Aix-en-Provence; Riccardo BOCCO, IHEID, Genève; Brigitte DUMORTIER, université de la Sorbonne Abou Dhabi; Nada MOURTADA-SABBAH, université américaine de Sharjah; Stéphane VALTER, université du Havre; Yahia ZOUBIR, Euromed, Marseille.

Conseil scientifique:

Ghislaine ALLEAUME, AFEMAM, Aix-en-Provence; Pierre-Noël DENIEUL, IRMC, Tunis; Denis BAUCHARD, IFRI, Paris; Jean-Philippe BRAS, IISMM, Paris; François BURGAT, IFPO, Damas; Blandine DESTREMAU, LISE (CNAM-CNRS), Paris; Alain DIECKHOFF, CERI, Paris; Baudoin DUPRET, CJB, Rabat; Philippe FARGUES, Collège d'Europe, Florence; Alain GRESH, *Le Monde diplomatique*, Paris; Gilles KEPPEL, IEP, Paris; Jean LAMBERT, CEFAS, Sanaa; Henry LAURENS, Collège de France, Paris; Jean LECA, IEP, Paris; Bruno LEVALLOIS, Inspecteur général de l'Éducation nationale, Paris; Pierre-Jean LUIZARD, EPHE, Paris; Olivier ROY, Collège d'Europe, Florence; Ghassan SALAMÉ, IEP, Paris.

Conseil consultatif international:

Dick DOUWES, ISII, Leyde; Hartmut ELSSENHANS, université de Leipzig; Laura GUAZZONE, Institut des affaires internationales, Rome; Gudrun KRAEMER, université libre de Berlin; Bernabé LOPEZ-GARCIA, université autonome de Madrid; Tuomo MELASUO, université de Tampere; Tim NIBLOCK, université d'Exeter; Roger OWEN, université d'Harvard; Madawi AL-RASHEED, université de Londres; Eugene ROGAN, université d'Oxford; Abdallah SAAF, Centre d'études et de recherches sociales, Rabat; Mustafa Kamil AL-SAYYID, faculté d'économie et de sciences politiques, Le Caire; Seteney SHAMI, SSRC, Amman; Mohamed TOZY, université Hassan II, Casablanca.

Maghreb-Machre

Editions ESKA

12, rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris

Tél. : 01 42 86 55 65 – Fax : 01 42 60 45 35

Site : www.eska.fr



SOMMAIRE

Les bouleversements politiques en Afrique du Nord au prisme de l'analyse électorale <i>Alia GANA, Gilles VAN HAMME</i>	5
Une analyse comparative des territorialités du vote au Maroc et en Tunisie : trajectoires politiques et électorales <i>Gilles VAN HAMME, David GOEURY, Maher BEN REBAH</i>	9
Les élections, principal théâtre de la crise de l'État égyptien <i>Clément STEUER</i>	39
La fin des notabilités urbaines ? Opinions, engagements et votes des citoyens urbains marocains. Entre nouvelles formes militantes et désaffiliation politique. Leçons de cinq observatoires urbains <i>Olivier DEAU, David GOEURY</i>	55
La démocratie de l'abstention en situation autoritaire : retour sur les élections législatives et locales de 2017 en Algérie <i>Belkacem BENZENINE</i>	75
L'impossible transition politique libyenne : intérêts croisés des acteurs libyens dans les processus électoraux <i>Soraya RAHEM</i>	95
Récension <i>Abdenmour BENANTAR, Salim CHENA</i>	109
Résumés.....	113
Abstracts.....	117
Bulletin d'abonnement	121
Recommandations aux auteurs.....	122



LES BOULEVERSEMENTS POLITIQUES EN AFRIQUE DU NORD AU PRISME DE L'ANALYSE ÉLECTORALE

*Alia GANA**, *Gilles VAN HAMME***

Dans plusieurs pays d'Afrique du Nord (Maroc, Tunisie, Égypte), le cycle des mobilisations populaires qui a secoué la région en 2011 a rapidement cédé la place à celui des changements politico-institutionnels et à l'organisation d'élections libres et concurrentielles, considérée comme un instrument majeur de la démocratisation et de la légitimation du pouvoir. Certes, les consultations « pluralistes » ne sont pas à proprement parler un phénomène nouveau dans certains pays de la région et les processus électoraux post-soulèvements n'ont pas toujours abouti à une démocratisation du pouvoir politique, comme l'illustre le cas de l'Égypte. Néanmoins, les scrutins qui ont suivi la chute des régimes, notamment en Tunisie et en Égypte, ont été organisés dans des conditions qui marquent une rupture avec le cadre autoritaire qui les régissait auparavant¹. En outre, les résultats de ces élections, qui ont permis l'arrivée au pouvoir des partis islamistes, y compris au Maroc, ont fortement interpellé les analystes sur leurs significations profondes. Aussi bien les conditions de leur déroulement que les résultats de ces scrutins appellent à un renouvellement des approches, des questionnements et des analyses relatifs aux processus électoraux en Afrique du Nord.

Jusqu'à une période récente, en effet, les recherches électorales menées dans la région (Maroc, Égypte, Algérie) se sont plutôt concentrées sur

* DR1 CNRS, UMR LADYSS, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

** Professeur-assistant, Université libre de Bruxelles (ULB)

1. Clément Steuer, « Les Élections de la Révolution (2011-2012) », *Égypte Monde arabe*, 3^e série, n° 10, 2013.

l'analyse des « scènes » et des campagnes électorales². Elles mettent en avant les logiques clientélistes du vote et le rôle des notabilités locales³, ainsi que la reproduction des clivages claniques ou générationnels dans le comportement électoral. Centrées sur le suivi des campagnes, elles dévoilent l'existence de « transactions électorales », c'est-à-dire de négociations préalables au vote entre les représentants des divers groupes de la population locale et les représentants des partis candidats⁴. Une autre partie de ces travaux s'est penchée sur la fonction que peuvent remplir les élections dans des systèmes politiques autoritaires, au-delà de leurs résultats⁵. En revanche, l'étude des processus électoraux a accordé peu de place aux comportements et aux choix des électeurs. Ceci trouve certainement son explication dans les difficultés d'accès aux données électorales, ainsi qu'à leur manque de fiabilité. Plus fondamentalement, et même si le pluralisme politique remonte à une période plus ancienne en Égypte, en Algérie ou au Maroc, l'absence d'une tradition de recherche dans le domaine de la sociologie (et de la géographie) électorale est liée à l'autoritarisme et au verrouillage du jeu politique qui ont caractérisé, pendant de longues décennies, les systèmes de pouvoir dans des pays de la région.

En faisant émerger la figure de l'électeur, les transformations politiques et institutionnelles ouvertes par les « révolutions arabes » ont suscité un regain d'intérêt pour l'analyse des comportements électoraux, « ouvrant par là un champ majeur de recherche [...] jusque-là considérée comme d'une faible valeur heuristique pour le monde arabe »⁶. S'inscrivant dans cette dynamique, des recherches récentes, mobilisant les approches et les outils de l'analyse électorale (sociologie, géographie, politologie), mettent en évidence les changements de nature qui affectent les processus électoraux post-2011 et les logiques sociales qui président au vote⁷. Ils soulignent en

2. Mohamed Tozy, *Élections au Maroc : entre partis et notables (2007-2009)*, Centre marocain des sciences sociales, Casablanca, CM2S, Konrad Adenauer Stiftung, 2010.

3. Sarah Ben Néfissa et Alâ' Al-dîn Arafat, *Vote et Démocratie dans l'Égypte contemporaine*, Paris, Khartala-IRD, 2005, 279 p. ; Sarah Ben Néfissa, « Trajectoires transitionnelles et élections : Égypte, Tunisie », *Confluences Méditerranée*, n° 82, 2012/3, p. 9-29.

4. Myriam Catusse, « Tunisie-Égypte aux urnes », *Confluences Méditerranée*, n° 82, 2012/3, p. 29-50 ; Mohammed Hachmaoui, « Y a-t-il des tribus dans l'urne ? Sociologie d'une énigme électorale (Algérie) », *Cahiers d'études africaines*, n° 205, 2012/1, p. 103-163.

5. Éric Gobe et Larbi Chouikha, « Tunisie : des élections pour quoi faire ? Signification et portée des scrutins présidentiel et législatif de 2009 », *CERI*, février 2010 : <http://www.ceri-sciences-po.org> ; Myriam Catusse, « Tunisie-Égypte aux urnes », *op. cit.* ; Sarah Ben Néfissa, 2005.

6. Myriam Catusse et François Siino, « Révolutions arabes : un événement pour les sciences sociales ? », Appel à contribution, *Calenda*, 27 décembre 2013, <http://calenda.org/271529>

7. Bernard Rougier et Hala Bayoumi, « Sociologie électorale de la séquence 2011-2013 », *L'Égypte en révolutions*, PUF, 2015 ; Clément Steuer, « Les Élections de la Révolution (2011-2012) », *op. cit.*

particulier la consolidation de mécanismes de politisation d'une frange importante des électeurs et l'affaiblissement des logiques clientélistes⁸. Ces études soulignent aussi la persistance de clivages politiques, notamment entre « modernistes » et « conservateurs » dont la pertinence dépasse largement le cercle des élites nationales. En effet, pour plusieurs auteurs, les victoires électorales des partis islamistes, aussi éclatantes qu'elles fussent, se sont appuyées sur certains groupes sociaux et géographiques, révélant les clivages politiques parfois profonds qui caractérisent les sociétés de la région⁹. Ces analyses, en s'appuyant sur des études de terrain, soulignent aussi la vitalité des structures intermédiaires (syndicales, associatives, ...) qui, même sous les anciens régimes, n'avaient jamais disparu, soit que le régime leur laissait une certaine marge de manœuvre (comme les structures liées aux Frères musulmans dans l'Égypte des années 2000)¹⁰, soit qu'elles poursuivaient leurs activités dans la clandestinité¹¹. À la suite des révoltes de 2011, les réseaux associatifs explosent en nombre et en diversité, s'ancrant de façon plus ou moins profonde dans le tissu social. Quoi qu'il en soit, ces structures jouent un rôle incontestable dans les comportements des électeurs, qui semblent dès lors fort éloignés de l'idéal-type de l'électeur détaché des chaînes sociales s'exprimant sur une base informée et rationnelle en fonction d'enjeux saillants. Au minimum, la socialisation au sein du cadre familial continue de jouer un rôle primordial dans les choix électoraux¹².

Ainsi, les études électorales constituent un terrain fécond d'analyse des dynamiques sociales et politiques qui traversent des sociétés en mutation rapide. Pour comprendre ces mutations, ni l'analyse des cénacles politiques et des recompositions des élites ni celle de la diversité des « sociétés profondes » ne suffisent ; les élections apparaissent dès lors comme un poste privilégié d'où il est possible d'observer les connexions complexes qui se nouent entre les acteurs politiques et la « société profonde ». C'est

8. Alia Gana et Gilles Van Hamme (dir.), *Processus électoraux et territoires en Tunisie. Les enseignements des scrutins post-révolution*, Karthala, Paris, 2016, 235 p. ; Jérôme Heurtaux, « Devenir électeur en Tunisie. Sociologie du vote bourgeois dans un quartier résidentiel (élections à l'Assemblée nationale constituante du 23 octobre 2011) », *L'Année du Maghreb*, n° 10, 2014, p. 315-350 ; Bernard Rougier et Hala Bayoumi, *op. cit.* ; Clément Steuer, « Les surprenantes leçons des élections législatives en Égypte », *Orient XXI*, 9 mars 2016 : <http://orientxxi.info/magazine/les-surprenantes-lecons-des-elections-legislatives-en-Égypte>, 1238

9. Alia Gana et Gilles Van Hamme, *op. cit.* ; Bernard Rougier et Hala Bayoumi, *op. cit.*

10. Sarah Ben Néfissa, « Trajectoires transitionnelles et élections : Égypte, Tunisie », *op. cit.*

11. Aymen Belhadj, « Orientation du vote et socialisations politiques dans la localité de Jbeniana », *Processus électoraux et territoires en Tunisie. Les enseignements des scrutins post-révolution*, Karthala, Paris, 139-152.

12. Alia Gana et Gilles Van Hamme, *op. cit.*

sur ce postulat méthodologique que repose ce numéro¹³. C'est ainsi qu'à travers la comparaison des territorialités du vote au Maroc et en Tunisie, notamment du vote islamiste, Maher Ben Rebah, Gilles Van Hamme et David Goeury s'interrogent sur la nature différente des régimes marocains et tunisiens et sur la place qu'occupent les grands partis islamistes : le PJD marocain représente sinon une forme d'opposition au moins un contrepoids au pouvoir royal, trouvant un écho dans toutes les couches urbaines, mais éprouve des difficultés à s'implanter en milieu rural, faute de relais ; en revanche, Ennahdha reste cantonné aux quartiers populaires des grandes villes et à certaines zones conservatrices. Olivier Deau et David Goeury montrent aussi toute la complexité des socialisations urbaines au Maroc, où le déclin « des figures de notabilités traditionnelles » ne semble pas laisser la place à des citoyens informés et politisés, relativisant dès lors les scores électoraux du PJD, tant l'abstention électorale est devenue la norme. En Algérie aussi, comme le souligne Belkacem Benzenine dans sa contribution, l'abstention est la réponse la plus courante, à la mise en scène électorale. Cette abstention n'est d'ailleurs pas nécessairement celle le plus souvent observée dans les démocraties occidentales, plutôt influencée par le capital culturel des électeurs. Même si cette relation entre politisation et capital culturel existe bel et bien en Algérie, l'abstention apparaît aussi comme un acte de refus de la mise en scène de la démocratie par l'élection, en particulier dans les milieux urbains où les réseaux du pouvoir semblent avoir moins de prise sur les comportements électoraux. Le théâtre des élections apparaît aussi pour Clément Steuer comme un lieu privilégié pour l'analyse des mutations politiques de l'Égypte, en particulier pour observer les relais que l'État met en place pour s'implanter au sein de la société égyptienne. Enfin, en Libye, Rahem Soraya souligne que « les rivalités révélées lors des différentes élections législatives ont achevé de marquer l'enlisement de la construction de l'État à travers la mise en place d'organes provisoires successifs ».

13. Ce dossier est le fruit d'une collaboration engagée depuis 2012 entre plusieurs chercheurs réunis autour des études électorales en Afrique du Nord dans le cadre du projet PROCELEC (Envi-Med/MAE) et de l'ERC TARICA (Changements politiques et socio-institutionnels en Afrique du Nord), appuyé par le Conseil européen de la recherche (Programme Horizon 2020, convention de subvention n° 695674), <https://tarica.hypotheses.org/>

UNE ANALYSE COMPARATIVE DES TERRITORIALITÉS DU VOTE AU MAROC ET EN TUNISIE : TRAJECTOIRES POLITIQUES ET ÉLECTORALES¹

Gilles VAN HAMME, David GOEURY, Maher BEN REBAH

Les bouleversements politiques suite aux révoltes arabes ont donné un nouvel élan aux recherches électorales en Afrique du Nord². En effet, dans les contextes autoritaires qui dominaient la région, les études politiques ont trop souvent supposé, explicitement ou non, que l'analyse du bloc plus ou moins monolithique au pouvoir (parti, armée, etc.) et de ses élites était suffisant pour comprendre les dynamiques politiques à l'œuvre et peu d'attention était portée aux dynamiques socio-politiques, néanmoins perceptibles dans les processus électoraux en contexte autoritaire. Pourtant, certaines analyses avaient montré que même dans des cadres électoraux

1. Cet article a bénéficié de l'appui du projet de recherche PROCELEC (Programme ENVI-MED/MAE) et de l'ERC TARICA, Conseil Européen de la Recherche, Programme Horizon 2020, convention de subvention n° 695674.

2. Sarah Ben Néfissa, « Trajectoires transitionnelles et élections en Tunisie et en Égypte », *Confluences Méditerranée*, 2012/3, n° 82, p. 9-27 ; Alia Gana, Gilles Van Hamme, Maher Ben Rebah, « Géographie électorale et disparités socio-territoriales : les enseignements des élections pour l'assemblée constituante en Tunisie », *L'Espace Politique*, 22 novembre 2012 : <http://espacepolitique.revues.org/index2486.html> ; Alia Gana, Gilles Van Hamme (dir.), *Élections et territoires en Tunisie : Enseignements des scrutins post-révolution*, Paris, IRMC-Karthala, 2016 ; David Goeury, « Le pouvoir est-il enfin dans les mains des villes ? », *EspacesTemps.net*, Travaux, 2014, <https://www.espacestems.net/articles/le-pouvoir-est-il-enfin-dans-les-mains-des-villes/>

contraints, l'analyse du système partisan³, les logiques sociales du vote⁴, sur le rôle des systèmes tribaux dans les processus électoraux en Algérie, sur les logiques communautaires/collectives du vote au Maroc⁵, ou les bases sociales des régimes autoritaires⁶ étaient susceptibles d'éclairer les dynamiques politiques profondes de sociétés en mutation.

Les révolutions de 2011 ont dans certains pays donné un sens politique différent aux élections, puisque, comme cela a été le cas en Tunisie ou, pour un temps, en Égypte, elles décident directement de l'accès au pouvoir politique. Dès lors, les ressorts du vote au niveau collectif et individuel en ont été bouleversés, donnant plus de pertinence aux analyses électorales visant à comprendre les influences multiples et complexes qui orientent les choix des électeurs. Dans ce contexte, des investigations plus poussées ont été menées sur la territorialité du vote et surtout leur corrélation avec les indicateurs socio-économiques des circonscriptions en 2011⁷ ou le taux d'urbanisation⁸. Maroc et Tunisie sont les deux seuls pays à avoir connu une série continue d'élections concurrentielles ouvertes depuis 2011. L'organisation de nouvelles élections, en 2014 puis en 2018 et 2019 en Tunisie, en 2015 et en 2016 au Maroc, permettent donc une mise en perspective dans la durée. Par ailleurs, les élections de 2014 et de 2015 sont quasi concomitantes des recensements généraux de la population de 2014 dans les deux pays. L'accès aux données électorales d'une part et socio-économiques d'autre part offre l'opportunité de mener une analyse comparative des territorialités du vote dans ces deux pays. Nous faisons l'hypothèse que la géographie électorale relève d'un puzzle complexe où le contexte joue un rôle déterminant⁹. Il s'agit alors de questionner les dynamiques socio-économiques mais aussi les héritages politiques en se prémunissant de résumer les logiques électorales à la prédominance relative des partis islamistes, en l'occurrence Ennahdah en Tunisie et le Parti de la justice et du développement au Maroc.

3. Céline Braun, « À quoi servent les partis tunisiens ? », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 111-112, mars 2006.

4. Mohammed Hachemaoui, « Y a-t-il des tribus dans l'urne ? Sociologie d'une énigme électorale (Algérie) », *Cahiers d'études africaines*, 2012/1, n° 205, p. 103-163 ; Lamia Zaki, *Terrains de campagne au Maroc : les élections législatives de 2007*, Paris, Karthala, 2009, 332 p.

5. Mohamed Tamim, Mohamed Tozy, « Politique des marges et marges du politique : les logiques du vote collectif à Ouneine, Haut-Atlas, Maroc » dans Mohamed Tozy (dir.), *Élections au Maroc : entre partis et notables (2007-2009)*, Casablanca, CM2S/Fondation Konrad Adenauer, 2010, p. 107-160.

6. Sarah Ben Néfissa, « “Ça suffit” ? Le “haut” et le “bas” du politique en Égypte », *Politique africaine*, 4/2007, n° 108, p. 5-24.

7. Maher Ben Rebah, Alia Gana, Gilles Van Hamme, « Comprendre la géographie du vote d'octobre 2011 », dans Alia Gana et Gilles Van Hamme (dir.), *op. cit.*, p. 71-86.

8. David Goeury, *op. cit.*

9. Mark N. Franklin, *Voter Turnout and the Dynamics of Electoral Competition in Established Democracies since 1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, 277 p.

Pour chaque suffrage, un important travail de collecte et d'harmonisation des données électorales a été réalisé dans le cadre du programme ERC Tarica¹⁰ pour la Tunisie, et de l'initiative Tafra¹¹ pour le Maroc. Les données accessibles sont cependant agrégées à différentes échelles. En Tunisie, les données sont disponibles à l'échelle très fine des centres de vote. En revanche, au Maroc, elles sont communiquées à l'échelle de la circonscription électorale qui varie selon la nature des élections. Afin d'établir des analyses comparatives, nous avons travaillé sur deux échelles territoriales différentes les plus similaires possibles dans les deux pays : d'une part, les 24 gouvernorats en Tunisie pour 11,4 millions d'habitants et les 75 provinces ou préfectures au Maroc pour 34,3 millions d'habitants ; d'autre part, des divisions à l'intérieur des grandes aires métropolitaines que sont Tunis (délégations) et Casablanca (arrondissements et communes). Les données électorales ont été alors mises en correspondance avec les données socio-économiques du recensement de la population de 2014 fournies par l'Institut national de la statistique en Tunisie et le Haut-commissariat au plan (HCP) au Maroc.

Après avoir rappelé les évolutions récentes du vote à l'échelle nationale pour préciser l'actualité des grandes oppositions territoriales dans les deux pays, nous proposerons à l'échelle des deux principales agglomérations des deux pays, le Grand Tunis et le Grand Casablanca, une analyse des comportements électoraux au regard des données socio-économiques. En effet, les découpages administratifs à l'échelle des délégations et des communes permettent d'identifier des logiques territoriales divergentes au sein des aires métropolitaines. Ainsi, nous pourrions interroger les récurrences des géographies électorales tunisiennes et marocaines pour montrer l'importance des contextes politiques nationaux voire régionaux, notamment du fait d'une rupture en 2011 nettement moins marquée au Maroc qu'en Tunisie. Le peuple tunisien a renversé un régime autoritaire et avancé vers une démocratisation qui s'est traduite par l'organisation d'élections ouvertes en 2011, 2014, 2018 et 2019, alors que le Maroc a, à bien des égards, poursuivi et accéléré un processus lent et contrôlé de démocratisation entamé depuis 1997¹² au sein duquel le mouvement du 20 février 2011 constitue une nouvelle étape de transformation institutionnelle sans qu'il y ait pour autant une mutation des pratiques politiques. La nouvelle constitution plébiscitée lors du référendum de 2011 a obligé à l'organisation d'élections législatives en 2011 sans pour autant modifier les autres calendriers électoraux.

10. <https://tarica.hypotheses.org/>

11. <http://tafra.ma/donnees/>

12. Khadija Mohsen-Finan, « Maroc : l'émergence de l'islamisme sur la scène politique », *Politique étrangère* Printemps (1), 2005, p. 73-84.

MAROC ET TUNISIE, DEUX GÉOGRAPHIES ÉLECTORALES DIVERGENTES DEPUIS 2011

Un tassement de la participation en Tunisie, un regain modéré au Maroc

En 2011, au Maroc comme en Tunisie, le suffrage universel est mobilisé pour jouer un rôle de pacification et domestication de la violence politique. Il a délégitimé les mouvements de la place de la Kasbah à Tunis¹³ mais aussi du 20 février au Maroc dont la dynamique s'est étiolée tout au long de l'année 2011¹⁴. Or les deux pays s'inscrivent dans des logiques différentes. En Tunisie, l'organisation de l'élection d'une assemblée nationale constituante s'est traduite par un réengagement partisan des citoyens tunisiens du fait de l'importance de l'élection, même si le taux de participation reste modéré avec 4,3 millions de votants sur un corps électoral de 8,3 millions de citoyens tunisiens. En revanche, au Maroc, le choix d'un référendum constitutionnel organisé par la monarchie a désamorcé la contestation en transformant le suffrage du 1^{er} juillet 2011 en plébiscite. La nouvelle constitution obtient 98,5 % de oui, ce qui est salué comme un record de mobilisation avec 10 millions de votants, alors que le suffrage n'a mobilisé que 45 % du corps électoral (21,6 millions de personnes), l'opposition ayant appelé au boycott. Les élections législatives de novembre 2011 ont été marquées par une très faible mobilisation des électeurs seulement 6,1 millions de personnes se déplacent dont 21 % votent nul¹⁵. Au final, 4,7 millions de Marocains s'expriment pour un parti soit à peine 20 % du corps électoral.

Ces deux élections ouvrent des séquences électorales divergentes. Premièrement, en Tunisie, il apparaît un tassement de la participation qui passe de 4,3 millions de votants en octobre 2011, à 3,6 millions pour les législatives d'octobre 2014, puis à 3,3 millions au premier tour des élections présidentielles en novembre 2014, avant de s'effondrer à 1,9 million en mai 2018 pour les élections municipales. La chute de la participation entre 2011 et 2018 est généralisée. Le rebond en 2019 avec l'élection présidentielle qui mobilise 3,5 millions d'électeurs au premier tour puis 3,8 millions d'électeurs au second tour n'est pas prolongé pour les élections législatives qui n'attirent que 2,9 millions d'électeurs.

En revanche, au Maroc, les élections locales de septembre 2015, associent élections municipales et élections régionales. Elles amènent un fort regain de participation avec 8 millions de votants, soit 1 million d'électeurs de plus que lors des élections municipales de 2009, mais reste inférieure au record

13. Sarah Ben Néfissa, « Trajectoires transitionnelles et élections en Tunisie et en Égypte », *Confluences Méditerranée*, 2012/3, n° 82, p. 9-27.

14. Mounia Bennani-Chraïbi, Mohamed Jekhllaly, « La dynamique protestataire du Mouvement du 20 février à Casablanca », *Revue française de science politique*, 2012/5, vol. 62, p. 867-894.

15. David Goeury, *op. cit.*

de mobilisation des élections municipales de 1997 (9,7 millions de votants). Cette dynamique positive liée à une élection à fort enjeu du fait de la mise en œuvre de la régionalisation avancée et de l'élection au suffrage universel des conseils régionaux aux prérogatives élargies, nourrit un léger regain de mobilisation pour les élections législatives de 2016 avec 6,6 millions d'électeurs soit 500 000 de plus qu'en 2011, sans pour autant atteindre les 7 millions d'électeurs des législatives de 2002 ou de 1997.

Malgré ces divergences, le fait essentiel demeure des taux faibles de participation dans les deux pays, d'autant plus au Maroc où les votes nuls restent nombreux : 700 000 en 2015 (soit 8,75 % des suffrages) et 900 000 en 2016 (soit 13 % des suffrages). Au sein de cette abstention, il apparaît clairement des comportements électoraux différents selon les types d'élection, attestant d'une perception d'enjeux prioritaires divergents au Maroc et en Tunisie. En Tunisie, les élections nationales sont considérées comme déterminantes par rapport aux élections locales de 2018. En revanche, au Maroc, les élections locales sont perçues comme beaucoup plus importantes que les élections nationales.

Une géographie comparée de la participation : deux dynamiques territoriales opposées ?

La carte de la participation en Tunisie est fortement marquée par l'opposition entre les métropoles côtières, où les taux de participation sont élevés, et les zones intérieures, où ils sont faibles. Il apparaît dès lors que le taux de participation augmente avec le niveau socio-économique des entités territoriales (Figure 1), ce qu'on retrouve en cas d'ouverture politique¹⁶. Cette géographie est conforme avec l'idée que la participation politique dépend du capital culturel – en moyenne plus élevé en ville –, de la compétence politique ou même du peu de légitimité que les classes peu éduquées accordent à leur acte de voter¹⁷. En revanche, ce n'est pas du tout le modèle qui prévaut au Maroc, où l'abstention présente une corrélation négative avec le niveau socio-économique des entités. Au Maroc, l'abstention massive relève d'un acte politique de contestation pour une partie des classes urbaines, y compris éduquées ; cette contestation se marque de façon plus explicite encore par les taux élevés de votes annulés en milieu urbain notés en 2011¹⁸.

16. Guillermo O'Donnell, Philippe C. Schmitter, *Transitions from Authoritarian Rule: Tentative Conclusions about Uncertain Democracies*, Johns Hopkins University Press, Baltimore, 1986, 81 p.

17. Norman H. Nie, Jane Junn, Kenneth Stehlik-Barry, *Education and Democratic Citizenship in America*, Chicago, University of Chicago Press, 1996.

18. David Goeury, *op. cit.*

Tableau 1 : Nombre d'inscrits, de votants et taux de participation entre 2011 et 2019 en Tunisie et au Maroc

Élection	Tunisie				Maroc			
	Inscrits	Nombre de votants	Taux de participation en %	Élection	Inscrits	Nombre de votants	Taux de participation en %	
2011 Assemblée constituante	8 289 924	4 308 888	52	2011 Législatives	13 475 435	6 106 964	45,50	
2014 Législatives	5 236 244	3 579 257	68,3	2015 Régionales et communales	14 303 140	8 096 132	53,6	
2014 Présidentielle*	5 308 354	3 339 000	62,9	2016 Législatives	15 702 592	6 640 626	42,29	
2018 Municipale	5 369 843	1 914 239	35,7					
2019 Présidentielle*	7 074 566	3 465 184	49					
2019 Législative	7 065 885	2 946 628	41,7					

* Premiers tours

Source : ISIE (Instance Supérieure Indépendante des Elections) / Tafra.

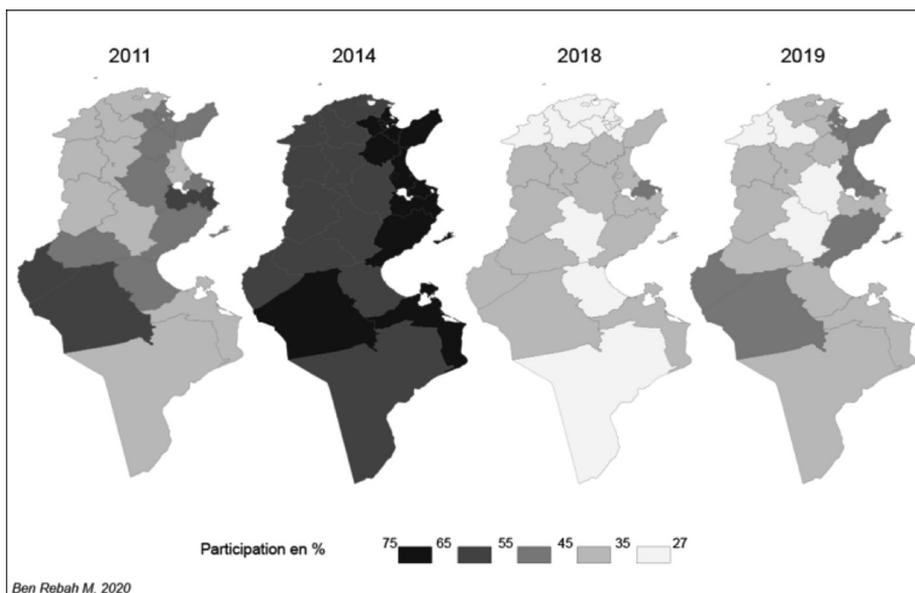


Figure 1 : Taux de participation aux élections en Tunisie de 2011 à 2019

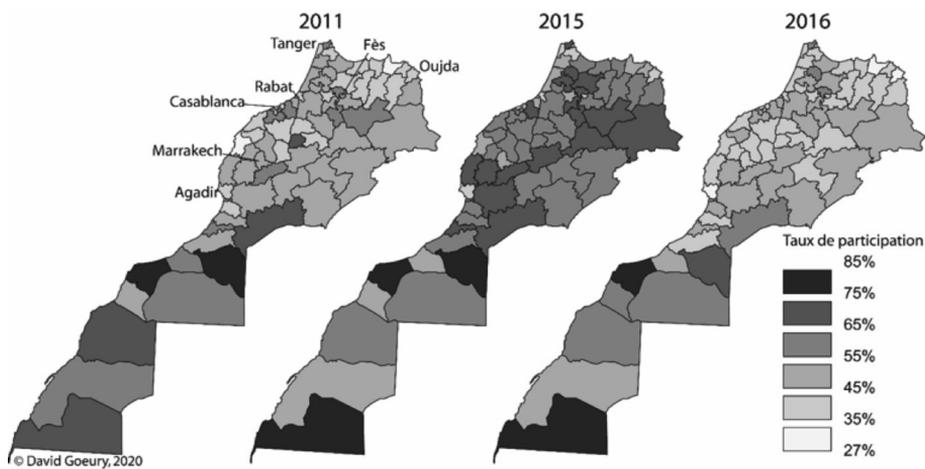


Figure 2 : Taux de participation aux élections au Maroc de 2011 à 2016

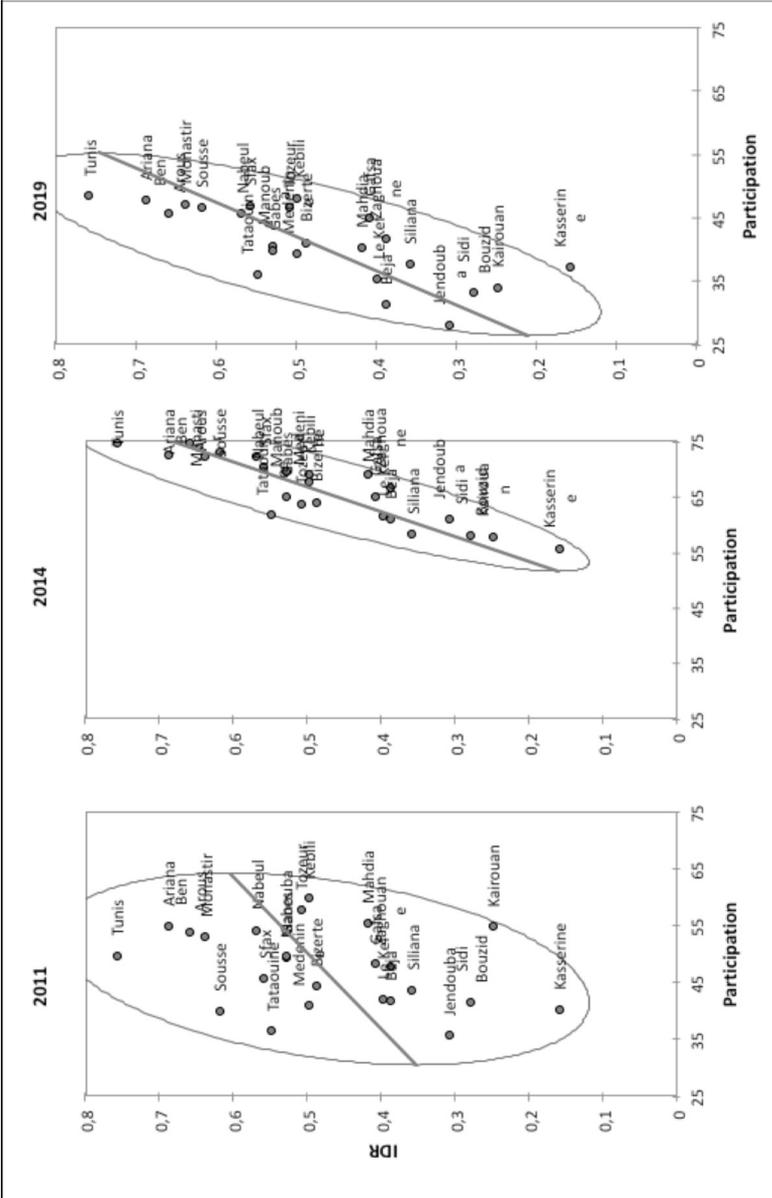


Figure 3 : Graphique de la participation en fonction du niveau socio-économique des entités en Tunisie

Sources : Instance supérieure indépendante des élections (ISIE) et l'Institut Tunisien de la compétitivité et des Études Quantitatives (ITCEQ).

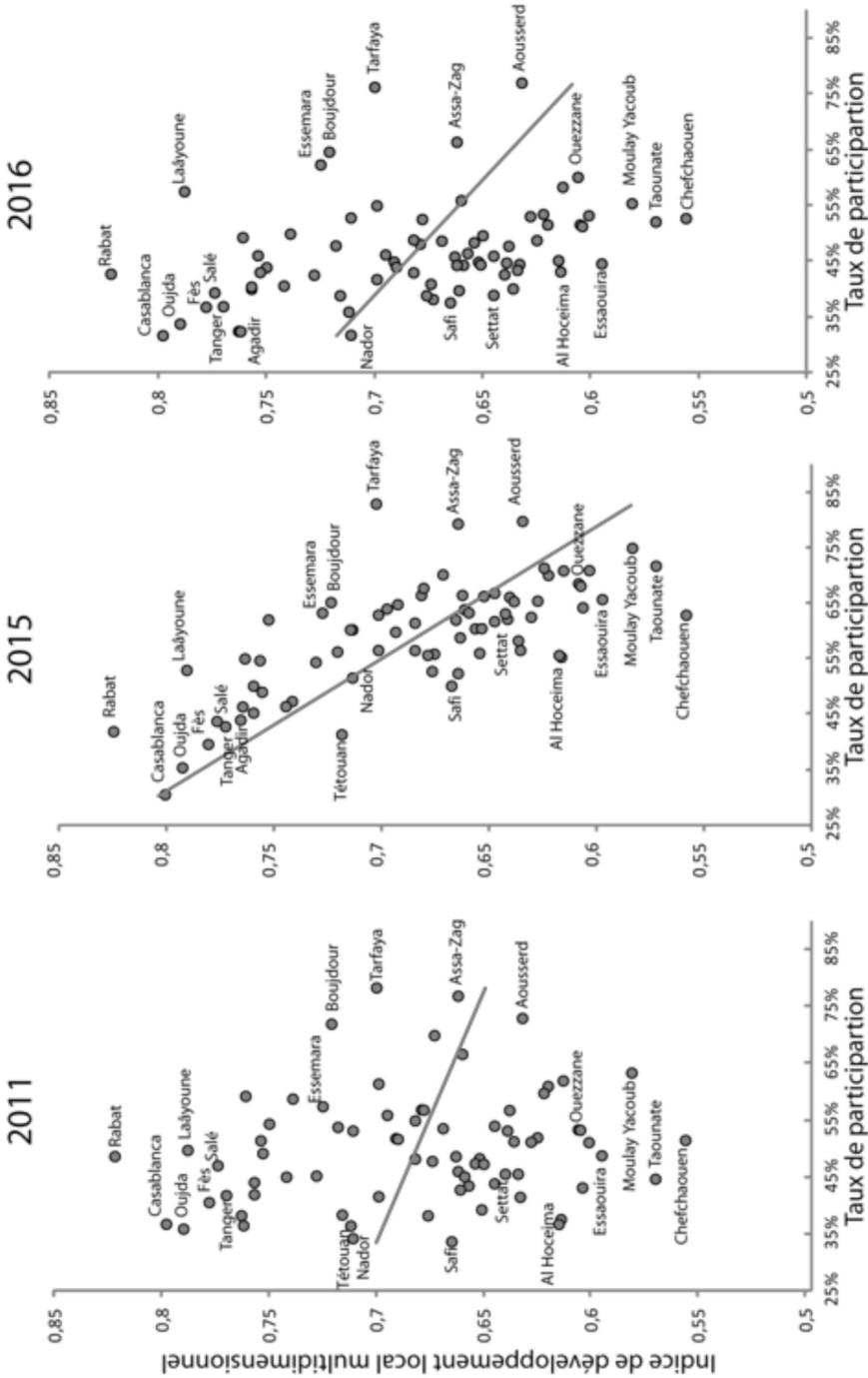


Figure 4 : Graphique de la participation en fonction du niveau socio-économique des entités au Maroc

En Tunisie, la représentation du taux de participation aux élections législatives de 2011, 2014 et 2019 en fonction du niveau de développement des gouvernorats (Indice de développement régional)¹⁹ montre que les gouvernorats les moins développés du Centre Ouest (Kasserine, Sidi Bouzid et Kairouan) et ceux du Nord-Ouest (Jendouba, Silana et Béja) enregistrent les plus faibles taux de participation dans toutes les élections. En revanche, les gouvernorats du Grand Tunis et du Sahel, les plus développés, se caractérisent par une forte participation. Au Maroc, la corrélation est négative entre le taux de participation et l'indice de développement local multidimensionnel²⁰. Les habitants des grandes agglomérations les plus développées se mobilisent très peu à la différence des provinces plus rurales. Cette situation s'accroît lors des élections communales et régionales avec un recul de la participation à Casablanca alors que la participation progresse fortement dans les provinces rurales périphériques, même au sein de celles qui sont particulièrement contestataires comme Al Hoceïma. Les élections communales et régionales apparaissent comme une opportunité pour les partis de notables de renforcer leur emprise territoriale via leurs réseaux de clientèles²¹.

Le champ partisan et ses dynamiques récentes

Exception faite des grands partis islamistes du Maroc et de Tunisie, les champs partisans tunisiens et marocains apparaissent très différents. Les deux pays ont choisi de privilégier des circonscriptions territoriales avec un scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste avec un faible seuil électoral (3 %). Cette configuration favorise l'émiettement du champ partisan, permettant à des figures politiques locales de se présenter de façon autonome ou de créer un micro-parti leur ouvrant l'accès au parlement.

La Tunisie est ainsi marquée par la démultiplication des nouveaux partis et des listes électorales dont la recomposition apparaît comme permanente, élection après élection depuis 2011. Cette situation a conduit à une grande dispersion des voix. L'émiettement politique issu des premières élections de 2011 a certainement traduit en partie une forme d'explosion démocratique au sein de laquelle Ennahdha, parti islamiste particulièrement structuré, s'impose comme première force partisane. Le paysage politique confus issu de ces premières élections

19. L'Indice de développement régional (IDR) tel qu'il est calculé par l'Institut Tunisien de la compétitivité et des Études Quantitatives (ITCEQ) : <http://www.itceq.tn/>

20. Cet indicateur a été établi par l'Observatoire national du développement humain (ONDH) :

<https://www.ondh.ma/fr/publications/cartographie-developpement-local-multi-dimensionnel-niveau-et-deficits>

21. David Goeury, Olivier Deau, « Déclin des villes moyennes et conflictualité territoriale au Maroc. Les conséquences d'une pluralisation politique inachevée ? », *L'Année du Maghreb*, n° 21, 2019, p. 193-204.

a été totalement reconfiguré en 2014 suite à la création du Parti Nidaa Tounes (l'appel de Tunisie) par l'ancien président Béji Caïd Essebsi afin d'organiser une alternative à Ennahdha. Une bipolarisation s'installe alors avec 65,35 % des suffrages partagés entre ces deux partis, mais 22 % des suffrages restent dispersés entre des partis n'ayant pas mobilisé plus de 2 % de l'électorat. Cette bipolarisation politique a rapidement pris fin avec les élections municipales de 2018 qui ont vu l'affaiblissement des deux principaux partis. Les listes indépendantes arrivent « en tête » avec 32,2 % des suffrages exprimés. Ennahdha et Nidaa Tounes n'obtiennent respectivement que 28,6 % et 20,8 % des suffrages. Les élections législatives de 2019 conservent cette tendance à la dispersion des votes, 33 % des suffrages étant accordés à des listes ayant obtenu moins de 2 % des suffrages nationaux. Les deux listes arrivées en tête, Ennahdha et Qalb Tounes n'attirant que 34 % des électeurs, obtenant respectivement 19,5 % et 14,5 % des suffrages. Dès lors, à l'exception notable du parti islamiste Ennahdha, toutes les forces politiques, et notamment celles qui ont participé aux différents gouvernements, ont subi des scissions (Tableau 2).

Tableau 2 : Les principales recompositions du champ partisan en Tunisie entre 2011 et 2019

Coalitions gouvernementales	Partis d'origine	Nouveaux partis	2011	2014	2018	2019
	El Aridha Chaabia		6,70%			
La Troïka avec Ennahdha 2011-2013		<i>Tayar El Mahaba</i>		1,20%	*	0,62%
	CPR		8,70%	2,10%	*	0,31%
		<i>Harakat Wafa</i>		0,70%	*	*
		<i>Courant Démocratique</i>		1,93%	4,19% **	6,36%
		<i>Harak Tounes</i>			3,99% **	*
		Ettakatol		7%	0,70%	*
Ennahdha			37%	27%	28%	19%
Nidaa-Ennahdha 2014-2019	Nidaa Tounes			37%	20%	1,50%
		<i>Machrouaa Tounes</i>			1,4% **	1,42%
		<i>Qalb Tounes</i>				14,50%
		<i>Tahya Tounes</i>				4%

* Absence de listes.

** Les listes ne couvrent pas l'ensemble du territoire.

En revanche, au Maroc, le champ politique est marqué par une plus grande permanence autour de partis politiques historiques. Après l'extrême dispersion des suffrages en 2002 et 2007, la création du Parti authenticité et modernité en 2008 a favorisé une réorganisation du champ politique autour de 8 partis principaux²² : PJD de mouvance islamiste, Istiqlal, USFP, PPS soit la Koutla (coalition) issus du mouvement national de l'indépendance qui a négocié la transition démocratique en 1997 et enfin les partis dits administratifs car créés avec le soutien de la monarchie, MP, RNI, UC et PAM. Ces huit partis s'accaparent 95 % des suffrages en 2011, 93,4 % en 2015 et 91 % en 2016, notamment du fait de la participation active de la Fédération de la gauche démocratique qui avait boycotté les élections de 2011 mais qui n'obtient que 2,8 % des suffrages en 2016. La montée du PJD et du PAM se fait donc aux dépens des six autres partis de gouvernement. Or si le PJD bénéficie avant tout d'une audience militante croissante, en 2016, le PAM a privilégié le débauchage d'élus issus des autres partis politiques pour étendre son influence, selon le principe de la transhumance partisane attirant ainsi 11 élus issus du RNI, du PI, du MP et de l'USFP.

Tableau 3 : Stabilité du champ politique marocain de 2011 à 2016

	2011	2015	2016
PJD (Parti Justice et Développement)	27,08%	21,16%	27,14%
PAM (Parti Authenticité et Modernité)	11,90%	18,11%	21,01%
PI (Parti de l'Istiqlal)	15,19%	14,44%	10,71%
RNI (Rassemblement National des Indépendants)	13,16%	12,11%	9,40%
USFP (Union Socialiste des Forces Populaires)	9,87%	7,50%	6,21%
MP (Mouvement Populaire)	8,10%	8,66%	6,86%
UC (Union Constitutionnelle)	5,82%	5,40%	4,55%
PPS (Parti du Progrès et du Socialisme)	4,55%	5,67%	4,73%
FGD (Fédération de la Gauche Démocratique)	Boycott	1,24%	2,84%
Autres	4,33%	5,71%	6,55%

Les partis islamistes, point de comparaison privilégié entre les deux pays ?

Ainsi, la prédominance des partis islamistes apparaît donc comme un trait commun et stable en Tunisie et au Maroc. Ce fait émerge après 2011 dans le contexte d'ouverture instauré par les révoltes arabes, le parti Ennahdha étant jusque-là interdit en Tunisie, tandis que le PJD avait opté pour l'autolimitation en ne se présentant que dans un nombre limité de

22. Les noms complets sont présentés dans le tableau 3.

circonscriptions²³. Dans les deux cas, la victoire islamiste de 2011 repose principalement sur sa crédibilité en tant qu’opposant historique : opposant à la dictature de Ben Ali en Tunisie, au système *makhzen* au Maroc. Cependant, seul le PJD a pu maintenir cette position notamment en faisant campagne en 2016 contre l’État profond, le *Tahakoum*, et ce malgré cinq années à la tête du gouvernement²⁴. La légitimité d’Ennahdha comme force d’opposition s’est, elle, étiolée avec le temps du fait de sa participation puis de son soutien aux gouvernements successifs depuis 2011. Ainsi le PJD a réussi à élargir son audience en gagnant près d’un demi-million de nouveaux électeurs alors qu’Ennahdha a perdu près d’un million d’électeurs en huit ans. La primauté d’Ennahdha en Tunisie s’est maintenue essentiellement du fait du délitement des autres forces politiques.

Tableau 4 : Les scores d’Ennahdha et du PJD, 2011-2019

	Ennahdha			PJD	
Scrutin	Nombre de voix	Pourcentage des votes valides	Scrutin	Nombre de voix	Pourcentage des votes valides
2011	1 501 230	37%	2011	1 080 914	27,08%
2014	947 034	27%	2015	1 558 715	21,16%
2018	517 234	28%	2016	1 571 659	27,14%
2019	561 132	19%			

Sources : ISIE et Tadra.

Ces trajectoires électorales divergentes amènent à des transformations des territorialités du vote islamiste dans les deux pays.

Ennahdha, arrivée en tête dans tous les gouvernorats en 2011 exception faite de Sidi Bouzid, connaît une forte transformation de sa géographie électorale alors que le parti perd 63 % de ses électeurs entre 2011 et 2019. Sa prédominance se maintient essentiellement dans les régions du Sud alors que son influence s’étiolé dans toute la partie Nord excepté Tunis et Monastir. Le parti arrive par ailleurs à limiter la perte de son électorat à Sidi Bouzid malgré l’abstention massive.

23. Khadija Mohsen-Finan, Malika Zeghal, « Opposition islamiste et pouvoir monarchique au Maroc. Le cas du Parti de la Justice et du Développement », *Revue française de science politique*, n° 56, 2006, p. 79-119.

24. Thierry Desrues, « Le tahakkoum et la parlementarisation du régime politique marocain à l’aune des élections de 2016 », *L’Année du Maghreb*, n° 17, 2017, p. 285-309.

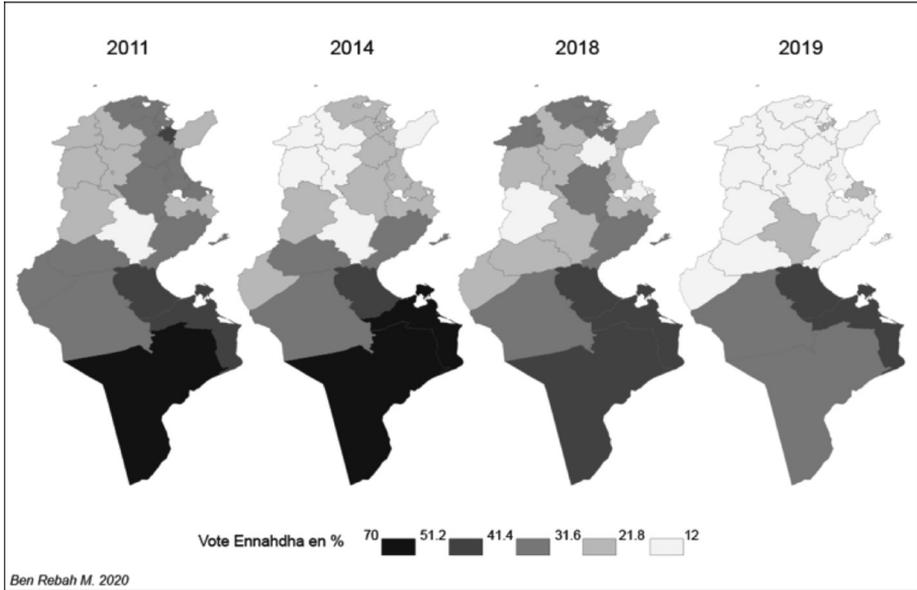


Figure 5 : Cartographie du vote pour Ennahdha en Tunisie de 2011 à 2019

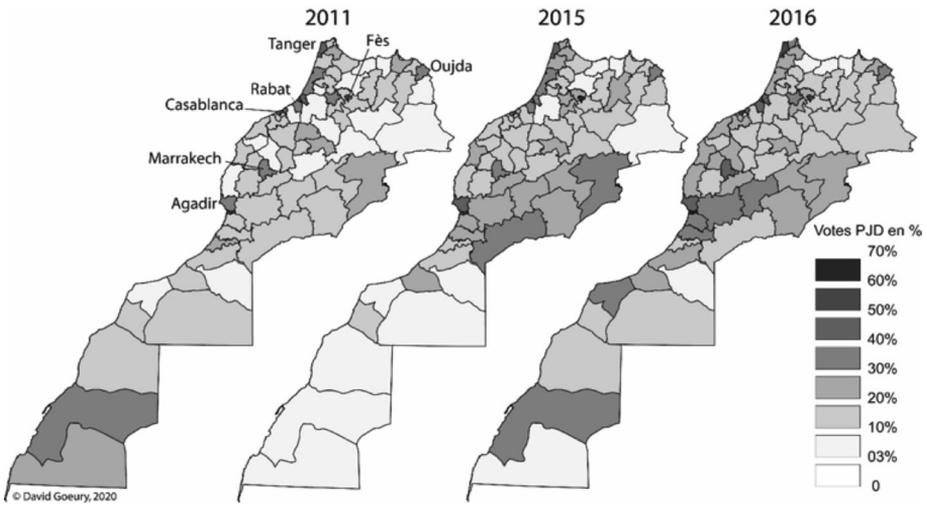


Figure 6 : Cartographie du vote pour le PJD au Maroc de 2011 à 2016

Au Maroc, la progression électorale du PJD se traduit par une double dynamique territoriale. En premier lieu, le parti renforce sa domination des grandes métropoles (Tanger, Rabat-Salé-Kénitra-Témara, Fès, Méknès, Casablanca, Agadir-Inezgane et dans une moindre mesure Oujda) où il s'accapare plus de 40 % des suffrages en 2015 et en 2016. En second lieu, il entame une conquête progressive de provinces plus rurales notamment le long du littoral atlantique, du Tangérois au Souss, mais aussi autour de Marrakech et de Fès. Enfin, il réussit une percée dans les provinces au sud de l'Atlas d'Errachidia à Agadir. Seuls le Rif et les provinces sahariennes d'Assa-Zag et d'Aousserd résistent à son influence grandissante.

Cette dynamique électorale entre grandes métropoles et zones reculées est aussi à analyser à l'échelle même de ces métropoles.

ÉLÉMENTS D'ANALYSE DES GÉOGRAPHIES ÉLECTORALES COMPARÉES ENTRE LES AIRES MÉTROPOLITAINES DE TUNIS ET DE CASABLANCA

Afin de mieux comprendre les ressorts socio-économiques du vote dans les deux pays, il apparaît nécessaire de déplacer l'observation à l'échelle plus fine des deux principales aires métropolitaines que sont Tunis et Casablanca. Pour Tunis, l'étude porte sur les quatre gouvernorats du Grand Tunis : Ariana, Tunis, Mendouba et Ben Arous soit 48 délégations. Pour Casablanca, nous avons retenu l'ancien Grand Casablanca soit Casablanca et ses 16 arrondissements, la préfecture de Mohammedia, les deux provinces de Médiouna et Nouaceur, auxquelles nous avons ajouté les provinces de Berrechid et Benslimane, soit 70 communes. Nous comparons ici les élections législatives de 2014 en Tunisie avec les élections communales de 2015 au Maroc. Même si les enjeux électoraux sont différents, ces deux élections permettent de mettre en place un même protocole d'analyse en mobilisant les données du recensement de 2014.

Géographie électorale du Grand Tunis en 2014

En 2014, le Grand Tunis apparaît fortement clivé entre des délégations fortement mobilisées de la côte méditerranéenne et de la banlieue nord de Tunis, tandis que la périphérie sud-ouest de Tunis et les délégations occidentales de la Manouba sont marquées par une abstention plus forte.

Cette mobilisation différenciée se traduit par une forte opposition entre les deux principales formations politiques que sont Ennahdha et Nidaa Tounes. En 2014, Ennahdha conserve la prédominance dans les quartiers populaires du centre et du sud de l'agglomération (zone péricentrale), où le parti avait déjà réalisé ses meilleurs scores en 2011²⁵. En revanche, le nouveau parti Nidaa Tounes domine les quartiers résidentiels les plus aisés où la mobilisation a été particulièrement forte.

25. Gilles Van Hamme, Alia Gana, Maher Ben Rebah, « Social and socio-territorial electoral base of political parties in post-revolutionary Tunisia », *Journal of North African studies*, 19(5), 2014, p. 733-750.

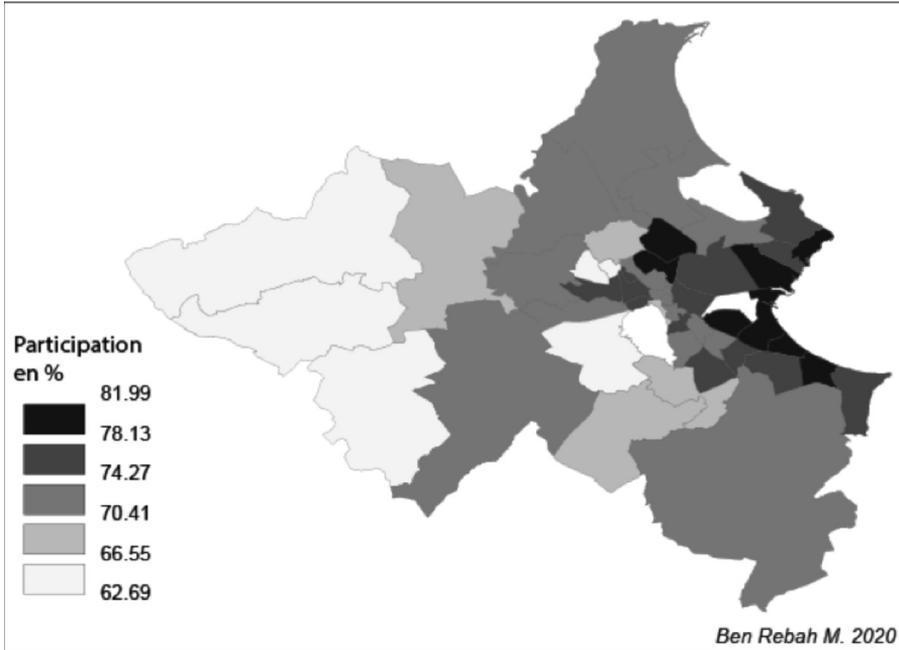


Figure 7 : Cartographie de la participation aux élections de 2014 dans le Grand Tunis

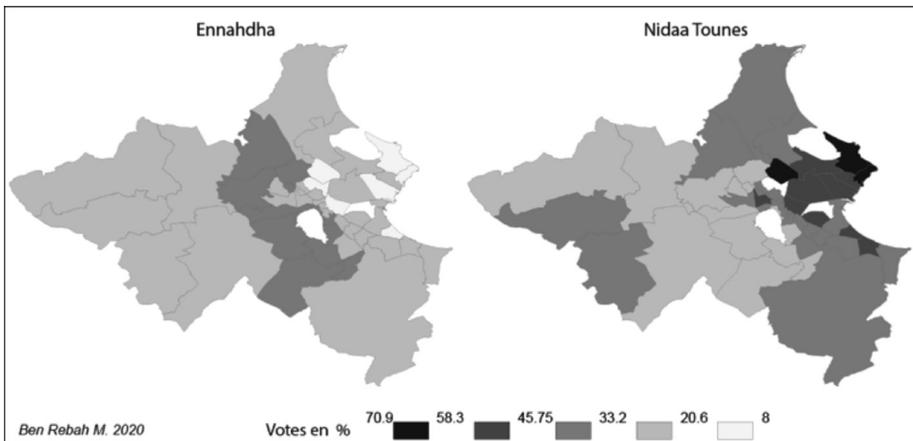


Figure 8 : Cartographie du vote Ennahdha et Nidaa Tounes dans le Grand Tunis en 2014

L'opposition structurante observée pour les élections de 2011²⁶ est renouvelée en 2014 entre les partis modernistes autour de Nidaa Tounes

26. Maher Ben Rebah, Alia Gana, Gilles Van Hamme, « Comprendre la géographie du vote d'octobre 2011 », dans Alia Gana et Gilles Van Hamme (dir.), *op. cit.*, p. 71-86.

et les partis conservateurs autour d'Ennahdha. Les premiers réalisent leurs meilleurs scores dans les quartiers aisés du Grand Tunis (Ariana Ville, La Marsa, Le Bardo), les seconds dans les quartiers populaires tels qu'Essi-joumi, Cité Ettadhamen, El Kabaria, Sidi Hassine.

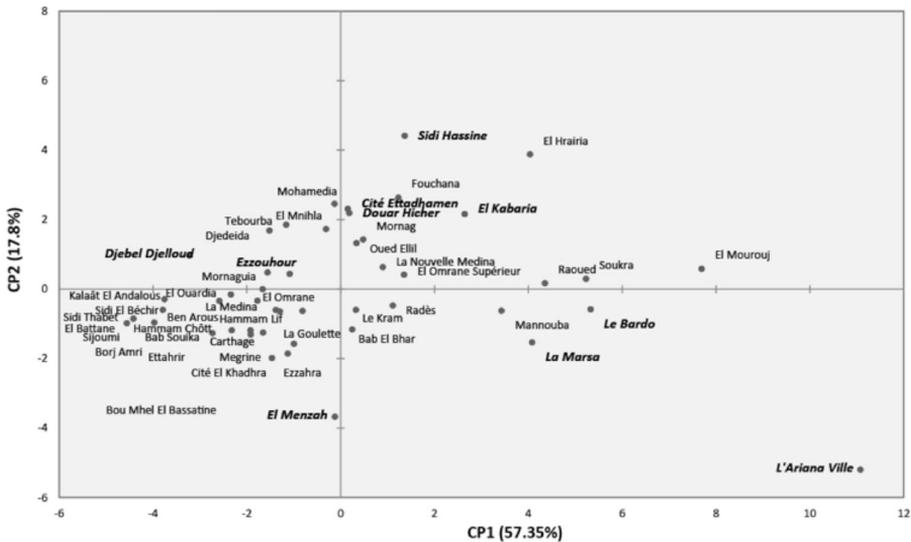
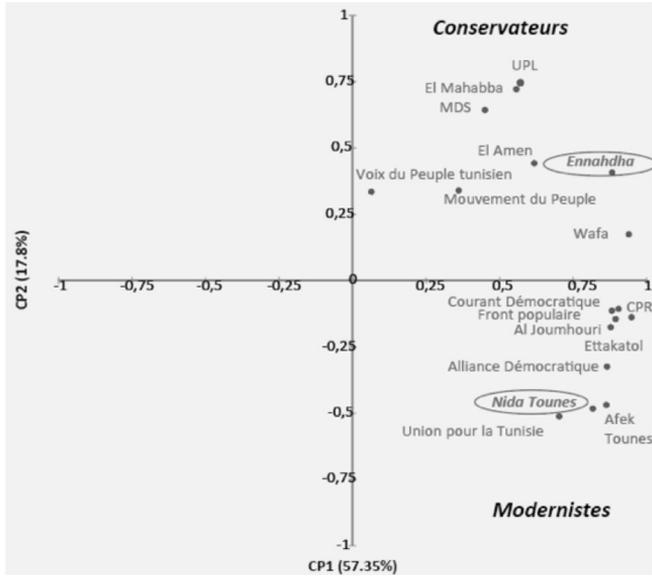


Figure 9 : Analyse en composante principale du vote de 2014 dans le Grand Tunis

Cette géographie électorale est très corrélée aux contrastes socio-économiques du grand Tunis. Ainsi, Ennahdha obtient des résultats faibles dans les quartiers aisés de la ville au Nord (El Menzah, Carthage...) et à l'est (La Marsa), il obtient ses meilleurs scores dans les périphéries intégrées avec une surreprésentation des classes moyennes inférieures et des populations en situation précaire. La corrélation est d'ailleurs élevée entre les indices socio-économiques et le vote Ennahdha : ainsi sur les délégations du Grand Tunis, la corrélation entre l'indice synthétique de pauvreté et les scores électoraux obtenus par Ennahdha atteint 66 %²⁷. Le parti islamiste Ennahdha apparaît d'abord, surtout en 2011, comme le parti des classes populaires urbaines. Ainsi, dans le Grand Tunis, lorsqu'on croise les résultats électoraux et les variables socio-économiques, on parvient à expliquer jusqu'à 86 % des écarts de vote et de la participation en 2014 entre les 48 délégations. Le vote d'Ennahdha est négativement corrélé avec la participation ainsi que le niveau de développement. Ennahdha est mieux implanté dans les quartiers jeunes, avec des taux de chômage élevés notamment des jeunes diplômés mais aussi conservant un taux d'analphabétisme important. En revanche, il est négativement corrélé au taux d'activité des femmes et au taux de diplômés de l'enseignement supérieur. Il apparaît donc implanté dans des quartiers habités par des populations en quête d'ascension sociale, contrariées par les conditions économiques actuelles.

Cependant, ces performances du parti islamiste doivent être aussi nuancées par la participation plus faible des citoyens aux élections. Il apparaît alors une corrélation négative amenant Ennahdha à réaliser ses meilleurs scores dans les délégations où la participation est la plus faible. Finalement, il faut aussi s'interroger sur la faible capacité des partis modernistes à mobiliser des populations urbaines de classe moyenne et classe moyenne inférieure, qui ont le sentiment d'être les laissés-pour-compte des politiques publiques.

27. Antoine Dujou, « Comment s'explique la géographie électorale des différentes forces politiques en Tunisie issue des élections législatives de 2014 et plus particulièrement, à l'échelle intra-urbaine ? Le cas de Tunis », Mémoire de fin d'études, Université Libre de Bruxelles, 2016.

Géographie électorale de l'aire métropolitaine de Casablanca en 2015

La configuration marocaine apparaît comme totalement différente. La participation est particulièrement faible dans les quartiers centraux de Casablanca et dans les quartiers résidentiels périphériques. En revanche, cette dernière est beaucoup plus forte dans les périphéries rurales.

Cette mobilisation différenciée est doublée d'un clivage politique amenant le PJD à réaliser ses meilleurs scores dans les arrondissements de Casablanca, exception faite de Ben M'sick puis dans les municipalités de Mohammadia et Bouznika. En revanche, le PAM, second parti aux élections communales de 2015, réalise ses meilleurs scores dans les communes périphériques de Casablanca des provinces de Médiouna et de Nouaceur.

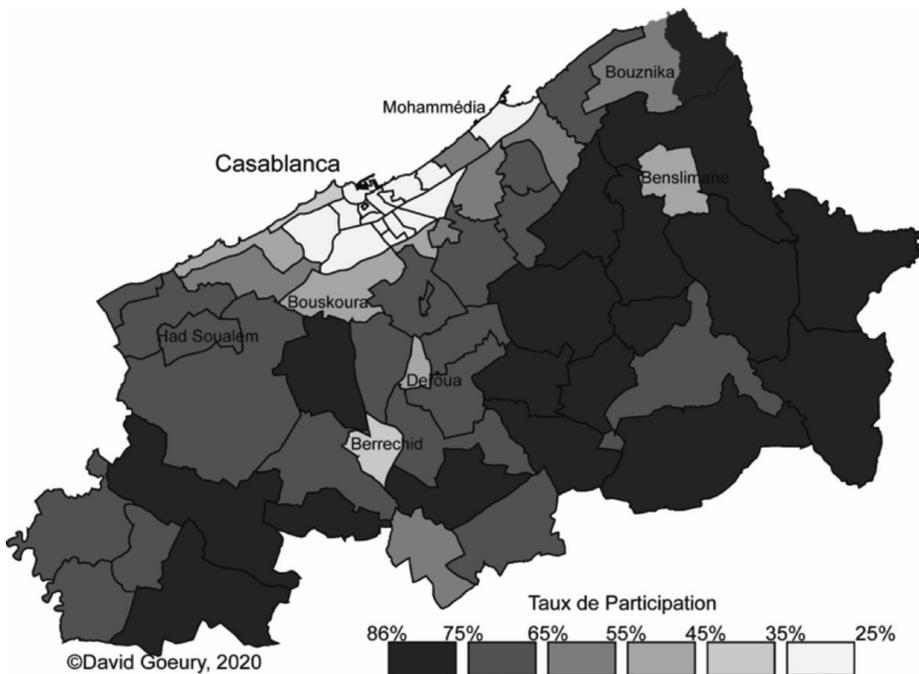


Figure 11 : Carte de la participation aux élections communales de 2015 dans l'aire métropolitaine de Casablanca

Pour autant, il n'apparaît pas de bipolarisation du champ politique comme dans le Grand Tunis. En effet, ce dernier est beaucoup plus éclaté. Si le PJD mobilise les quartiers centraux de la métropole casablancaise, le PAM est en revanche en compétition avec les autres partis historiques comme le MP, le PI, l'USFP et le RNI qui s'affrontent pour le contrôle des communes périphériques. Enfin, l'UC dirigée par Mohamed Sajid, président sortant de la commune de Casablanca qu'il dirigeait depuis douze ans, apparaît comme offrant une certaine résistance. La principale corrélation apparaît

entre le vote PJD et un gradient d'urbanité déjà observé en 2011²⁸ amenant à des différences importantes entre les arrondissements de Casablanca, les municipalités et les communes rurales. Cependant, l'opposition à l'ascension du parti islamiste reste très dispersée, relevant davantage de réseaux historiques de clientèle que de programmes politiques alternatifs à même de convaincre une élite moderniste. Enfin, les communes périphériques qui sont devenues les lieux d'une intense spéculation foncière du fait de l'étalement de la métropole, restent dominées par les transactions électorales collectives au profit de notables ayant souvent partie liée avec les lotisseurs²⁹.

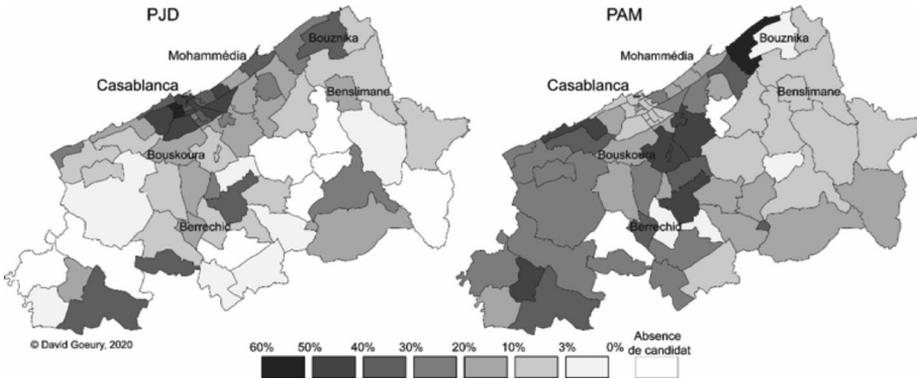


Figure 12 : Carte du vote du PJD et du PAM aux élections communales de 2015 dans l'aire métropolitaine de Casablanca

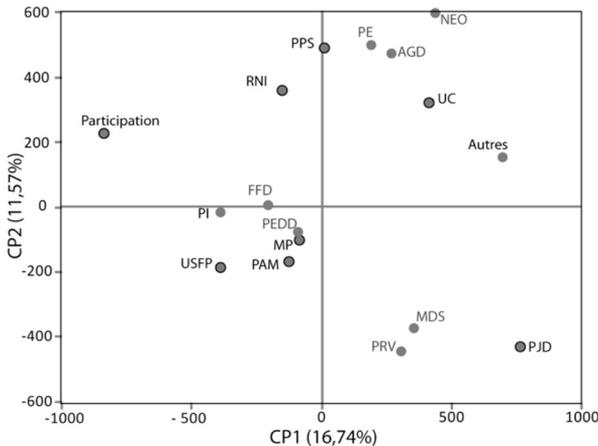


Figure 13 : Analyse en composante principale du vote de 2015 dans l'aire métropolitaine de Casablanca

28. David Goeury, *op. cit.*

29. Aziz El Maoula El Iraki, *Des notables du makhzen à l'épreuve de la « gouvernance »*, Élités locales, gestion urbaine et développement au Maroc, Paris, L'Harmattan, 2003.

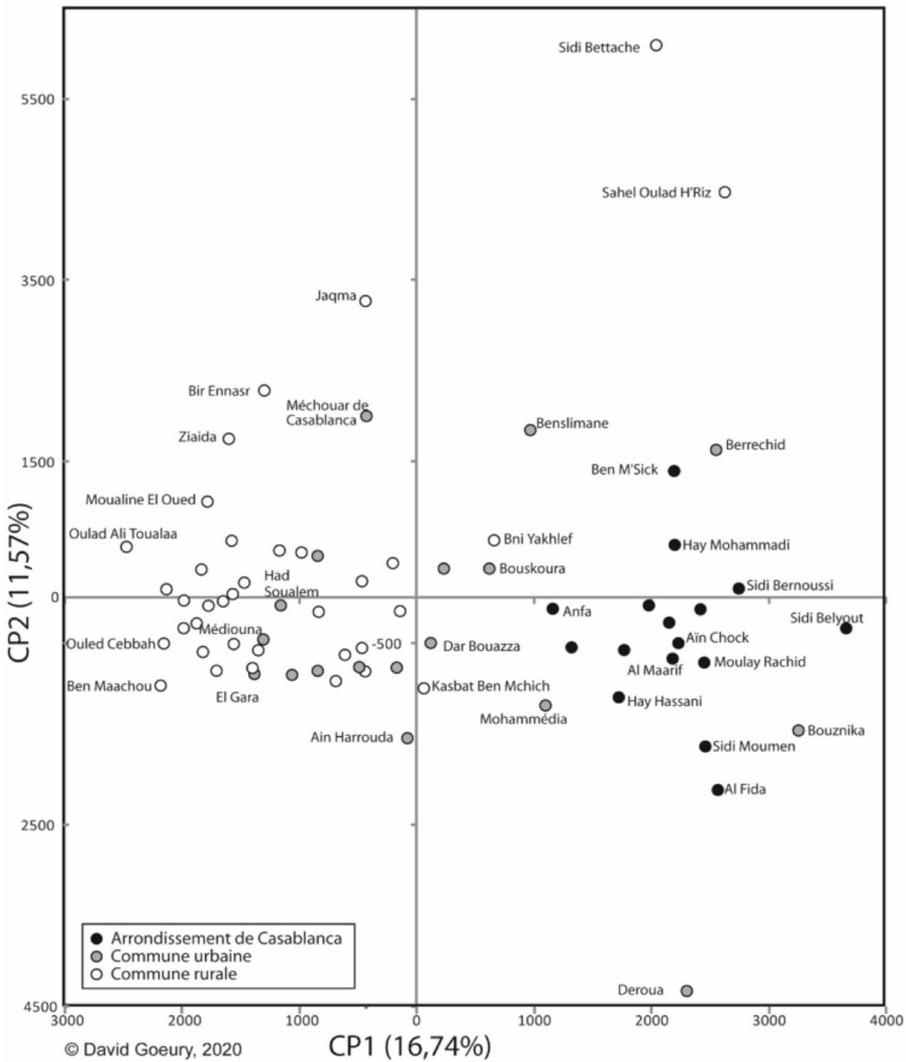


Figure 13 : Analyse en composante principale du vote de 2015 dans l'aire métropolitaine de Casablanca (suite)

Les ressorts socio-économiques du vote PJD à Casablanca apparaissent comme totalement différents de ceux d'Ennahdha dans le Grand Tunis. Le vote PJD est en effet fortement corrélé au taux d'activité des femmes et au taux de diplômés du supérieur. En revanche, cette corrélation est négative avec le taux d'analphabétisme. Finalement, les deux points communs avec la Tunisie sont la corrélation positive avec le taux de chômage et la corrélation fortement négative avec le taux de participation.

Tableau 6 : Corrélation entre participation, vote PJD et indicateurs socio-économiques en 2015 dans l'aire métropolitaine de Casablanca

	Vote PJD	Taux de participation
Taux de participation	-0,801	1,000
Vote PJD	1,000	-0,801
Indice communal de développement local	0,700	-0,825
Taux d'activité des femmes	0,726	-0,856
Locataire	0,585	-0,768
Taux de chômage	0,489	-0,643
Diplômé du supérieur	0,664	-0,732
Taux d'analphabétisme des individus âgés de 10 ans et plus	-0,689	0,809

Ainsi comme dans le Grand Tunis pour Ennahdha, dans l'aire métropolitaine de Casablanca, le vote PJD est d'autant plus fort que le taux de participation est faible. Le PJD arrive en tête dans 16 des 17 communes (15 arrondissements de Casablanca et Mohammédia) où le taux de participation (nombre de votants sur nombre d'inscrits) est inférieur à 40 %, exception faite de l'arrondissement de Ben M'Sick où il est devancé par l'UC, parti du président sortant. En revanche, le parti n'arrive en tête que dans 3 communes sur 53 où le taux de participation dépasse les 40 %. Il est possible d'estimer l'audience réelle du PJD en rapportant le nombre de suffrages exprimés par rapport au nombre d'adultes à même de voter. Dès lors, le PJD domine les communes où le nombre de suffrages valides reste inférieur à 15 % des votants potentiels. Au final, le PJD arrive en tête en mobilisant en moyenne 6 % du corps électoral. Par ailleurs, il est difficile de lire une relation systématique au sein de la ville de Casablanca entre niveau de vie et vote PJD : le parti réalise son plus faible score dans un arrondissement marqué par une forte précarité comme Ben M'Sick mais aussi dans un des arrondissements les plus favorisés comme Anfa. Il apparaît donc clairement qu'il profite d'un épuisement des autres forces partisans qui sont de moins en moins à même de mobiliser l'électorat casablançais.

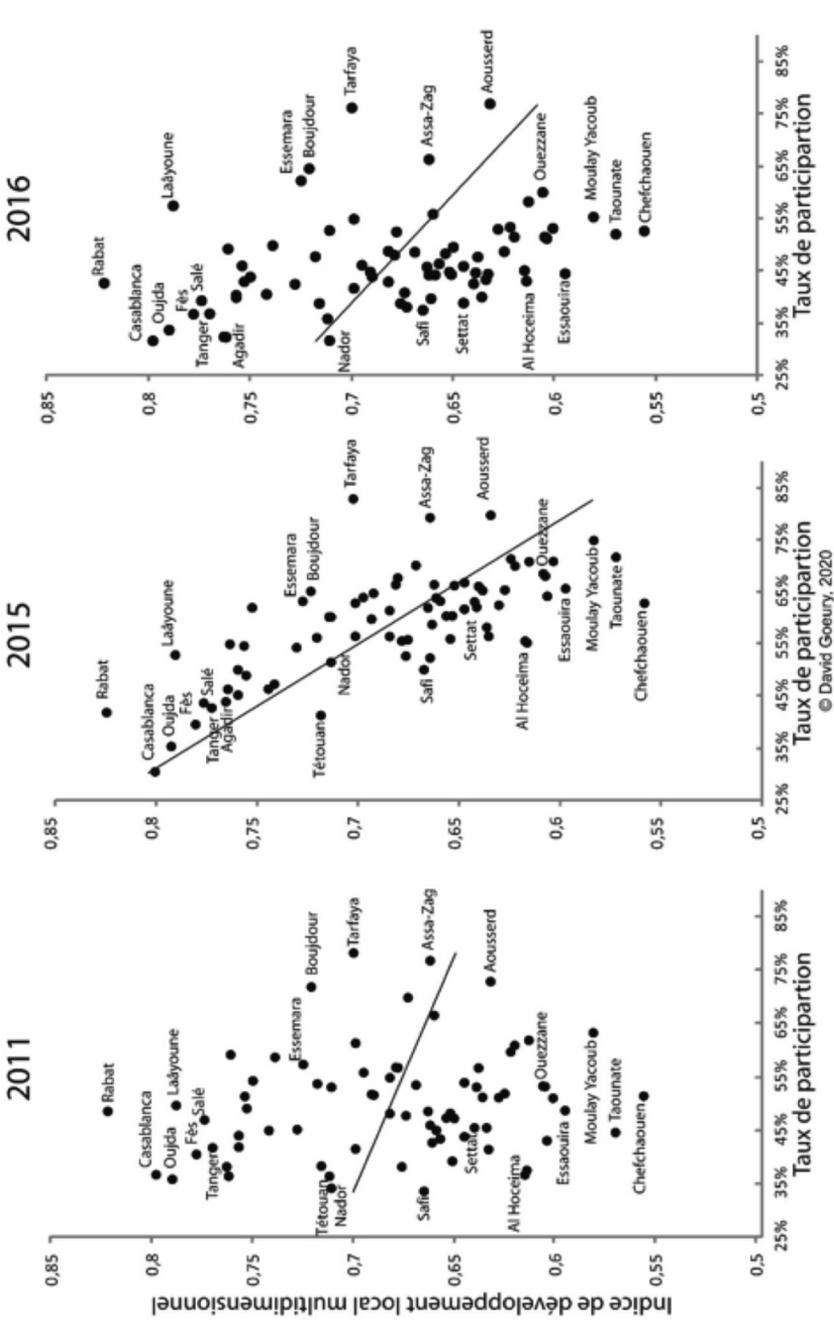


Figure 14 : Participation et vote PJD dans l'aire métropolitaine de Casablanca en 2015

CONCLUSIONS

L'analyse comparative des territorialités du vote en Tunisie et au Maroc au prisme de la participation et du vote islamiste permet de résumer les grandes tendances des trajectoires politiques et électorales des deux pays, qui ont connu des processus démocratiques et politiques très différents.

Dans les deux pays, le paysage politique est caractérisé par un fort émiettement partisan qui prend une dimension singulière en Tunisie. Les tentatives de rassemblement sont éphémères que cela soit avec la création du PAM au Maroc ou lors des élections législatives de 2014 en Tunisie, pour lesquelles Nidaa Tounes était parvenu à largement rassembler l'opposition « moderniste » au parti islamiste. De ce fait, depuis 2011, les deux partis islamistes, Ennahdha en Tunisie et le PJD au Maroc, restent, parmi les forces politiques significatives, les seuls à occuper un positionnement idéologique (l'islamisme) et politique (force de rupture par rapport à la situation prévalant avant 2011) similaire dans les deux pays. Ils constituent un repère électoral dans un contexte de transition et d'incertitude vis-à-vis des transformations politiques.

Le Maroc et la Tunisie présentent à première vue certaines ressemblances dans leurs dynamiques politiques mais ces dernières sont trop rapidement établies sans s'appuyer sur une analyse fine de leur géographie électorale. Elles sont fortement marquées par des trajectoires politiques différentes, se traduisant par des mobilisations divergentes. Le peuple tunisien a renversé un régime autoritaire et avancé vers une démocratisation qui s'est traduite par l'organisation d'élections ouvertes en 2011, 2014, 2018 et 2019, alors que le Maroc a, à bien des égards, poursuivi et accéléré un processus lent et contrôlé de démocratisation entamé depuis 1997³⁰. Néanmoins, ni au Maroc ni en Tunisie, ces dynamiques ne se sont traduites par de fortes participations électorales, l'enchantement politique de la Tunisie post-révolutionnaire ayant été de courte durée tandis qu'au Maroc, ce dernier a davantage eu lieu en 1997 qu'en 2011.

Pour autant, ces deux partis s'inscrivent dans des héritages différents.

L'analyse comparée démontre des trajectoires divergentes à plus d'un niveau, aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle métropolitaine.

Des oppositions territoriales majeures traduisant des oppositions socio-économiques

Du point de vue de la géographie électorale, l'opposition entre centres et périphéries ou entre monde urbain et rural constitue l'opposition la plus structurante. En Tunisie, il est possible de lire une opposition entre le littoral nord et, tout particulièrement Tunis, où le vote progressiste l'emporte du fait d'une importante mobilisation électorale face à un Sud

30. Khadija Mohsen-Finan, *op. cit.*

plus conservateur largement dominé par le parti Ennahdha³¹. En revanche, au Maroc, le PJD est victorieux avant tout dans les grandes villes où la participation est plus faible³². Tunisie et Maroc semblent dans des situations contraires.

Comment interpréter la force de cette opposition spatiale dans les comportements électoraux des deux pays ? D'abord, il est nécessaire de souligner que cette opposition « urbain » *versus* « rural » recouvre des oppositions socio-économiques. Les espaces métropolitains sont à la fois des espaces de fortes densités, d'interactions multiples, de connexion au monde mais aussi des territoires dont les habitants sont en moyenne plus riches, plus éduqués, où les taux d'activité féminins sont plus élevés. Ces territoires métropolitains sont beaucoup plus mobilisés par les enjeux nationaux que des territoires plus ruraux. En Tunisie, les électeurs des grandes métropoles se mobilisent pour défendre un cadre institutionnel favorable à leur épanouissement (État de droit, libertés individuelles) au sein duquel le débat religieux-laïcs, modernistes-conservateurs est structurant. En revanche, la marginalisation socio-économique des zones intérieures se traduit par un vote de rejet vis-à-vis du centre et des élites nationales, qu'elles soient liées à l'« ancien régime », laïques ou islamistes. Ce comportement est doublé d'une très forte abstention ; par conséquent, la chute généralisée de la participation associée à la dispersion des autres forces politiques permet à Ennahdha de conserver une prédominance relative dans le sud du pays.

Au Maroc, les grandes métropoles sont marquées par une forte abstention notamment du fait d'un désenchantement vis-à-vis des partis historiques ayant conduit l'alternance en 1997, privilégiant d'autres formes de mobilisation (manifestation, boycott, plaidoyer). Le vote des campagnes au Maroc est dominé par les réseaux de clientèle installés depuis plusieurs décennies et s'inscrit dans une grande continuité malgré la progression du PJD depuis les villes moyennes. S'affrontent alors de grands notables liés tantôt au pouvoir central (*Makhzen*) via des partis dits administratifs comme le PAM à Al Hoceima mais aussi à des partis historiques du mouvement national comme l'Istiqlal à Laâyoune ou l'USFP à Guelmim. Le vote y reste massivement organisé autour de transactions électorales collectives, l'élu occupant la fonction de député de service³³, soit d'intermédiaire à même d'obtenir des investissements publics au profit de son électorat.

Ainsi, derrière cette opposition géographique similaire entre les espaces métropolitains et les espaces périphériques se cachent en réalité des formes très différentes d'intégration des périphéries et des communes rurales à l'État et à la nation ou, à tout le moins, des attitudes en partie différentes à l'égard du pouvoir central. Ainsi, si des revendications similaires de la part des régions périphériques, en matière par exemple de services publics

31. Alia Gana, Gilles Van Hamme (dir.), *op. cit.*

32. David Goeury, *op. cit.*

33. Mohamed Tamim, Mohamed Tozy, *op. cit.*

et d'infrastructures, sont présentes en Tunisie et au Maroc ; les comportements électoraux divergent. Au Maroc, le vote dans ces territoires ne se marque pas autant qu'en Tunisie par cette défiance vis-à-vis du centre et de ses relais localisés. La préférence pour les élections locales sur les élections nationales atteste de la perception inversée des enjeux prioritaires entre les deux pays. Au Maroc persiste une dialectique complexe entre notabilités et mouvements contestataires où le gouvernement central n'hésite pas à s'impliquer pour prendre l'ascendant sur les réseaux clientélistes localisés³⁴.

Le vote urbain apparaît aussi marqué par de fortes différences. En Tunisie, l'ouverture politique a amené les classes urbaines plus éduquées à participer aux élections autour de partis progressistes. Au Maroc en revanche, des fractions importantes des classes urbaines éduquées se sont désengagées depuis 1997 et le bilan contrasté de la participation des partis de gauche au gouvernement. Elles peuvent refuser la légitimation électorale du système ou marquer leur mécontentement par un vote nul. Dans ce contexte, à l'échelle des aires métropolitaines de Tunis et Casablanca, les performances des deux partis islamistes apparaissent comme divergentes. Cependant, elles sont fortement corrélées à l'abstention et au taux de chômage, tout particulièrement celui des jeunes.

Vers une reconfiguration du clivage religieux / séculier au cœur de la recomposition du champ partisan ?

Dès lors, les succès électoraux des deux partis islamistes s'appuient sur un premier facteur : l'existence d'un clivage structurant les systèmes partisans dans le monde arabe, portant sur le rapport entre religion et politique, parfois appelé clivage modernistes *versus* conservateurs. En Tunisie³⁵, il traverse en profondeur la société tunisienne, comme le montrent les analyses d'enquêtes³⁶ : une partie du corps social prône clairement la redéfinition de la place du religieux dans le champ politique. Au Maroc, la question du rapport du religieux et du politique, est plus complexe : le roi, commandeur des croyants contrôle le champ religieux qui est un des piliers de l'État. Le PJD apparaît alors régulièrement en position critique des initiatives actuelles de déconfectionnalisation qui sont saluées par toutes les autres forces politiques et se positionne alors comme la seule force moralement conservatrice tout en étant critique du pouvoir monarchique. Le deuxième facteur de succès est l'importance des réseaux associatifs des mouvements islamistes. Ces réseaux s'articulent autour d'associations

34. David Goeury, Olivier Deau, *op. cit.*, p. 193-204.

35. Mohamed Chérif Ferjani, « Révolution, élections et évolution du champ politique tunisien », *Confluences Méditerranée*, 2012/3, n° 82, p. 107-116 ; Anne Wolf « An Islamist 'renaissance'? Religion and politics in post-revolutionary Tunisia », *The Journal of North African Studies*, 18:4, 2012, p. 560-573.

36. Alia Gana, Gilles Van Hamme (dir.), *op. cit.* ; Halil Ege Ozen, « Voting for secular parties in the Middle East: evidence from the 2014 general elections in post-revolutionary Tunisia », *The Journal of North African Studies*, 25:2, 2020, p. 251-279.

de charité, à destination d'individus laissés-pour-compte des politiques publiques redistributives, mais aussi autour d'associations de prédication particulièrement actives. Ces réseaux leur permettent de maintenir une base militante active en dehors des échéances électorales à même de se mobiliser régulièrement sur les grands enjeux de société mais aussi sur des questions locales de solidarité.

Toutefois, le parallèle entre le Maroc et la Tunisie s'arrête là. En Tunisie, les partis « modernistes », du centre-gauche au centre-droit, et surtout Nidaa Tounes à partir de 2013, fortement opposés à Ennahdha sur le plan idéologique, se caractérisent plus encore qu'Ennahdha par leur implantation urbaine, avec des scores électoraux d'autant plus élevés que le niveau de développement du territoire est élevé. Dès lors, en Tunisie, l'espace politique des grandes villes est marqué par une opposition entre les forces modernistes et islamistes, qui a disparu au Maroc. Au Maroc, en 2015 et 2016, aucun parti ou presque ne cristallise une opposition idéologique au grand parti islamiste, notamment au sein de la bourgeoisie intellectuelle des grandes villes qui privilégie la mobilisation directe de ses réseaux notamment via les associations de défense des droits de l'homme pour obtenir des arbitrages politiques en sa faveur. La percée de la Fédération de la gauche démocratique (FGD), est balbutiante et même si en 2016, elle s'est systématiquement positionnée dans les grandes villes devant les partis de gauche historiques (USFP et PPS), elle arrive loin derrière le PJD et les partis administratifs.

Au final, la prédominance des partis islamistes en Tunisie et au Maroc doit se comprendre à l'aune d'une double faiblesse démocratique. En effet, Ennahdha et le PJD sont les deux seules forces politiques à maintenir des militants mobilisés dans la durée dans un contexte de très faible participation des électeurs, souvent désabusés par la situation économique difficile depuis 2011. Par conséquent, abstention massive et dispersion des forces politiques apparaissent clairement comme les clés communes des performances électorales islamistes en Tunisie et au Maroc.

La question est de savoir si ces deux pays vont connaître une phase de clarification du champ politique à même de provoquer un réengagement électoral, en redonnant une dimension « enjeu » forte aux élections³⁷. Les grandes coalitions parlementaires semblent aller dans un sens contraire. Dès lors, les perspectives actuelles portent davantage sur une remobilisation autour de l'élection présidentielle en Tunisie et autour des élections communales et régionales au Maroc. Les électeurs tunisiens apparaissent donc davantage mobilisés par rapport à la constitutionnalité du régime alors qu'au Maroc, il s'agit avant tout d'approfondir un processus de décentralisation.

37. Filip Kostelka, « Does Democratic Consolidation Lead to a Decline in Voter Turnout? Global Evidence Since 1939 », *American Political Science Review*, 111(4), 2017, pp. 653-667. Doi: 10.1017/S0003055417000259

Gilles Van Hamme est professeur de géographie politique et économique à l'Université Libre de Bruxelles. Expert en analyse électorale, Gilles Van Hamme a notamment publié **Élections et territoires en Tunisie - Enseignements des scrutins post-révolution (2011-2014)** (avec Alia Gana), Khartala, 2016, « La dynamique électorale au Sénégal entre 2000 et 2019 : contribution à l'analyse contextuelle des comportements électoraux » (avec Alassane Beye), *Politique africaine*, 2019/3, n° 155.

David Goeury est géographe au sein du laboratoire Médiations de Sorbonne Université. Il a publié en 2019 avec Olivier Deau, « Déclin des villes moyennes et conflictualité territoriale au Maroc. Les conséquences d'une pluralisation politique inachevée ? » dans *L'Année du Maghreb* et « Peut-on parler d'une génération « 20 Février » ? Interroger la jeunesse urbaine marocaine : identité politique et participation » dans la *REIM*. Il est par ailleurs l'auteur d'une *Introduction à l'analyse des territoires* avec Philippe Sierra en 2016.

Maher Ben Rebah est géographe, chercheur contractuel au CNRS au sein de l'ERC TARICA. Il a publié « Comprendre la géographie du vote d'octobre 2011 », in Alia Gana et Gilles Vanhamme (dir.), **Élections et territoires en Tunisie. Enseignements des scrutins post-révolution (2011-2014)**, Karthala, « Social and socio-territorial electoral base of political parties in post-revolutionary Tunisia » (avec Gilles Van Hamme et Alia Gana), *The Journal of North African Studies*, 2014.



LES ÉLECTIONS, PRINCIPAL THÉÂTRE DE LA CRISE DE L'ÉTAT ÉGYPTIEN¹

Clément STEUER

S'il est un domaine dans lequel la révolution égyptienne de 2011 a entraîné des effets spectaculaires et quasi-immédiats, c'est celui du champ partisan, qui a connu en quelques années deux restructurations majeures, passant d'un système hégémonique à un système bipolaire, puis fragmenté². Cette instabilité du champ partisan s'explique en grande partie par la faiblesse des partis, qui constituent le maillon le plus fragile du système politique égyptien, incapables qu'ils sont d'exercer leurs fonctions de sélection des élites, de mobilisation des électeurs, d'agrégation des intérêts et de transmission de la demande sociale auprès du pouvoir central. Il est donc compréhensible que ce sous-système particulièrement sensible soit le plus affecté par la crise systémique globale de l'État égyptien, elle-même emblématique de la crise des États arabes, dont le « Printemps » de 2010-2011 a été le révélateur.

Ces deux restructurations brutales (induites respectivement par la révolution de 2011, puis par la reprise en main autoritaire de 2013) ayant affecté le champ partisan égyptien au cours des dernières années ont été accompagnées par des réformes de l'environnement juridique dans lequel opèrent les partis politiques, mais aussi et surtout par d'importantes mutations du corps électoral. Alors que sous Moubarak (1981-2011), ce dernier était numériquement faible, pauvre et rural, il voit sa taille multipliée par quatre pour la durée des élections de 2011-2012 (durant la transition conduite par le Conseil supérieur des forces armées, puis sous la présidence de Muhammad Morsi), gonflé par une population urbaine et diplômée ayant

1. Cet article a été élaboré dans le cadre du projet *Processus électoraux en Afrique du Nord-PROCELEC* (Envi-Med/MAE) et de l'ERC TARICA (Programme Horizon 2020) convention de subvention n° 695674.

2. Sur ces notions, voir Giovanni Sartori, *Parties and Party Systems. A Framework for Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976.

enfin trouvé le chemin des urnes dans le contexte d'ouverture politique consécutif à la révolution³. Si la structure de l'électorat d'ancien régime était caractéristique d'un vote clientéliste, celui de la période révolutionnaire tendait ainsi à se rapprocher du modèle idéal-typique du marché politique. En ce domaine comme en beaucoup d'autres, la restauration autoritaire entamée en juillet 2013 (sous la présidence intérimaire de Adly Mansour, puis sous la présidence de Abdelfattah al-Sissi) n'a pas conduit à un retour au *statu quo ante*, mais plutôt à ce qui ressemble à une esquisse quelque peu scolaire de dépassement hégélien : l'électorat égyptien post-2013 est toujours deux fois plus étendu que celui d'ancien régime, même s'il ne représente plus que la moitié de l'électorat de la période révolutionnaire (du fait surtout d'un recul spectaculaire de la participation de la jeunesse). Bien que tendant à se dépolitiser – dans un contexte faisant de l'alternance un horizon plus que jamais hors de portée – cet électorat ne peut plus être mobilisé par le seul recours aux réseaux clientélistes traditionnels, et le régime se trouve désormais contraint d'employer une palette de plus en plus large d'expédients lui permettant de maintenir un taux de participation respectable.

Cet article entend analyser les transformations récentes du sous-système partisan égyptien, à partir du postulat selon lequel ces transformations expriment une crise majeure de l'État lui-même, et de ses rapports avec la société. Cette crise a d'abord connu une longue période de gestation, qui a vu les tensions s'aggraver au sein du parti national démocratique (PND) dès la deuxième moitié des années 1990,⁴ avant d'éclater au grand jour lors de la révolution de janvier 2011, qui se solda par la dissolution dudit parti hégémonique. Or, celui-ci remplissait dans le système moubarakien une fonction d'organisation des réseaux de clientèle qui liaient le centre du pouvoir étatique à la société égyptienne par des rapports clients/patrons en cascade. Depuis lors, toutes les tentatives de remplacer le défunt parti présidentiel – par le jeu normal de la concurrence électorale, par l'hégémonie d'une contre-élite islamiste incarnée par l'organisation des Frères musulmans, ou par la tutelle de l'appareil sécuritaire sur le système partisan – ont échoué. Dix ans après la révolution, le lien entre la société et l'État n'a toujours pas été rétabli, et le projet d'une fusion plus ou moins volontaire des nombreuses organisations partisans égyptiennes en trois ou quatre grands partis, semble avoir fait long feu.

Les opérations électorales constituent ainsi à la fois le mode d'expression le plus lisible de la crise de l'État égyptien, et le principal laboratoire de recherche d'une solution à cette crise. Le terme de « théâtre » employé dans le titre de cet article doit donc être compris dans les deux sens du

3. Mahmoud Abou Kassem, Mona Amer, Akram El-Alphy et Sarah Ben Néfissa, « Dépolitisation de l'urne et politisation de l'électeur en Égypte : quelques enseignements des élections législatives égyptiennes 2015 », *Confluences Méditerranée*, n° 102, 2017, p. 181-196.

4. Lisa Blaydes et Safinaz El Tarouty, « La concurrence interne au Parti national démocrate égyptien », *Égypte/Monde arabe*, 3^e série, n° 7, 2010, p. 69-93.

terme : mise en scène de la tragédie en cours (parfois agrémentée, il est vrai, d'éléments propres à la comédie du pouvoir) et théâtre d'opération privilégié, où s'affrontent différents modèles de résolution de la crise et de rétablissement d'une relation stable entre l'État et la société.

Après avoir rappelé le lien désormais bien établi entre renouvellement des élites, faiblesse des partis politiques et crise de l'État égyptien, nous nous pencherons sur les mutations du corps électoral et des pratiques de vote, avant de montrer ce que les restructurations récentes du système partisan peuvent nous apprendre sur la société égyptienne et son rapport à l'État.

LE RENOUVELLEMENT DES ÉLITES, LA FAIBLESSE DES PARTIS ET LA CRISE DE L'ÉTAT

Le système partisan prévalant durant les trente années de règne de Hosni Moubarak peut être défini, en reprenant la taxinomie de Sartori⁵, de système à parti hégémonique, à savoir un système dans lequel certains partis politiques sont autorisés à participer à la compétition électorale, aussi longtemps qu'ils ne constituent pas une menace pour la perpétuation de la domination du parti au pouvoir. Pour maintenir cette domination, ledit parti n'hésite pas à recourir le cas échéant à des moyens légaux (interdiction de tel ou tel parti représentant une menace potentielle) aussi bien qu'illégaux (violence électorale⁶, fraudes). Depuis sa création en 1978, le PND a en effet systématiquement occupé plus de deux tiers des sièges au Parlement (soit la majorité qualifiée), mais jamais leur totalité, laissant toujours quelques députés à au moins un parti de l'opposition.

À l'origine, le PND a été conçu comme l'héritier du parti unique de la période nassérienne (l'Union socialiste arabe) ou tout au moins de sa tendance « centriste », largement majoritaire. Les élections législatives de 1976 virent en effet s'affronter pour la première fois, à l'initiative du président Anouar al-Sadate, trois tendances (ou « tribunes ») du parti unique. Sur 350 sièges alors pourvus au scrutin binominal majoritaire à deux tours, 295 furent remportés par l'organisation arabe socialiste (centriste), 15 par les libéraux (aile droite) et 3 par les unionistes (aile gauche). Suite à l'introduction du multipartisme par la loi n° 40 de 1977, l'aile gauche du PND donna naissance au parti du Rassemblement (*hizb al-tagammu'*) et son aile droite au parti des Libéraux (*hizb al-ahrâr*)⁷. Le

5. *Ibid.*, p. 230-231.

6. Violences directes ou intimidations visant les équipes, voire les électeurs présumés, des opposants. Au cours des années 2000, cette violence a été dans une grande mesure « privatisée », les candidats du PND embauchant des hommes de main pour effectuer les basses œuvres. Voir Iman Farag, « Corrompre, fidéliser : Les ressorts "légitimes" de la compétition électorale égyptienne », *Égypte/Monde arabe*, 3^e série, n° 7, 2010, p. 21-46.

7. Si ces deux partis existent toujours à l'heure actuelle, seul le premier a été en mesure de s'assurer une présence constante au Parlement, alors que le second ne dispose plus d'aucun élu depuis 1990.

9 juillet 1978, le président Sadate annonça la création du PND, auquel se rallièrent presque instantanément 250 des 295 députés de l'organisation arabe socialiste. Des élections se tinrent en 1979, et le PND occupa 347 des 392 sièges que comptait alors l'Assemblée.

Du fait de ces origines monopartites, le PND occupa dans un premier temps l'une des fonctions caractéristiques de tout parti unique, à savoir celle d'un instrument de sélection et de cooptation des élites locales aux mains de la haute administration. Par contre, il s'est toujours distingué d'un parti unique en ceci qu'il ne remplissait guère de fonction de mobilisation de la population au service du projet politique porté par le régime. Les partis hégémoniques n'accordent en effet pas une place centrale à l'idéologie, et représentent même l'un des principaux outils de dépolitisation de la société aux mains des gouvernants. Dans le cas du PND, cette dépolitisation s'explique en grande partie par les circonstances de sa fondation⁸, à une époque où Sadate avait définitivement rompu avec les orientations socialistes et pro-soviétiques de son prédécesseur, sans pour autant assumer pleinement son ralliement à l'économie de marché et au bloc occidental. Il en a résulté une absence d'épine dorsale idéologique pour son régime comme pour son parti, absence dont s'est fort bien accommodé son successeur, Hosni Moubarak. Sous la présidence de ce dernier (1981-2011), les principes socialistes demeurèrent gravés dans le marbre constitutionnel, alors même que les acquis sociaux et les grands groupes nationaux hérités de la période nassérienne (comme l'entreprise de textile Shebin, la chaîne de magasins Omar Effendi, ou encore l'*Arab Company For Trade*, et la *Tanta Flax and Oils Company*) étaient progressivement démantelés et privatisés. L'absence d'*accountability* du régime lui permettait d'étaler dans le temps ces réformes d'inspiration libérale, sans jamais les assumer pleinement, afin d'en atténuer les conséquences fâcheuses pour le pouvoir (émeutes et mouvements sociaux)⁹.

Mais même la fonction de sélection des élites occupée par le PND se transforma au cours du temps, ce parti devenant progressivement une structure lâche, organisant la compétition des élites au niveau local et donnant son onction aux vainqueurs bien davantage qu'il ne les choisissait. Ce phénomène est directement observable – de 1990 à 2005 – à travers l'augmentation du nombre de candidats « indépendants » élus lors des élections législatives. Dès 1990, en effet, 83 députés indépendants (sur 444) furent

8. De ce fait, ces circonstances expliquent sans doute pourquoi le besoin s'est alors fait sentir pour le régime de rompre avec le monopartisme et d'autoriser un multipartisme limité, passant ainsi d'un système à parti unique à un système à parti hégémonique.

9. Jean-Noël Ferrié parle à ce propos de « *statu quo* évolutif » (« Les ressorts de l'équilibre politique durant la présidence de Hosni Moubarak », dans Vincent Battesti et François Ireton, *L'Égypte au présent*, Paris, Sindbad/Actes Sud, 2011, p. 323-341, p. 324). Voir aussi, du même auteur, *L'Égypte entre démocratie et islamisme. Le système Moubarak à l'heure de la succession*, Paris, Autrement, 2008, et « Dispositifs autoritaires et changements politiques. Les cas de l'Égypte et du Maroc », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 19, n° 4, 2012, p. 93-110.

élus à l'Assemblée du peuple, dont plusieurs rejoignirent le parti hégémonique après l'élection. Pour beaucoup, il s'agissait de candidats qui avaient échoué à obtenir l'investiture du PND, mais se présentaient néanmoins contre le candidat officiel du parti (les « indépendants sur les principes du PND »). Cela leur permettait de tenter leur chance malgré l'absence de soutien du parti hégémonique, sans attaquer ce dernier de front. Du côté du pouvoir et de dirigeants du parti, cette situation leur permettait de sélectionner les hommes les plus forts de chaque circonscription (remporter les élections nécessitant d'importantes ressources) en utilisant les élections comme une arène de compétition entre les différents soutiens locaux du régime. En 1995, les candidats indépendants furent au nombre de 112 à être élus, dont 99 se rallièrent sans attendre au PND. En 2000, pour la première fois depuis sa création, le parti au pouvoir échoua à faire élire une majorité de ses candidats officiels (seulement 175 sur 444, soit 39 %). Il parvint néanmoins une nouvelle fois à obtenir une majorité qualifiée à la Chambre, car 178 de ses membres furent élus en tant qu'« indépendants sur les principes du PND ». Par ailleurs, 35 parmi les 72 indépendants restants joignirent le PND une fois élus. Enfin, en 2005, seuls 151 candidats officiellement investis par le PND furent élus (34 %), ce qui n'empêcha pas ce dernier d'occuper au final 73 % des sièges (330 députés) grâce au ralliement de la majorité des indépendants

Cette multiplication des candidats indépendants sur les principes du PND doit être mise en relation avec la montée en puissance concomitante des hommes d'affaires¹⁰, « signe tangible de la privatisation du clientélisme électoral égyptien¹¹ ». Le système mis en place à la fin de l'ère sadatienne reposait en effet sur une alliance entre une partie des bureaucrates issus de l'ère nassérienne (actifs dans l'appareil d'État aussi bien que dans le PND et dans les syndicats) et les notabilités locales traditionnelles (chefs de tribus et de grandes familles, leaders religieux). Cette alliance s'était faite principalement au détriment des classes moyennes diplômées (médecins, pharmaciens, ingénieurs, avocats), grandes perdantes des années 1970 sur tous les plans (économique, social, politique) et qui commencèrent dès cette époque à rallier en masse la contestation islamiste. Quant aux ouvriers et paysans, qui s'étaient déjà vus confisquer une grande partie de leur *agency* politique sous le régime des Officiers libres, leurs acquis sociaux et symboliques ne furent que très progressivement remis en cause, et le développement de mouvements contestataires en leur sein ne se fit pas sentir avant le milieu des années 1990, avec une intensité alors encore très faible.

10. Voir Sarah Ben Néfissa et Alâ' Al-dîn Arafat, *Vote et démocratie dans l'Égypte contemporaine*, Paris, Khartala-IRD, 2005.

11. Marie Vannetzel, « "Ils nous ont déjà essayés !" Clientélisme et mobilisation électorale frériste en Égypte », *Politique africaine*, n° 108, 2007, p. 47-66. Sur les différents types de pratiques clientélistes et leurs mutations, voir aussi Tewfik Aclimandos, « Splendeurs et misères du clientélisme », *Égypte/Monde arabe*, 3^e série, n° 7, 2010, p. 197-219.

La montée en puissance politique des hommes d'affaires, visible dès le milieu des années 1990 – doit de son côté être interprétée comme un effet différé de la politique d'ouverture économique (*infitâh*) décidée par Sadate en 1973. Elle se traduisit d'une part par l'intensification de la compétition électorale au niveau local, et d'autre part par une division des élites au niveau national. Les milieux d'affaires trouvèrent en effet rapidement des alliés au sein du régime, en la personne d'universitaires modernisateurs et d'une couche montante de technocrates formés en Occident. Le PND devint rapidement le principal champ de bataille opposant une « vieille garde » dont les figures emblématiques étaient des serviteurs de l'État de longue date, tels que Kamâl al-Shazlî, Safwat al-Sharîf, ou encore Mufid Shahâb, à une « jeune garde » incarnée par un groupe de quadragénaires proches des milieux d'affaires, dont les leaders n'étaient autres que le fils puîné du président de la République, Gamâl Moubarak, flanqué du magnat de l'acier Ahmad `Ezz¹².

De leur côté, les partis politiques d'opposition – bien qu'autorisés sous condition depuis 1977 – s'avèrent incapables d'attirer autrement qu'à la marge l'élite montante des hommes d'affaires ainsi que la contre-élite contestataire des travailleurs en col blanc. Cette « faiblesse »¹³ des organisations partisans égyptiennes s'explique à la fois par l'appareillage légal mis en place par le régime pour limiter la compétition (voir *infra*), et par leur insertion dans le jeu clientéliste dès le début des années 1990¹⁴. De ce fait, les partis d'opposition présents au Parlement recrutaient leurs cadres prioritairement parmi des catégories sociales en déclin depuis la fin de l'ère nassérienne (la bureaucratie, notamment ouvrière, au sein du parti du Rassemblement, socialiste, et du parti arabe démocratique nassérien), voire de la monarchie constitutionnelle (les anciens grands propriétaires terriens au sein du libéral Parti Wafd). Preuve des dysfonctionnements du système, seuls les partis officiellement illégaux (le néo-nassérien Parti Karâma, le Parti Wasat, islamiste modéré, et surtout les Frères musulmans) parvenaient à attirer de manière significative des représentants des classes moyennes diplômées et des hommes d'affaires contestataires, entraînant une vitalité du « champ politique informel »¹⁵ contrastant avec l'atonie de l'opposition formelle.

La faiblesse des partis d'opposition explique également leur quasi-incapacité à se faire les relais de la demande sociale auprès du pouvoir central,

12. Voir Lisa Blaydes et Sabinaz El Tarouty, *op. cit.*

13. Sarah Ben Néfissa, « Les partis politiques égyptiens entre les contraintes du système politique et le renouvellement des élites », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, vol. 81, n° 1, 1996, p. 55-91.

14. May Kassem, *In the Guise of Democracy: Governance in Contemporary Egypt*, Reading, Ithaca Press, 1999.

15. Alain Roussillon, « Les nouveaux partis politiques, note sur le processus de recomposition du système politique égyptien », *Égypte/Monde arabe*, 1^{re} série, n° 2, 1990, p. 123-142 ; Sarah Ben Néfissa, *op. cit.* Sur la postérité de cette notion, voir aussi Clément Steuer, « Alain Roussillon et le renouveau de l'étude des partis politiques égyptiens », *Égypte/Monde arabe*, 3^e série, n° 20, 2019, p. 111-125.

fonction qu'ils laissent alors volontiers au PND, comme l'illustre notamment la manière dont a été géré en 2008 le mouvement social né à Damiette, en réaction à l'annonce de la construction d'une usine d'engrais chimique particulièrement polluante dans cette ville côtière¹⁶. La mobilisation populaire locale contre ce projet s'était faite dans un premier temps à l'initiative des mouvements et partis politiques d'opposition, aussi bien légaux (Wafd, parti du Rassemblement, parti arabe démocratique nassérien) qu'illégaux (Frères musulmans, Wasat). Si ces partis politiques parvinrent à pousser les classes moyennes diplômées à entrer dans la lutte, ils manquaient de relais au sein du milieu ouvrier, et surtout s'avèrent incapables d'exercer la moindre influence sur le pouvoir. De leur côté, les hommes d'affaires locaux – dont les intérêts économiques étaient directement menacés par le projet de construction d'une industrie polluante – firent entendre leur voix par l'intermédiaire de la chambre de commerce de Damiette, avant de rallier à leur cause les conseils populaires municipaux des villes environnantes, ainsi que le conseil populaire du gouvernorat, toutes instances dominées par le PND. La section locale de ce dernier fit alors elle aussi part de son opposition au projet, entraînant avec elle les élus des deux chambres, puis le gouverneur. Durant l'été 2008, l'Assemblée du peuple créa une commission d'enquête sur cette affaire – commission d'ailleurs dominée par des députés PND, mais comportant également des membres de l'opposition –, avant de voter unanimement en faveur d'une relocalisation du projet. Au mois d'août, le gouvernement dénonça l'accord d'investissement qui le liait à l'entreprise canadienne en charge de la construction de l'usine.

L'on voit ainsi que la capacité du PND à jouer un rôle de relais de la demande sociale reposait à la fois sur le développement d'une certaine *agency* de ses élus au Parlement, désormais beaucoup moins dépendants de l'investiture accordée par leur parti que de leur aptitude personnelle à mobiliser des électeurs en leur faveur, et sur le maintien de son hégémonie au niveau local. Ce maintien passait en grande partie par sa capacité – alors toujours intacte – à sélectionner les élus au sein des conseils populaires locaux. En effet, si ces derniers ne disposaient que d'un pouvoir strictement consultatif dans la gestion des affaires locales, ils n'en constituaient pas moins une porte d'accès aux ressources de l'État au niveau local, et un tremplin pour une éventuelle carrière politique¹⁷. Or, lors des dernières élections locales organisées en Égypte, en avril 2008, le PND obtint sans difficultés 98 % des sièges.

À la fin des années 2000, le système politique égyptien semblait ainsi robuste malgré la faiblesse des partis d'opposition. Le PND avait en effet su s'adapter pour intégrer une partie des élites montantes et rééquilibrer quelque peu le rapport de force entre l'État et la société au profit de cette

16. Clément Steuer, « Les causes environnementales en Égypte : de l'échec de la politisation par le haut au succès des mobilisations par le bas », *Mouvements*, n° 80, 2014, p. 24-33.

17. Sarah Ben Néfissa, « Les assemblées d'arbitrage en Égypte », *Égypte/Monde arabe*, 3^e série, n° 1, 2005, p. 55-72.

dernière. De ce fait, il s'était montré capable de se faire à l'occasion le relais des demandes sociales auprès de l'État. Ce système s'avérait cependant incapable de répartir de manière équitable les ressources de l'État, les régions rurales (surtout dans le Sud) et les quartiers informels des grandes villes ayant été quasiment abandonnés par l'administration et laissés au bon soin des organisations caritatives – que celles-ci soient privées, aux mains des hommes d'affaires, ou religieuses, aux mains de l'Église, des Frères musulmans ou de la Prédication salafiste¹⁸ – ce qui aura des conséquences importantes lors des élections suivant la révolution de 2011. Surtout, comme nous le verrons dans la dernière partie de cet article, la division des élites entre « jeune garde » et « vieille garde » au sein du PND a servi d'élément déclencheur à la crise révolutionnaire, et a précipité son dénouement.

LES MUTATIONS DU CORPS ÉLECTORAL ET LA REDÉFINITION DE LA SIGNIFICATION DU VOTE

La révolution de 2011 a entraîné une mutation du corps électoral, tant en quantité (augmentation du nombre de votants potentiels) qu'en qualité (modification du ratio votants/inscrits, et de la composition sociale du corps des votants). Cette mutation s'est accompagnée d'une modification de la signification à accorder à l'acte électoral¹⁹.

Sous Moubarak, en effet, le corps électoral était explicitement limité aux citoyens en âge de voter inscrits sur les listes électorales²⁰, ces dernières étant gérées par le ministère de l'Intérieur. Juridiquement, ce corps électoral se composait alors de deux strates : les citoyens nés avant 1982 ayant fait explicitement une demande d'inscription, et les citoyens nés à partir de cette date, théoriquement inscrits d'office. Dans les faits, ces listes comportent de nombreuses imperfections : électeurs non-inscrits en dépit de l'automaticité théorique ; double voire triple inscription d'un même individu ; maintien d'électeurs décédés ou expatriés (les expatriés n'avaient alors pas le droit de vote). En 2005, il y avait 32 millions de personnes inscrites sur ces listes, soit seulement deux tiers des Égyptiens en âge de voter. Avec un taux de participation de 26 %, ces élections n'avaient d'ailleurs mobilisé que 8 millions d'électeurs. Au lendemain de la chute de Moubarak, afin de rompre avec les pratiques de fraudes associées à l'ancien régime, le Conseil supérieur des forces armées (CSFA) alors au pouvoir décide de supprimer ces listes. Désormais, tout citoyen de plus de 18 ans peut voter sur simple présentation de sa carte d'identité. Le corps électoral est ainsi passé brusquement à 45 millions de votants potentiels²¹, et a depuis lors continué à augmenter à un

18. Sarah Ben Néfissa, *Pouvoirs et associations dans le monde arabe*, Paris, CNRS Édition, 2002 ; Marie Vannetzel, *op. cit.* Voir aussi, du même auteur, *Les Frères musulmans égyptiens : enquête sur un secret public*, Paris, Karthala, 2016.

19. Mahmoud Abou Kassem, *et al.*, *op. cit.*

20. Sur cette question, voir Iman Farag, *op. cit.*

21. D'autant que les expatriés s'étaient vu dans le même temps reconnaître le droit de vote.

rythme soutenu, du fait de la croissance démographique de la population (53,6 millions en mai 2014, 59,1 millions en mars 2018). En conséquence, dès le 19 mars 2011 (référendum constitutionnel), plus de 18,5 millions d'électeurs se rendent aux urnes, soit plus du double des électeurs habituellement mobilisés sous Moubarak.

En effet, non seulement le corps électoral a-t-il rapidement augmenté en volume, mais le taux de participation a lui aussi cru au cours de la période révolutionnaire. Ainsi, lors des premières élections présidentielles organisées sous le règne de Hosni Moubarak, le taux de participation fut seulement de 22,9 % (7,1 millions d'électeurs), contre 46 % au premier tour des élections de 2012 et 52 % au second tour (25,6 millions d'électeurs). Le taux de participation déclina lors des élections présidentielles suivantes, mais demeura relativement élevé : 47,5 % en 2014 (25,3 millions d'électeurs) et 41,5 % en 2018 (24,3 millions d'électeurs). Concernant les élections parlementaires, on peut observer un phénomène similaire, quoique avec un déclin nettement plus prononcé dans la phase post-2013²² : 26 % en 2005, 54 % en 2011-2012 et 28,3 % en 2015 (néanmoins, en chiffres absolus, et du fait de l'accroissement du corps électoral, ce dernier résultat représente toujours deux fois plus d'électeurs que ce que l'on était accoutumé à voir sous l'ancien régime).

Ces fluctuations du volume de l'électorat reflètent de profondes modifications de sa composition sociale. Ainsi, durant les deux dernières décennies du règne de Moubarak, les électeurs se recrutaient principalement « là où subsist[ai]ent encore des institutions sociales plus ou moins soumises au contrôle par consensus : couches aisées de la paysannerie et catégories ouvrières »²³. Durant la phase révolutionnaire, en 2011-2012, l'électorat urbain – et en premier lieu les classes moyennes diplômées – étaient venues grossir les chiffres de la participation électorale. Après la reprise en main du pays par l'armée en 2013 et avec le reflux de la mobilisation révolutionnaire, la jeunesse égyptienne a commencé à se détourner des urnes, laissant le vote aux classes moyennes supérieures éduquées et âgées, principalement en milieu rural²⁴.

Ces mutations du corps électoral sont dues principalement²⁵ aux différentes réformes du cadre juridique réglementant les élections et la vie partisane. Ainsi, comme vu *supra*, l'acte de vote s'est transformé au cours des trois décennies du règne de Moubarak : conçues à l'origine par le président Sadate comme un instrument voué à conférer l'onction populaire aux candidats choisis par l'administration, les élections sont progressivement

22. Le recours à la moyenne est ici rendu nécessaire par le fait que ces élections ont toutes été disputées en deux ou trois phases de deux tours chacun.

23. *Al-Ahrâm*, 14 novembre 2005, cité dans Iman Farag, *op. cit.*

24. Mahmoud Abou Kassem, *et al.*, *op. cit.*

25. L'évolution démographique joue également un rôle majeur dans ces évolutions, mais elle joue ici le rôle d'une variable externe au système politique, du fait du faible degré de contrôle que ce dernier exerce sur elle, et de sa temporalité bien plus lente.

devenues la sanction d'un rapport de force interne à la circonscription, un moyen de sélectionner par la compétition les élites locales ayant accumulé le plus de puissance sociale. Dès lors, les députés n'étaient plus seulement des représentants du pouvoir central, mais également ceux des groupes sociaux qui leur avaient permis de remporter l'élection²⁶. En outre, le recul constant des candidats officiels du PND au profit des indépendants – décrit *supra* – a pu être interprété comme « un vote prudent de sanction »²⁷, témoignant des prémisses d'une politisation du corps électoral.

Or, si la multiplication des candidatures indépendantes reflète la montée en puissance de nouvelles élites issues du monde économique, leur entrée en politique et leur capacité à se faire élire ont été rendues possibles par une importante modification du cadre juridique : le passage du scrutin proportionnel au scrutin individuel. Les élections législatives de 1984 et 1987 avaient été organisés au scrutin de liste²⁸, avec principalement deux effets : l'administration était libre de choisir les candidats du PND qu'elle incluait sur ses listes, et les partis d'opposition légaux étaient tentés d'ouvrir leurs listes aux candidats des Frères musulmans afin d'attirer leurs électeurs. En 1987, puis en 1990, deux arrêts de la Haute cour constitutionnelle (HCC) déclarèrent illégales les lois électorales ayant présidé à l'organisation de ces scrutins, entraînant par deux fois une dissolution de l'Assemblée du peuple. La HCC considérait en effet que le scrutin de liste contrevenait au principe constitutionnel d'égalité des citoyens égyptiens, puisqu'elle favorisait les membres des partis politiques au détriment des indépendants.

C'est pour respecter cette jurisprudence constitutionnelle que toutes les élections législatives organisées entre 1990 et 2010 le furent intégralement au scrutin individuel. En autorisant les indépendants à se présenter, cette modification du cadre juridique rendit possible la compétition au sein de chaque circonscription de plusieurs candidats se réclamant du PND. Elle permit également aux Frères musulmans de se passer des services des partis politiques légalement reconnus, puisqu'il leur était désormais possible de présenter des candidats sous l'étiquette « indépendants ». Cette réforme eut donc pour effet de bord une aggravation de la faiblesse des partis d'opposition, un accroissement de leur dépendance au bon vouloir du régime, et au final leur cooptation au sein du jeu clientéliste qui se mettait alors en place. Alors que les avantages conférés par la légalité les enchaînaient déjà au pouvoir central, ils devaient désormais en outre se ménager les bonnes grâces du PND pour pouvoir survivre au sein du Parlement. En effet, privés du renfort des voix mobilisées par les Frères musulmans, leurs candidats n'avaient souvent d'autres choix pour être élus que de partager certaines

26. Élisabeth Longuenesse, « Les élections de novembre 1995. Le cas de la circonscription 25 à Hérouan », dans Sandrine Gamblin (dir.), *Contours et détours du politique en Égypte. Les élections de 1995*, Paris, L'Harmattan/CEDEJ, 1997, p. 229-266.

27. Sarah Ben Néfissa et Alâ' Al-dîn Arafat, *op. cit.*, p. 286.

28. Intégralement en 1984, et pour l'essentiel en 1987, puisque seuls 48 sièges avaient alors été pourvus au scrutin individuel, contre 400 au scrutin de liste.

circonscriptions avec le parti au pouvoir (en ne présentant pas de candidat sur le siège réservé aux ouvriers et paysans, en échange d'une absence d'investiture du PND pour le siège réservé aux autres catégories professionnelles dans la même circonscription, ou inversement). Par ailleurs, dix membres de l'Assemblée du peuple (et un tiers de l'Assemblée consultative) étant nommés par le président de la République, celui-ci pouvait s'en servir pour offrir une présence au Parlement à tel ou tel parti « d'opposition »²⁹.

En 2011, l'augmentation spectaculaire du corps électoral est due également pour partie à la modification du cadre juridique : outre la suppression des listes électorales évoquée *supra*, cette période est en effet marquée par une réforme de la loi des partis (30 mars 2011) et par la dissolution du PND (16 avril 2011). L'effet le plus important de ladite réforme fut de casser le verrou que la loi de 1977 avait placé à l'entrée du champ politique, en instituant une commission des partis disposant d'un droit de vie et de mort sur les partis politiques, et dominée dans sa composition par les fidèles du chef de l'État, qui était en même temps président du PND. En stipulant que la majorité des membres de cette commission serait désormais composée de juges indépendants, cette réforme mit fin au contrôle du pouvoir sur l'offre politique, avec comme conséquence une multiplication des partis politiques, non seulement islamistes – qui venaient combler un vide – mais également socialistes et libéraux, qui disputèrent aux partis anciennement cooptés leurs monopoles sur différents segments du marché électoral : le Wafd dut ainsi faire face à la concurrence du Parti des Égyptiens libres et du Parti égyptien social-démocrate, tandis que le Parti du Rassemblement se voyait dépasser par le Parti de l'Alliance populaire socialiste. Ce soudain élargissement de l'offre politique fut d'autant plus spectaculaire que le parti hégémonique avait entre-temps été dissous par la justice pour « corruption de la vie politique », laissant désormais le champ libre à la compétition inter-partisane. Dès lors, les partis politiques cherchèrent à s'articuler aux intérêts des électeurs, et contribuèrent à la politisation du vote, et de l'électorat, lors des élections législatives de 2011-2012, d'autant plus que le scrutin de liste avait fait son retour lors de ces élections, en présidant à l'élection de deux tiers des députés, le tiers restant étant élu au scrutin individuel³⁰. Les élections présidentielles qui s'ensuivirent, par leur nature même (un seul siège disponible, organisation en deux tours favorisant la polarisation de l'électorat) accentuèrent encore la politisation du corps électoral.

Enfin, la restauration autoritaire amorcée en 2013 s'accompagna elle aussi de modifications du cadre juridique. Si la loi des partis demeura inchangée, la loi électorale de 2015 mit en place un type de scrutin mixte encore inédit, avec quatre cinquièmes des sièges attribués au scrutin individuel, et le reste pourvu au scrutin de liste, mais non proportionnel : la liste remportant la

29. May Kassem, *op. cit.*

30. Clément Steuer, « Le printemps des partis ? Le rôle des organisations partisanes égyptiennes dans les élections législatives », *Confluences Méditerranée*, n° 82, 2012, p. 91-105.

majorité absolue des voix d'une circonscription à l'issue du premier ou du second tour se voyant octroyer la totalité des sièges de ladite circonscription (règle dite du *winner-take-all*). Mais ce furent surtout les lois sécuritaires qui jouèrent un rôle important dans cette période, en limitant *de facto* la compétition politique aux forces qui avaient soutenu le renversement des Frères musulmans durant les mobilisations du 30 juin 2013. La loi réprimant les manifestations (24 novembre 2013), puis le renforcement de l'arsenal anti-terroriste permirent de juguler la mobilisation populaire, de déclarer hors-la-loi non seulement les Frères musulmans, mais aussi la principale organisation de la jeunesse révolutionnaire, le Mouvement du 6 Avril, et de priver en pratique de tout moyen d'action les partis politiques ouvertement opposés au régime, pour l'essentiel islamistes (Construction et Développement, Wasat, Watan). Dans ce contexte, l'on n'assista pas durant les élections législatives de 2015 à un retour aux anciennes pratiques clientélistes, et les anciens députés du PND peinèrent à revenir dans le jeu politique, malgré le recours – dans bien des cas – à l'achat de voix³¹. Le corps électoral exprima alors avant tout son allégeance à l'État et son désir d'un retour à l'ordre en élisant de nombreux députés liés à différents corps de la police ou de l'armée, sans trop se préoccuper de leurs étiquettes partisans. De fait, les députés indépendants sont majoritaires au sein de ce Parlement, dans lequel les partis politiques demeurent faibles et dispersés (le plus important, le Parti des Égyptiens libres, rassemble à peine plus de 10 % des sièges). Dans la même période, les élections présidentielles de 2014, et plus encore celles de 2018, illustrèrent le paradoxe d'une mobilisation sans politisation. Si une partie du corps électoral continue d'exprimer à travers son vote son soutien au régime, ce dernier est contraint de recourir à toujours davantage d'expédients (distribution de denrées au-dessous du prix du marché, pressions sur les fonctionnaires ou les employés de grandes entreprises³²) pour maintenir un taux de participation élevé.

LES ÉLECTIONS, À LA FOIS RÉVÉLATRICES DES TENSIONS ET LIEU DE RECHERCHE D'UNE SOLUTION

La crise du PND évoquée en première partie de cet article marqua de son empreinte les élections législatives de 2010, et en firent l'une des causes immédiates de la révolution de 2011³³. Cette année-là, pour la première fois, le contrôle des élections législatives échappa en effet à la vieille garde du parti hégémonique. Ce fût Ahmad `Ezz qui, en tant que Secrétaire général aux affaires organisationnelles du parti, orchestra la campagne du PND. Le but des fidèles de Gamâl Moubarak était alors de montrer qu'ils étaient

31. Mahmoud Abou Kassem, *et al.*, *op. cit.*

32. Voir par exemple, *Mada Masr*, 28 mars 2018, <https://www.madamasr.com/en/2018/03/28/feature/politics/sugar-rice-and-everything-nice-mobilizing-voter-tur-nout-in-egypts-presidential-election/>, consulté le 6 juillet 2018.

33. Sur l'organisation de ces élections, voir Florian Kohstall et Frédéric Vairel, « Introduction. Les élections législatives et présidentielles en Égypte de 2005 à 2010 », *Égypte/Monde arabe*, 3e série, n° 7, 2010, p. 1-18.

capables de surpasser leurs aînés dans ce qui constituait l'un de leurs derniers domaines réservés : l'organisation des élections. En accordant l'investiture à plusieurs députés par circonscriptions, ils essayèrent de masquer le phénomène des candidatures dissidentes au sein du PND. Un pas supplémentaire fut ainsi franchi dans l'acceptation par le parti hégémonique d'une concurrence entre les élites locales organisée sous sa houlette, le PND cherchant à maîtriser le phénomène tout en étouffant sa visibilité. Mais conjuguée au retour à des pratiques massives de fraude, l'exacerbation de la concurrence au sein du parti hégémonique entraîna une quasi-éradication des partis d'opposition, Frères musulmans compris. Ce succès s'avéra bientôt à double tranchant, poussant une opposition jusqu'alors plus ou moins loyale (Wafd, Parti du Rassemblement, parti arabe démocratique nassérien, voire dans une certaine mesure les Frères musulmans) à rejoindre dans la rue des contestataires plus radicaux³⁴ (Association nationale pour le changement, Mouvement du 6 Avril).

Les élections législatives et présidentielles de 2011-2012, du fait de leur politisation et de l'articulation des partis et candidats sur les clivages sociaux traversant l'électorat, révélèrent et accentuèrent une forte polarisation de la société appuyée sur d'importantes disparités territoriales. En effet, alors que les deux plus grandes villes du pays (Le Caire et Alexandrie) accordaient volontiers leurs suffrages aux révolutionnaires, le Delta soutenait la contre-révolution, tandis que les campagnes de la vallée du Nil votaient massivement pour les Frères musulmans, et que les marges désertiques se tournaient vers les salafistes. Ainsi, alors que le cœur du pays, davantage développé et intégré à l'économie mondiale, était dominé par les forces séculières, les zones laissées-pour-compte avaient provoqué un raz-de-marée islamiste au Parlement et envoyé un Frère musulman, Mohammed Morsi, occuper le palais présidentiel. Ce constat joua un rôle important dans le procès en légitimité instruit contre les islamistes au pouvoir dans la période 2012-2013, en alimentant parmi les populations des villes et du Delta une angoisse de submersion par les masses paysannes du Sud, et de désintégration du pays sous l'effet de forces centrifuges favorisant l'installation de groupes jihadistes armés aux frontières du pays (Nord-Sinaï, mais aussi désert libyque). Même suite à la restauration autoritaire, la carte de l'abstention – notamment durant le référendum constitutionnel et les élections législatives de 2014 – montre que les déséquilibres territoriaux affectant l'Égypte ont toujours un effet politique, les marges et le Sud s'abstenant davantage que le cœur du pays.

Enfin, les élections de 2015 virent s'affronter deux tentatives concurrentes de restaurer le lien entre l'État et la société rompu par la disparition du PND³⁵. D'un côté, une partie de l'appareil d'État appuya la création du Parti de l'Avenir de la Patrie, dont la direction était confiée à Mohammed

34. Clément Steuer, « Les partis politiques égyptiens dans la révolution », *L'année du Maghreb*, vol. 8, 2012, p. 181-192.

35. *Mada Masr*, 14 mars 2016, <http://www.madamasr.com/en/2016/03/14/feature/politics/anatomy-of-an-election/>, consulté le 3 juillet 2018.

Badran, alors âgé de 24 ans. Perçu comme un protégé du président de la République, le jeune homme avait été l'un des leaders de l'Union des étudiants, au sein de laquelle une partie de la direction et des cadres du parti avaient été recrutés. De l'autre côté, une coalition électorale baptisée « Pour l'amour de l'Égypte » chercha à fédérer partis politiques et « personnalités » indépendantes soutenant le président Sissi. Cette coalition rassemblant la quasi-totalité des partis politiques en compétition – à l'exception des salafistes du parti Nour, des organisations socialistes et libérales les plus « révolutionnaires » et de quelques petits partis – ne disputa que les 120 sièges pourvus au scrutin de liste, et les remporta d'ailleurs tous du fait de la règle du *winner-take-all*. Les partis membres de cette coalition entrèrent par contre séparément en compétition pour les 448 sièges pourvus au scrutin individuel. Suite aux élections, les leaders de « Pour l'amour de l'Égypte » cherchèrent à la transformer en bloc majoritaire au Parlement, mais les plus importants partis la composant – y compris le Parti de l'Avenir de la Patrie – s'en retirèrent bientôt. Ces deux initiatives, le Parti de l'Avenir de la Patrie et la coalition « Pour l'amour de l'Égypte », avaient en commun de vouloir moderniser la relation État-société, le parti en remplaçant les élites traditionnelles par une nouvelle élite résultant de la fusion de jeunes révolutionnaires ralliés au régime, de représentants de différentes organisations professionnelles, et de technocrates issus des administrations, et la coalition en les noyant dans un ensemble plus vaste dont le noyau dur serait constitué par des partis politiques à l'idéologie plus ou moins définie.

Ce dernier épisode souligne les difficultés rencontrées par le régime pour unifier autour de lui l'hétéroclite « coalition du 30 Juin » qui lui a donné naissance. Ces difficultés n'ont jusqu'à présent pas été surmontées, comme le montre la coexistence, durant les élections présidentielles de mars 2018, de plusieurs organisations menant campagne pour la réélection du président Sissi. Suite à ces élections, le projet de fusionner les partis existants en trois ou quatre grandes organisations aux contours idéologiques clairement définis fut présenté de manière insistante par des personnalités proches du pouvoir dans les médias. Le régime est donc toujours à la recherche d'une formule lui permettant de restaurer le lien avec la société : si les deux dernières décennies du règne de Moubarak avaient été marquées par une organisation des réseaux de clientèle reliant en cascade le centre du pouvoir aux périphéries du pays, la montée de nouvelles élites, la politisation du corps électoral et l'aggravation des déséquilibres territoriaux ont eu raison de ce système. La période 2011-2012 fut marquée par une tentative de le remplacer par un système démocratique, qui donnerait aux partis politiques les moyens de jouer leur rôle de relais de la demande sociale et de sélection des élites politiques. Mais les processus électoraux agirent en catalyseur de la polarisation de la société égyptienne, la divisant en deux camps dont l'affrontement fit voler en éclat le jeune cadre démocratique. Depuis, le régime issu du 30 juin 2013 n'essaye pas faire revivre un système clientéliste depuis longtemps entré en crise, mais cherche une formule de modernisation illibérale des rapports État-société. Les élections parlementaires de 2015 ont montré qu'il n'existait pas de consensus au sein du régime quant à la stratégie à mener, et aucun des deux projets concurrents dans ces

élections n'a été en mesure de prouver sa viabilité. D'où l'importance des élections législatives de 2020. À l'heure où nous mettons un point final à cet article, les élections à l'Assemblée consultative (restaurée par la réforme de constitutionnelle de 2019 après avoir été supprimée par la Constitution de 2014) témoignent d'une tentative de fusion des deux précédentes stratégies : une liste nationale unifiée clairement dominée par le Parti de l'Avenir de la Patrie et rassemblant autour de lui les autres partis pro-régime obtint la totalité des 100 sièges pourvus au scrutin de liste. Occupant 70 places sur cette liste, le Parti de l'Avenir de la Patrie remporta donc automatiquement autant d'élus, les 30 places restantes étant réparties entre les autres partis membres de la coalition. Sur les 100 sièges attribués au scrutin individuel, 88 furent également conquis par le Parti de l'Avenir de la Patrie (dont 68 dès le premier tour), 6 par le parti populaire républicain (lui aussi membre de la liste nationale unifiée), et 6 par des candidats indépendants. Ces élections à la Chambre haute peuvent ainsi être perçues comme une sorte de répétition générale pour les élections législatives prévues pour être organisées du 24 octobre au 8 décembre 2020.

Clément Steuer est chercheur contractuel CNRS, UMR 7533 LADYSS et membre du projet ERC TARICA appuyé par le Conseil européen de la recherche. Il a publié en 2020 « Les Frères musulmans égyptiens face à la pluralisation de l'offre militante islamiste », *L'Année du Maghreb*, n° 22, p. 169184.



LA FIN DES NOTABILITÉS URBAINES ? OPINIONS, ENGAGEMENTS ET VOTES DES CITOYENS URBAINS MAROCAINS. ENTRE NOUVELLES FORMES MILITANTES ET DÉS AFFILIATION POLITIQUE. LEÇONS DE CINQ OBSERVATOIRES URBAINS

Olivier DEAU, David GOEURY

Au Maroc, la compétition électorale a longtemps été dominée par la transaction collective dans les campagnes¹ mais aussi dans les villes moyennes en forte croissance démographique ou dans les nouveaux quartiers périurbains dominés par l'informel². Ce processus de négociations favorise l'élection de figures politiques capables d'accéder à des ressources, qu'elles soient matérielles ou symboliques³. La transaction électorale se noue entre un notable et des habitants en situation de précarité avec un fort besoin de biens collectifs et d'infrastructures de base : accès à l'eau potable ou agricole, à l'électricité à la route goudronnée ou au logement. Dans les villes, les notables ont partie liée avec les lotisseurs informels qui développent une clientèle parmi les habitants clandestins en leur assurant l'accès d'abord au logement, puis aux services administratifs et enfin équipements et commodités⁴. Or, depuis 2002, chaque élection locale ou nationale témoigne d'une abstention massive des citoyens urbains à peine

1. Mohamed Tozy, *Élections au Maroc : Entre partis et notables (2007-2009)*, Casablanca, Fondation Konrad Adenauer - CM2S, 2010.

2. Aziz Iraki, *Des notables du makhzen à l'épreuve de la « gouvernance », Élités locales, gestion urbaine et développement au Maroc*, Paris, L'Harmattan, 2003.

3. Aziz El Maoula El Iraki (dir.), *Des Élités de Proximité Au Maroc : Renouvellement ou Hybridation de l'élite Locale*, Paris, L'Harmattan, 2020.

4. Aziz Iraki, *op. cit.*

rehaussée par un vote militant au profit du Parti de la justice et du développement (PJD), mouvance islamiste⁵.

Ici, nous émettons l'hypothèse que les grandes politiques urbaines d'accès à un logement réglementaire (« ville sans bidonville » lancé en 2004) et d'implantation d'infrastructures de base dans les quartiers les plus pauvres (Initiative nationale pour le développement humain en 2005) ont graduellement disqualifié les figures de notabilités traditionnelles. La dynamique clientélaire d'intercession entre un notable élu en capacité de « protéger », en empêchant les expulsions des habitants des quartiers non réglementaires et de « rendre service » en assurant le projet de raccordement aux réseaux routiers goudronnés, aux réseaux électriques et d'eau potable, s'épuise au fur et à mesure que les quartiers et les populations sous-dotés en équipement bénéficient des grandes politiques publiques de mise à niveau urbaine. La satisfaction de ces besoins primaires amène les habitants à porter désormais leur attention sur la qualité des systèmes éducatifs et de santé. Leur rôle d'élu comme intermédiaire entre les habitants et les ressources publiques est donc remis en question particulièrement dans le tissu urbain, produisant l'affaiblissement des logiques clientélares historiques nécessaires pour remporter l'élection. Parallèlement, d'autres formes de socialisation politique notamment à travers le développement de la sphère associative restent avant tout l'apanage d'une élite éduquée⁶. Dès lors, les villes marocaines ne sont pas seulement des lieux de contestation d'un ordre inégalitaire, mais aussi de la désaffiliation des citoyens marocains. La faiblesse du marché de l'emploi réglementaire et les dysfonctionnements du système éducatif freinent considérablement l'intégration d'organisations civiques structurées qu'elles soient syndicales, artisanes ou associatives⁷.

Pour discuter cela, nous mobilisons un travail d'analyse autour de cinq observatoires localisés en zone urbaine : l'arrondissement Agdal-Hay Riyad à Rabat, le quartier Mhamid à Marrakech, les cités Essalam et El Haoula à Agadir, les villes d'Inezgane et de Tiznit. Nous avons croisé les données

5. Thierry Desrues, « Le PJD en ville, le PAM à la campagne. Le multipartisme marocain à l'épreuve de la bipolarisation », *L'Année du Maghreb*, n° 15, 2016, p. 229-54 ; Myriam Catusse et Lamia Zaki, « Gestion communale et clientélisme moral au Maroc : les politiques du Parti de la justice et du développement », *Critique internationale*, n° 42/1, 2009, p. 73-91 ; Mounia Bennani-Chraïbi, « « Hommes d'affaires » versus « profs de fac ». La notabilisation parlementaire d'un parti de militants au Maroc », *Revue internationale de politique comparée*, n° 15/2, 2008, p. 205-219 ; David Goeury, « Le pouvoir est-il enfin dans les mains des villes ? », *Espaces Temps. net Revue électronique des sciences humaines et sociales*, 2014 ; Younes Benmoumen, *Le Maroc Vote*, Tafra, 2016.

6. David Goeury et Olivier Deau, « Peut-on parler d'une Génération « 20 Février » ? Interroger la jeunesse urbaine marocaine : Identité politique et participation », *Revista de Estudios Internacionales Mediterráneos*, 2019.

7. David Goeury et Olivier Deau, « Déclin des villes moyennes et conflictualité territoriale au Maroc. Les conséquences d'une pluralisation politique inachevée ? », *L'Année Du Maghreb*, n° 21, 2019, p. 193-204.

électorales officielles avec cette enquête menée auprès de 514 personnes de plus de 21 ans, entre fin 2013 et début 2014. En privilégiant l'approche par observatoire, c'est-à-dire des espaces urbains clairement délimités, les relations établies sur le territoire, produites par des histoires singulières, apparaissent. L'objectif est de conjuguer des analyses monographiques de scènes électorales⁸ avec la méthode d'administration d'un long questionnaire auprès des citoyens. Ainsi, ces observatoires permettent d'offrir une réflexion localisée à la différence des grandes enquêtes nationales qui analysent depuis un appareil statistique large les mutations des relations entre les élus et les citoyens marocains ou le lien social et politique, comme l'Afrobaromètre (2013, 2015) ou les enquêtes du Haut-Commissariat au Plan (HCP) ou de l'Institut Royal des Études Stratégiques.

Dans un premier temps, nous reviendrons sur les figures de notabilité dominantes politiquement au sein de nos observatoires avant les élections de 2016 en soulignant la variété de leurs ressources politiques et leurs modes d'ancrage au territoire. Puis nous examinerons les résultats des enquêtes conduites sur les citoyens âgés de plus de 21 ans en 2013 et 2014 notamment sur leurs participations électorales, leurs affiliations politiques et sociales, l'expression des priorités en termes de problème public, afin de dégager une typologie des engagements et des positionnements par rapport aux représentants élus et à la perception même de l'utilité de l'élection. La mise en perspective des trajectoires des notables politiques, des typologies de rapport au politique, plus particulièrement le rapport instrumental et clientélaire au vote, entendu « comme un rapport d'échange de biens matériels et immatériels personnalisé »⁹ et la mise en évidence des effets de politiques publiques d'équipement sur le territoire, nous permettra d'étayer notre hypothèse principale sur la désagrégation du vote transactionnel en milieu urbain non compensé par d'autres formes de mobilisation électorale. Ces observations nous permettent d'avancer l'hypothèse que cette configuration permet à un parti disposant d'une structure militante cohérente comme le Parti de la Justice et du Développement (PJD) de remporter les élections dans un contexte d'abstention massive.

CINQ HISTOIRES POLITIQUES MENANT À LA DOMINATION ÉLECTORALE DU PJD

Le contrôle politique des villes a représenté un enjeu important dans les décennies suivant l'indépendance du pays. Le mouvement continu d'urbanisation a produit la gouvernance de la ville comme un espace de compétition pour la spéculation foncière¹⁰. De nombreuses agglomérations ont été dominées par des figures politiques qui ont su installer des réseaux puissants d'intermédiation entre le pouvoir central et les habitants,

8. Mohamed Tozy, *op. cit.* ; Lamia Zaki, *Terrains de Campagne Au Maroc. Les Élections Législatives de 2007*, Karthala, 2009 ; Mounia Bennani-Chraïbi, *op. cit.*

9. Hélène Combes et Gabriel Alejandro Vommaro, *Sociologie du clientélisme*, Paris, La Découverte, 2015.

10. Aziz Iraki, *op. cit.*

cumulant mandat local et national¹¹. La réforme des collectivités locales de 2003 puis celle de 2009 ont donné un pouvoir grandissant aux présidents de commune, tout en redéfinissant les périmètres urbains. Les cinq villes observées sont dirigées jusqu'en 2015 par des figures de notabilité, soit des individus disposant d'un capital symbolique et économique leur permettant de mobiliser des ressources pour entretenir des réseaux de clientèle et de négocier des alliances. Tarik Kabbage, élu président de commune à Agadir en 2003 est un universitaire membre fondateur de l'Union socialiste des forces populaires (USFP). Il est le fils d'Abbès Kabbage, un résistant marocain affilié au parti de l'*Istiqlal*¹² ayant joué un rôle central dans la région de Souss Massa, fondateur de l'Union Nationale des Forces Populaires¹³, mais aussi entrepreneur ayant créé un véritable empire dont Tariq Kabbage a hérité de la branche agro-industrielle en 1984. À Inezgane, Mohamed Oumouloud est un armateur, actuellement président de la chambre professionnelle des pêches, élu président de la commune de 1997 à 2003. Il perd la présidence de commune au profit de l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP) de 2003 à 2009, avant d'être réélu de 2009 à 2015 sous les couleurs de l'Union constitutionnelle (UC). En 2011, il se présente sous les couleurs de l'*Istiqlal* avant de revenir à l'UC en 2015. À Marrakech, Omar Jazouli, député depuis 1977, a été élu président de la commune en 2003 sous les couleurs de l'UC. Il revendique une ascendance prestigieuse de plus de cinq siècles. Il est battu en 2009 par Fatima Zahra Mansouri, jeune avocate de 33 ans, devenant la deuxième femme présidente d'une grande commune urbaine marocaine, fille d'un ancien pacha de Marrakech, candidate du Parti Authenticité et Modernité (PAM). À Tiznit, Abdelatif Ouammou est avocat d'affaires à Agadir, descendant d'une très prestigieuse famille de *fouqaha* (juris consulte en droit musulman) de Tiznit, il s'engage sous les couleurs du PLS devenu Parti du progrès et du socialisme (PPS) et est élu conseiller municipal une première fois en 1976 avant d'être invalidé du fait de son engagement politique. Élu député de Tiznit en 1997, il accède à la présidence de la commune en 2003. À Rabat enfin, Fathallah Oualalou, fils d'une vieille famille de la bourgeoisie locale, docteur en économie, professeur au collège royal du prince héritier Mohammed VI, et membre fondateur de l'USFP, élu député en 1997 et 2002, a été ministre de l'Économie, puis ministre des Finances et de la privatisation de 1998 à 2007 avant de devenir président de la commune en 2009. Il met fin à la domination d'Omar Bahraoui du Mouvement populaire, lui-même docteur en économie, élu président depuis 1995.

Si les élus de l'UC s'inscrivent dans la tradition du recrutement de notabilités à même de faire le lien entre des communautés urbaines et le pouvoir central, les élus des partis de gauche, longtemps dans l'opposition,

11. *Ibid.*

12. Le parti de l'*Istiqlal* (indépendance) est le parti national dominant au moment de la fin du Protectorat en 1956 d'où les principales figures politiques partisans du Maroc postcolonial sortiront.

13. L'UNFP est le produit de la scission de l'aile gauche du parti de l'*Istiqlal* en 1959, emmenée notamment par Mehdi Ben Barka.

comme l'USFP et le PPS, cumulent quant à eux un militantisme précoce et un héritage de notabilité régionale, les dotant d'un statut hybride. L'aura du candidat influence la mobilisation des électeurs et rend possible les transactions post-électorales visant à négocier l'obtention de la présidence du conseil communal entre les différents groupes politiques. La légitimité est aussi celle d'un nom qui peut s'inscrire dans une logique héréditaire comme Kabbage, Ouammou, Jazouli ou Mansouri.

Pourtant, lors des élections locales de 2015, tous ces présidents de commune ont été largement battus par les candidats du Parti de la Justice et du Développement (PJD), islamiste, qui obtient la majorité des sièges exception faite de Tiznit où il ne remporte que 14 sièges sur 33 devant le PPS. L'ampleur du camouflet amène plusieurs présidents de commune sortant à ne pas de se présenter lors de l'élection à la présidence du conseil communal comme Kabbage à Agadir ou Oumouloud à Inezgane. Les nouveaux présidents de commune du PJD ne correspondent plus à ces anciennes figures de notabilité mais se présentent comme des figures militantes actives dans la durée, désignées par la base du parti. Méconnus des médias, ils siégeaient parfois au conseil municipal depuis plusieurs mandats comme Salah El Malouki à Agadir et Mohamed Larbi Belcaïd à Marrakech, deux enseignants élus la première fois en 1997. Mohamed Sadiki est aussi un militant historique, ingénieur à la retraite, cadre supérieur à la Redal (société concessionnaire de l'eau et l'électricité) de Rabat. Ahmed Aderrak, administrateur dans la fonction publique, à Inezgane, est d'abord élu député en 2012. Seul, Brahim Boukhaden a exercé une profession libérale et dirige un cabinet de traduction à Tiznit. Sadiki et Belcaïd ont aussi été des membres actifs de l'organe de prédication du parti islamiste, le Mouvement Unité et Réforme (MUR).

Le PJD est actif dans chacun des cinq observatoires étudiés dans le cadre de cette enquête depuis 1997 et dispose d'élus dans les conseils municipaux. À partir des législatives de 2002, il obtient des résultats significatifs et se positionne comme la deuxième force politique à Agadir, Inezgane et Rabat derrière l'USFP, la troisième à Tiznit, la quatrième à Marrakech-Ménara. En 2007, il confirme son implantation et obtient des députés dans toutes les circonscriptions, exception faite de Marrakech. En 2009, tous les présidents de commune, en dehors d'Ouammou à Tiznit, se sont alliés avec le PJD pour conserver la présidence comme Kabbage à Agadir, ou pour la conquérir, comme Oumouloud à Inezgane, Oualalou à Rabat et Mansouri à Marrakech. Le PJD privilégie alors la stratégie de force d'appoint au sein de la majorité. En 2011, lors de l'élection législative, il arrive nettement en tête dans toutes les circonscriptions électorales avec plus 35 % des suffrages exprimés, à l'exception de Tiznit. Kabbage et Mansouri obtiennent un siège de député loin derrière les candidats du PJD, grâce au scrutin de liste au plus fort reste. À Tiznit, le candidat USFP Lahcen Bounouari devance le candidat PJD de quelques centaines de voix seulement, grâce au soutien d'Ouammou qui ne pouvait pas se présenter car déjà élu à la chambre des conseiller au suffrage indirect en 2009. Aux élections communales suivantes, en 2015, le PJD prend le contrôle de toutes les municipalités, dépassant 38 % des

suffrages exprimés puis confirme sa domination aux législatives de 2016 avec plus 44 % des suffrages dans tous les observatoires¹⁴. Aux élections communales de 2015, seul Ouammou, à Tiznit, arrive à dépasser les 20 % des suffrages exprimés, les candidats du PAM recueillant 19 % à Marrakech, Kabbage 14 % à Agadir, Oumouloud 7 % à Inezgane, l'USFP moins de 5 % à Rabat. En 2016, Fatima Zarha Mansouri est la seule à conserver son siège de députée tandis que toutes les autres forces politiques historiques liées aux anciens présidents de communes sont défaites, malgré le scrutin de liste au plus fort reste.

Ces succès électoraux pour le PJD doivent-ils être compris comme une victoire du parti ou un affaïssement de ses concurrents ? L'administration d'un même questionnaire à 514 citoyens répartis entre les cinq observatoires a permis de collecter des éléments de réponse.

DES CITOYENS URBAINS PEU ENGAGÉS

Les villes étudiées sont animées par une importante dynamique démographique où se conjuguent croissance de la population et changement de résidence au gré du parcours professionnel des individus.

Tableau 1 : Pourcentage des enquêtés nés dans la ville par tranche d'âge et par observatoire

	Agadir	Inezgane	Mar-rakech	Rabat	Tiznit	Total
60 et plus		21%	17%	22%	11%	17%
50-59	0%	20%	29%	17%	9%	19%
40-49	17%	33%	44%	6%	27%	25%
30-39	26%	42%	46%	57%	50%	42%
21-29	40%	36%	54%	44%	52%	45%
Total	30%	32%	40%	32%	35%	34%

Seulement 34 % des enquêtés sont nés dans la ville étudiée. Cette forte mobilité des urbains se traduit d'ailleurs par une faible inscription sur les listes électorales ou une mal inscription, nombre d'entre eux étant encore inscrits dans la commune précédente.

14. Le PJD obtient 31 % des suffrages exprimés dans la province de Tiznit mais 46 % des suffrages de la seule ville de Tiznit.

Tableau 2 : Comportement électoral des citoyens dans les 5 observatoires

Premier vote	Agadir		Inezgane		Mar-rakech		Rabat		Tiznit		Total	
Répondants	88		91		86		107		97		469	
avant 1997		0%	28	31%	14	16%	18	17%	2	2%	62	13%
1997	1	1%	4	4%	2	2%	8	7%	4	4%	19	4%
2002 (législatives)		0%	3	3%	2	2%	7	7%		0%	12	3%
2003 (municipales)	1	1%	1	1%		0%	1	1%		0%	3	1%
2007 (législatives)		0%	4	4%	3	3%	3	3%	2	2%	12	3%
2009 (municipales)		0%	2	2%		0%	4	4%	3	3%	9	2%
2011 (référendum)	6	7%	7	8%	15	17%	11	10%	3	3%	42	9%
Je n'ai jamais voté	73	83%	41	45%	50	58%	48	45%	62	64%	274	58%
Je ne m'en souviens plus	7	8%	1	1%		0%	7	7%	21	22%	36	8%
Vote au référendum 2011	Agadir		Inezgane		Mar-rakech		Rabat		Tiznit		Total	
oui	8	9%	35	38%	28	33%	36	34%	12	12%	116	25%
blanc		0%	2	2%		0%	2	2%	1	1%	4	1%
non		0%	1	1%		0%	2	2%	1	1%	4	1%
Non précisé		0%	3	3%	2	2%	5	5%		0%	10	2%
Total votants	8	9%	40	44%	29	34%	44	41%	14	14%	135	29%
Vote aux élections législatives 2011	Agadir		Inezgane		Mar-rakech		Rabat		Tiznit		Total	
PJD	1	1%	25	27%	7	8%	12	11%	5	5%	50	11%
ISTIQLAL	1	1%	5	5%		0%	5	5%	1	1%	12	3%
RNI		0%		0%	6	7%	4	4%		0%	10	2%
PAM		0%	2	2%	3	3%	4	4%		0%	9	2%
PPS		0%	1	1%		0%	2	2%	3	3%	6	1%
USFP		0%	3	3%		0%	3	3%	1	1%	7	1%
Autre		0%		0%		0%	1	1%		0%	1	0%
Blanc		0%	1	1%		0%	5	5%		0%	6	1%
Nul		0%	3	3%		0%	2	2%		0%	5	1%
Non précisé		0%	2	2%		0%		0%		0%	2	0%
Total votants	2	2%	42	46%	16	19%	38	36%	10	10%	108	23%

Les citoyens enquêtés sont très majoritairement abstentionnistes. 58 % d'entre eux n'ont jamais voté, tout particulièrement dans les quartiers périphériques d'Agadir mais aussi à Tiznit. Dans des quartiers plus anciens

comme l'arrondissement Agdal-Hay Riyad de Rabat (quartier de classes moyennes et supérieures) et à Inezgane, ce sont 45 % des enquêtés qui n'ont jamais voté. L'inscription sur les listes électorales n'est pas systématique. Deux moments ont relativement incité de nouveaux électeurs à s'inscrire : les législatives de 1997 avec l'enjeu de l'alternance¹⁵ et surtout l'année 2011 notamment le vote référendaire pour la nouvelle constitution. Dans l'échantillon, parmi les 42 nouveaux inscrits pour le référendum du 1^{er} juillet 2011, seuls 23 ont voté le 25 novembre 2011 à l'occasion des élections législatives qui ont suivi. Le référendum a mobilisé 29 % des enquêtés et les législatives 23 %, des chiffres proches de ceux du taux de participation officiel du ministère de l'Intérieur, compte tenu de la très faible inscription des citoyens urbains sur les listes électorales¹⁶. Le référendum n'a mobilisé que 10,1 millions d'électeurs sur 23 millions de Marocains de plus de 18 ans. En novembre 2011, ce ne sont que 6,1 millions d'électeurs qui se déplacent et seulement 4,7 millions s'expriment pour un parti, tandis que 1,4 millions votent blanc ou écrivent sur leur bulletin pour le faire annuler¹⁷. L'abstention est particulièrement prédominante en milieu urbain¹⁸.

Les enquêtés justifient leur réengagement électoral lors du référendum principalement par leur « soutien au roi », mais aussi pour la reconnaissance de nouveaux droits aux minorités linguistiques¹⁹ ainsi qu'aux femmes²⁰. Lors des élections législatives de novembre 2011, la victoire du PJD s'explique par la mobilisation de ses noyaux militants à la différence des autres partis. Parmi les 23 nouveaux votants enregistrés dans l'échantillon, seuls deux soutiennent les forces politiques qui contrôlent leur municipalité en 2011.

Les citoyens expriment une très grande défiance vis-à-vis des partis politiques au pouvoir, usés par treize années de gouvernement de coalition²¹. Cette défiance se retrouve aussi dans la relation entre les élus locaux et la population. En effet, malgré la forte médiatisation des présidents de communes élus en 2009, ces derniers ne sont en 2014 que très rarement cités par les enquêtés comme jouant un rôle important pour le développement des affaires locales.

15. Les élections législatives de 1997 marquent l'arrivée au pouvoir de l'opposition historique menée par l'USFP.

16. On estime que 50 % des personnes en âge de voter sont inscrites sur les listes électorales.

17. Les votes blancs ou nuls ont atteint leur niveau record durant ces législatives.

18. David Goeury, *op. cit.*

19. Officialisation de la langue amazighe, longtemps demandée par un mouvement amazighophone organisé.

20. Reconnaissance de l'égalité de droits entre les hommes et les femmes, longtemps demandée par un mouvement féministe né au milieu des années 1980 et devenu de plus en plus influent au sein des partis politiques et dans le monde associatif.

21. De 1997 à 2011, les gouvernements marocains sont dominés par une coalition de partis regroupant la plupart d'entre eux à l'exclusion du PJD.

Tableau 3 : Les personnalités politiques les plus importantes dans votre circonscription selon les enquêtés

Quelles sont d'après vous les personnalités politiques les plus importantes dans votre circonscription ?	Agadir	Inezgane	Marrakech Mhamid	Rabat Agdal Hay Riyad	Tiznit	Total
Ne souhaite pas répondre	23	50	42	37	0	152
Ne sait pas	67	30	56	23	52	228
Personne	3	9	1	17	21	51
Le roi		1		18		19
Le wali/ gouverneur				1	3	4
Hassan Aourid				1		1
Partis politiques		1		1		2
Figures politiques nationales	4			10	8	22
Conseil municipal en général		2			1	3
Président de la commune en général	1	2		2		5
Président de commune nommé précisément	1	1	1	2	22	29
Autres élus locaux nommés précisément		1		2	10	13
Autres figures de la société civile nommées				2	2	4

Les présidents de commune sont finalement peu connus ou jugés comme peu importants par les enquêtés. Dans l'arrondissement Agdal-Hay Riyad de Rabat, c'est avant tout le roi qui est cité comme la personne la plus importante pour la vie locale, la résidence du souverain se situant principalement dans la capitale. Oualalou n'est cité que deux fois de façon négative. À Inezgane, dans les quartiers périphériques d'Agadir, comme dans le quartier Mhamid de Marrakech, Oumouloud, Kaddage et Mansouri ne sont cités qu'une seule fois. Tiznit apparaît comme une exception où le président de commune, Ouammou, est cité 22 fois comme la personne la plus importante et cela majoritairement

par des jeunes de moins de 30 ans récoltant sans doute les fruits d'une politique participative en lien avec la société civile locale (Goehrs 2017). Pourtant, peu de ces jeunes sont inscrits et encore moins votent. Au final, sur 22, seuls 4 ont voté pour les législatives en 2011, 2 pour le PPS sur la liste nationale²², 1 pour l'USFP, 1 pour le PJD. Les citoyens citent d'autres figures nationales dont tout particulièrement Aziz Akhannouch, ministre de l'Agriculture depuis 2007, député de Tiznit en 2011, président de région de Souss-Massa-Draâ de 2003 à 2009 qui est cité 11 fois en cumulant les déclarations des enquêtés Rabat (1), Agadir (4) et Tiznit (6). À Inezgane, un des premiers fiefs islamistes, des figures du PJD sont citées comme Ahmed Aderrak.

UNE TRANSFORMATION DES PRIORITÉS DES CITOYENS

Lorsqu'il est demandé aux citoyens d'exprimer quelles sont leurs principales préoccupations en différenciant le niveau local et le niveau national, il est possible de constater que d'une part la hiérarchisation des problèmes est légèrement différente entre le niveau local et national, mais également que leurs attentes en termes de politiques sociales sont transformées.

Le déclin des figures de notabilités dans les différents observatoires est à mettre en perspective avec les attentes des citoyens. Si certaines préoccupations apparaissent plus fortes localement, d'autres sont constantes dans tous les observatoires. Ainsi, l'insécurité (violence, vol, crime, etc.) apparaît en particulier dans les quartiers périphériques d'Agadir²³. Les habitants du quartier Mhamid de Marrakech, se plaignent fortement de la faible qualité des services publics et de l'accès aux administrations. En revanche, le chômage et la santé sont, eux, mentionnés parmi les principaux problèmes locaux de tous ces observatoires, exception faite de l'arrondissement Agdal-Hay Riyad de Rabat qui a l'un des taux d'activité les plus élevés et la plus forte concentration de médecins du royaume. Ainsi, l'accès à l'emploi est particulièrement mentionné à Agadir et Tiznit. La question de l'accès à la santé ressort dans la région de Souss-Massa où se tiennent régulièrement des manifestations pour dénoncer les dysfonctionnements. Les infrastructures n'arrivent qu'en quatrième position et sont mentionnées par seulement 20 % des enquêtés, ce chiffre étant plus fort dans l'observatoire de Tiznit où la question de la mise à niveau de l'ancienne médina est particulièrement présente mais aussi dans la commune de Rabat Agdal-Hay Riyad dans laquelle les citoyens se plaignent particulièrement de la voirie. En revanche, dans les nouveaux quartiers de Marrakech, d'Agadir mais aussi à Inezgane, ce problème est secondaire. Les autres prérogatives locales comme les déchets et les services publics sont peu cités, exception faite de l'arrondissement Agdal-Hay Riyad, touché par une grève des collecteurs d'ordures en 2013, quelques semaines avant l'enquête.

22. Pour la liste locale, 1 a voté USFP selon la consigne d'Ouammou, 1 autre pour le PJD.

23. Le score élevé est aussi lié au profil des enquêtés parmi lesquels les jeunes hommes sont surreprésentés. Or cette catégorie est beaucoup plus sensible aux questions d'insécurité.

Tableau 4 : Réponse à la question ouverte « Quels sont les principaux problèmes locaux ? »

	Agadir		Inez-gane		Mar-rakech		Rabat		Tiznit		Total	
Répondants	92		65		44		87		89		377	
Insécurité	60	65%	9	14%	6	14%	28	32%	22	25%	125	33%
Chômage	54	59%	14	22%	4	9%	7	8%	39	44%	118	31%
Santé	28	30%	20	31%	10	23%	8	9%	26	29%	92	24%
Infrastructures	11	12%	2	3%	4	9%	24	28%	33	37%	74	20%
Éducation	10	11%	12	18%	4	9%	8	9%	12	13%	46	12%
Corruption/clientélisme/ népotisme	9	10%	15	23%	10	23%	8	9%	1	1%	43	11%
Précarité/pauvreté	9	10%	12	18%	2	5%	1	1%	14	16%	38	10%
Mauvaise gestion des déchets/ pollution	1	1%	6	9%	4	9%	17	20%	4	4%	32	8%
Dysfonctionnement des services publics	0	0%	7	11%	14	32%	8	9%	2	2%	31	8%
Prix/vie chère	1	1%	5	8%	3	7%	5	6%	3	3%	17	5%
Transport		0%	7	11%		0%	9	10%		0%	16	4%
Logement	2	2%	7	11%		0%	1	1%	3	3%	13	3%

Tableau 5 : Réponse à la question ouverte « Quels sont les principaux problèmes nationaux ? »

	Agadir		Inezgane		Mar-rakech		Rabat		Tiznit		Total	
Répondants	91		70		48		104		92		405	
Chômage	65	71%	29	41%	14	29%	46	44%	49	53%	203	50%
Santé	37	41%	36	51%	18	38%	47	45%	40	43%	178	44%
Éducation	27	30%	31	44%	15	31%	46	44%	27	29%	146	36%
Corruption	15	16%	15	21%	15	31%	15	14%	0	0%	60	15%
Pauvreté	15	16%	11	16%	4	8%	7	7%	16	17%	53	13%
Infrastructures	13	14%	2	3%	0	0%	13	13%	16	17%	44	11%
Prix/vie chère	3	3%	9	13%	8	17%	9	9%	6	7%	35	9%

La quasi-absence de la question du logement dans les réponses interroge, alors qu'elle était centrale dans les débats depuis les années 1940²⁴. La question des prix et de la vie chère est aussi secondaire malgré sa récurrence médiatique. Les citoyens s'inquiètent surtout de la qualité des systèmes scolaires et sanitaires en insistant sur les effets néfastes de la privatisation qui impose des dépenses croissantes aux ménages, alors que les prix des biens de consommation baissent. Face à ces préoccupations locales, les enquêtés considèrent massivement que les élus n'agissent pas pour améliorer la situation. Une infime minorité (re)connaît leur action.

LE DÉVELOPPEMENT URBAIN COMME LIMITE À L'ACTION DES NOTABLES

Dans les cinq observatoires étudiés, un certain nombre de problèmes d'équipement dont la question du logement ont connu des améliorations très significatives, permettant de penser que les politiques publiques ont eu un impact sur la hiérarchie des attentes exprimées par les citoyens interrogés.

Les cinq villes étudiées se sont profondément transformées lors de la dernière décennie. Exception faite de Rabat Agdal-Hay Riyad qui connaît un recul de sa population, les quatre autres villes sont marquées par une forte croissance démographique et tout particulièrement l'arrondissement Ménara de Marrakech mais aussi Tiznit qui a vu son périmètre urbain élargi en 2009 pour intégrer des villages périphériques sous-équipés. Cette forte croissance démographique ne produit pas une crise du logement du fait d'importants programmes de construction portés par des grands opérateurs publics comme Al Omrane, mais aussi des opérateurs privés. Ainsi, le pourcentage de logements insalubres régresse pour devenir résiduel notamment à Agadir où il passe de 17 % à 1,4 %. Par ailleurs, l'accès à la propriété progresse, passant de 55 % des ménages propriétaires en 2004 à 61 % en 2014. Ces données expliqueraient la régression de la question du logement, ce qui réduirait d'autant la capacité des notables à organiser des transactions collectives autour de l'habitat clandestin ou de l'accès au foncier²⁵.

Dans le même temps, le recensement montre que la part des diplômés du supérieur ne progresse significativement qu'à Agadir et à Rabat Agdal-Hay Riyad. Or le taux de chômage, lui, est élevé alors que le taux d'activité des femmes reste extrêmement faible avec un taux de chômage féminin dépassant les 25 %, exception faite de Rabat Agdal-Hay Riyad. Dans trois des cinq observatoires étudiés, le marché de l'emploi apparaît incapable d'offrir de réelles opportunités aux jeunes et en particulier aux diplômés. Dans ces quartiers apparaît donc une nouvelle génération de jeunes urbains qui ne souffrent pas de pauvreté mais qui dépendent fortement de la cellule familiale qui les loge, sans horizon réel d'autonomie sociale ou économique. Par conséquent, la décennie 2004-2014 semble marquée par une forte recomposition des

24. Aziz Iraki, *op. cit.*

25. *Ibid.*

attentes de la population urbaine qui affaiblit en conséquence les relations clientélistes et la dynamique de mobilisation électorale.

Tableau 6 : Données démographiques et sociologiques à partir des recensements de 2004 et 2014 effectués par le Haut-commissariat au plan

Observatoire	Agadir	Inezgane	Marrakech Ménara	Rabat Agdal Riyad	Tiznit
Population en 2004	344 422	111 172	280 275	89 588	53 441
Population en 2014	420 288	129 742	409 829	73 980	74 067
Taux de croissance en 10 ans	22%	17%	46%	-17%	39%
Corps électoral en 2004 selon le HCP	229 999	71 399	180 819	63 294	35 791
Corps électoral en 2014 (estimation)	294 734	88 022	276 994	56 085	51 025
Évolution du corps électoral	28%	23%	53%	-11%	43%
Logement insalubre 2004	17,0%	3,8%	8,1%	8,3%	1,3%
Logement insalubre 2014	1,4%	1,4%	5,8%	5,7%	0,5%
Logement de moins de 10 ans en 2014	28,9%	14,9%	31,8%	15,9%	20,3%
Taux de diplômés du supérieur en 2004	10,4%	5,3%	10,4%	35,6%	9,4%
Taux de diplômés du supérieur en 2014	15,1%	5,8%	10,8%	42,8%	9,2%
Taux de chômage 2014	17,2	16,2	16,9	9,4	14,4
Taux d'activité féminin 2014	28	21,4	27,6	47,4	18,9
Taux de chômage féminin 2014	26,7	29,8	28,4	11,1	30,9

Par ailleurs, les opérations immobilières de la dernière décennie sont également critiquées localement pour les liens supposés trop proches entre des promoteurs et des élus locaux. Les enquêtés sont ouvertement soupçonneux des élus dans leurs commentaires et les accusent de corruption et de népotisme. Cette dénonciation est très différente selon les observatoires : un seul citoyen de Tiznit déclare la corruption parmi les principaux problèmes locaux alors qu'ils sont 23 % à Inezgane et dans le quartier Mhamid de Marrakech où les deux présidents de commune Oumouloud²⁶ et Jazouli²⁷ de l'UC ont d'ailleurs dû affronter les tribunaux.

26. « Maroc : La mauvaise gestion coûte 9 milliards au conseil municipal d'Inezgane », *Libération*, 6 décembre 2007.

27. <http://www.marocpress.com/fr/aufaitmaroc/article-86692.html>

Les élus peinent à intégrer les nouvelles générations dans un projet collectif construit localement. À Tiznit, la municipalité a soutenu l'inscription des habitants sur les listes électorales et malgré cela en 2015, la mobilisation a été particulièrement faible aux élections locales de 2015 : 25 % de la population âgée de plus de 18 ans s'est rendue au bureau de vote. De nombreux électeurs n'ont finalement pas d'attachement à l'équipe municipale du fait « *des promesses non tenues* » et du marasme du marché de l'emploi. Dans l'arrondissement de Marrakech Ménara, seulement 14 % des habitants de plus de 18 ans qui ont voté pour un parti, la victoire du PJD est finalement assurée par 7 % des personnes en âge de voter.

MUTATION DES TRANSACTIONS ÉLECTORALES

Pour les partis en place, la fin des figures de notabilité locale a des effets désastreux se traduisant par une accélération de l'effondrement de leurs résultats électoraux dans les élections consécutives. Ainsi à Tiznit, l'absence de candidature d'Ouammou aux élections de 2016 se traduit par un recul de 84 % des suffrages PPS entre 2015 et 2016, passant de 2 674 à 452 alors que le nouveau président de commune, Brahim Boukhaden (PJD), voit son audience progresser de 9 % passant de 4 875 voix à 5 251. Il en est de même pour l'USFP à Agadir, qui s'est effondrée avec le départ de Tariq Kabbage. Ces partis de gauche souffrent d'un manque de militants et sont donc incapables de mettre en œuvre une logique électorale alternative à celle de la relation de clientèle ou de mise en avant de la figure du notable, entrepreneur politique.

Dans un contexte de très faible participation, certains candidats ou partis sont tentés de renouer avec les transactions électorales individuelles. Les populations les plus fragiles sont ainsi enrôlées pour mener la campagne électorale : des dizaines de femmes âgées et de jeunes sont rémunérés pour distribuer des tracts et animer les cortèges. Cette mobilisation a des effets limités. Elle permet alors dans le cadre des scrutins de liste au plus fort reste d'obtenir un certain nombre de sièges à la commune, voire un siège de député. Ainsi, à Tiznit, les militants évoquent quelques milliers de voix achetables par les candidats peu connus mais fortunés. D'un autre côté, une femme déclarait en 2015 « *avant j'ai soutenu le livre (PPS), puis la rose*²⁸ (USFP) en 2011, mais ils n'ont rien fait pour nous ces dernières années, alors je travaille pour la Colombe (RNI), ils payent 100 dirhams par jour au moins ce sera cela de gagné ». Cependant, cette stratégie a des effets très négatifs immédiats discréditant le candidat. Les jeunes sont très critiques, ainsi à Tiznit, un jeune déclare : « *le PAM m'a proposé 200 dhs par jour pour la campagne et moi j'ai besoin d'argent, mais c'est trop sale, je préfère encore être serveur dans un bar* ». Outre le risque d'affronter les tribunaux, comme Oumouloud et Jazouli, les élus sont alors discrédités et peuvent difficilement élargir leur audience, ce qui explique la stagnation de leur

28. Les enquêtés identifient le plus souvent le parti politique à l'aide du symbole imprimé sur le bulletin de vote.

électorat. L'achat de voix apparaît comme une stratégie palliative à court terme et comme l'aveu d'une perte d'influence locale.

DÉVELOPPER DE NOUVEAUX DISPOSITIFS DE MOBILISATION : L'AMBIGÜITÉ DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

La participation au mouvement associatif en pleine expansion au Maroc²⁹ paraît être un élément de socialisation politique qui ne se traduit pas systématiquement par une participation électorale, bien que certaines associations soient liées historiquement aux partis politiques comme l'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme (Istiqlal), l'Association Marocaine des Droits de l'Homme (USFP) ou le Mouvement Unité et Réforme (PJD). Aujourd'hui, ces organisations de la société civile souhaitent se présenter comme déconnectées des intérêts partisans chacune pour des raisons différentes mais qui tiennent toutes à la nécessité pour elles d'agir en autonomie sans prendre en compte l'intérêt partisan³⁰.

L'impact du mouvement associatif sur la participation électorale est faible. 20 % des citoyens enquêtés déclarent être actifs dans la société civile, 67 % d'entre eux étant des diplômés du supérieur. Pour autant, leur engagement civique ne se traduit pas systématiquement par un engagement partisan. Ainsi, ils sont 25 % (28 sur 111) à avoir soutenu un parti en 2011 contre 15 % de ceux qui ne participent pas à une association. L'engagement associatif est certes caractéristique de citoyens qui votent davantage, mais cela reste une pratique très minoritaire. De plus, de nombreuses associations disposent d'un nombre très faible de membres étant avant tout un dispositif d'organisation d'événements permettant de recevoir des fonds publics. À Tiznit, les associations se sont démultipliées avec le soutien des conseils communaux depuis 2003 (Goehrs 2017) mais sans augmentation du nombre de leurs membres. Nombre d'entre elles sont perçues comme des associations personnelles liées à des figures politiques et non des associations ouvertes, ce qui en réduit fortement l'audience. Les associations qui ont le plus grand impact sont les associations professionnelles ou les associations de service, or les partis arrivent difficilement à recruter de nouvelles figures militantes en leur sein. Certaines associations sont par ailleurs ouvertement hostiles au jeu partisan, notamment au sein du mouvement culturel amazighe ou du mouvement justice et bienfaisance.

Au final, la victoire aux élections se fait par l'élargissement de la mobilisation autour des noyaux militants. Ainsi, dans notre échantillon, le PJD est le parti qui a le plus mobilisé au sein des militants associatifs (15) mais aussi en dehors (35), tout particulièrement à Inezgane ou le parti

29. Le nombre d'associations est passé de 51 000 en 2007 à 130 000 en 2016.

30. Mohammed Tozy, « La société civile entre transition démocratique et consolidation autoritaire : le cas du Maroc », in *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, TAP / Islam et Société, Paris, La Découverte, 2011, p. 249-70.

a implanté des associations caritatives ou culturelles qui entretiennent la mobilisation de ses militants.

Tableau 7 : Engagement associatif et vote aux législatives de novembre 2011

	Agadir		Inezgane		Mar-rakech		Rabat		Tiznit		Total général
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	
Membre d'une association											
Répondants	12	86	38	61	15	85	35	78	11	91	512
N'a pas voté	12	84	22	37	14	70	16	59	9	83	406
PJD		1	9	16	1	6	5	7		5	50
IS-TIQLAL		1	3	2			2	3		1	12
RNI						6	3	1			10
PAM				2		3	2	2			9
USFP			2	1			1	2	1		7
PPS			1				2		1	2	6
Autre							1				1
Blanc				1			2	3			6
Nul			1	2			1	1			5

L'IRRUPTION DE LA FGD AUX ÉLECTIONS DE 2015 ET DE 2016

La percée de la Fédération de gauche démocratique (FGD) en 2015 dans l'arrondissement d'Agdal Riyad a été parfois présentée comme une volonté de la classe urbaine supérieure de s'investir dans une alternative au PJD en revendiquant une orientation politique socialiste, qui reste une des grandes orientations politiques des citoyens marocains. En effet, la figure d'Omar Balafrej, tête de liste aux communales en 2015, député élu à Rabat en 2016, est déjà citée en 2014 comme une figure politique locale importante. En 2015, il mobilise des jeunes issus de la société civile, en tête de liste, et, en fin de liste, des militants politiques plus aguerris, comme Mohamed Sassi, membre du bureau politique du PSU. Après une campagne de terrain intense, il arrive en seconde position derrière le PJD avec 2 365 voix. À l'échelle de Rabat, la FGD arrive cependant derrière l'USFP qui recueille 4 710 suffrages. En 2016, le parti obtient 11 945 voix dans toute la ville de Rabat avec une forte différence entre la circonscription Rabat-Océan où se présente Omar Balafrej qui recueille 8 387 voix et Rabat-Chellah où

le parti n'obtient que 3 558 voix. Il dépasse alors largement l'USFP qui ne recueille que 2 768 voix mais reste loin derrière le PJD (52 889 voix) et le PAM (29 591 voix), les deux partis autour desquels s'est polarisé le scrutin national. Le relatif succès de la FGD à Rabat est produit par la rencontre d'un réinvestissement des espaces militants et associatifs par le moyen d'un « mouvement citoyen » prônant le renouvellement partisan. Le candidat de cette fédération de partis de gauche à Rabat, Omar Balafrej, est le fondateur d'un mouvement baptisé « clarté, ambition, courage » et ne s'affilie à la FGD que pour des raisons de formalité légale liée à la candidature. Balafrej présente un profil sociologique ancré dans les caractéristiques socio-économiques de sa circonscription de classes moyennes supérieures francophones. Il organise en amont un dialogue avec les mouvements associatifs culturels ou les associations de plaidoyer très présentes à Rabat. Pendant la campagne, ce capital de sympathie militante est utilisé dans une démarche de porte-à-porte et de proximité autour des enjeux locaux de quartiers particulièrement aisés. Son positionnement, « en dehors » des partis, ne l'éloigne pas non plus des anciens militants attachés aux positionnements partisans. Ses liens familiaux avec des anciennes figures tutélaires de l'opposition socialiste à Hassan II lui permettent de se présenter à l'électorat *rabati* comme une personnalité jeune, dotée des attributs symboliques, si ce n'est héréditaires, de la relève de la gauche intellectuelle et engagée, un atout local sur lequel le député joue parfois³¹. À Agadir en revanche, la FGD ne semble pas bénéficier du soutien de Kabbage en 2016. Ce dernier, démissionnaire de l'USFP, s'était présenté sous l'étiquette « sans appartenance politique » en 2015 recueillant 7 918 voix, alors que la liste FGD obtenait 745 voix. En 2016, la liste FGD obtient seulement 3 911 sur 74 525 votes valides dans toute la préfecture d'Agadir. Les électeurs de Kabbage n'ont pas majoritairement voté pour la FGD, sans pour autant revenir dans le giron de l'USFP qui voit son électorat s'effondrer à 3 650 voix pour toute la préfecture d'Agadir. À titre de comparaison, dans la circonscription de Marrakech Ménara en 2016, la FGD obtient 2 938 suffrages sur 74 000 votes valides, sans avoir bénéficié d'un soutien de la même envergure. Ces résultats modestes posent la question de la capacité du parti à mobiliser un électorat urbain malgré sa forte progression de 2015 à 2016.

CONCLUSION

L'analyse de ces cinq observatoires urbains s'inscrit dans un moment politique singulier de recomposition du champ politique marocain. Les médias ont souvent présenté la victoire du PJD islamiste en novembre 2011 comme l'une des conséquences de ce « printemps arabe », analyse prise dans une perspective régionale (la victoire de Ennahdha aux législatives

31. Omar Balafrej posera lors de sa 1^{re} rentrée parlementaire avec le « selham » (cape traditionnelle) de Abderrahim Bouabid, son oncle, fondateur historique de l'USFP, élu dès 1963 à Rabat, et le « tarbouch » (chapeau traditionnel) de Bensaïd Aït Idder, le fondateur de l'OADP, un autre parti de gauche, qui participera au gouvernement d'alternance de 1997 en gardant une certaine autonomie critique.

tunisiennes en octobre 2011 puis celle des Frères musulmans égyptiens en 2012). Mais cette focale affaiblit l'analyse des processus longs dans chacune de ces sociétés politiques. Il apparaît dès lors utile de resituer le contexte politique marocain notamment, avec le lent effritement des figures de notabilités locales³². La victoire du parti islamiste ne témoigne pas d'une mobilisation forte de l'électorat, l'abstention restant prépondérante³³. La forte croissance démographique des villes s'est en sus traduite par de très nombreux « mal inscrits » ou « non-inscrits ». Le phénomène principal est le désintérêt des citoyens urbains pour la compétition électorale et le choix des dirigeants nationaux, mais aussi locaux. Dans les villes, les structures partisans et les réseaux clientélistes ne semblent plus capables de mobiliser les électeurs en dehors de petits réseaux militants et familiaux.

Les villes marocaines, longtemps terrains d'affrontement entre notables à même de mobiliser des machines électorales clientélistes et figures militantes, sont devenues massivement abstentionnistes. Les registres de notabilité : la dynastie politique, des études supérieures brillantes, une réussite entrepreneuriale, un rôle clé dans les instances du parti³⁴ s'épuisent à un moment où les villes connaissent une amélioration structurelle de leurs infrastructures, notamment l'accès au logement réglementaire et la généralisation des équipements de base. La nouvelle classe médiane urbaine est particulièrement critique de l'action politique, son horizon d'attente s'est déplacé en premier lieu vers l'emploi mais aussi la santé et l'éducation, générant une frustration d'autant plus grande que les élus locaux ne semblent pas en mesure d'influer significativement sur le niveau et la qualité des services, que ce soit sur le secteur de l'éducation, de la santé ou de l'emploi. Les notables qui s'appuient sur des structures entrepreneuriales personnelles ou des réseaux entrepreneuriaux n'arrivent plus à se légitimer comme représentant des citoyens. Enfin, le mouvement associatif ne nourrit pas systématiquement les mouvements partisans, à l'exception des réseaux du PJD. Car exception faite de quelques quartiers centraux, les citoyens urbains ne présentent pas le profil caractéristique des citoyens, votants, et engagés politiquement (niveau d'éducation plus élevé, emploi stable, engagement associatif). L'expérience de la FGD à Rabat est intéressante à observer en termes de techniques de mobilisation et de renouveau du discours de « gauche » mais elle s'inscrit dans un arrondissement très particulier et statistiquement peu représentatif. En 2016, la percée de ce parti dans les différents observatoires reste relative.

Au final, les villes marocaines s'inscrivent dans le mouvement plus général de l'effondrement du clientélisme basé sur la précarité, en raison même du développement du pays³⁵, tandis que les partis à vocation unitaire du mouvement national s'affaiblissent sans pour autant que les nouveaux

32. Mounia Bennani-Chraïbi, *op. cit.*

33. Younes Benmoumen, *op. cit.* ; David Goeury, *op. cit.*

34. Mounia Bennani-Chraïbi, *op. cit.*

35. Hélène Combes, Gabriel Vommaro, *Sociologie du clientélisme, op. cit.*

mouvements politiques s'appuyant sur la pluralité³⁶ n'arrivent à se constituer en force électorale. Par conséquent, du fait des logiques arithmétiques, le PJD s'est assuré une hégémonie politique en mobilisant une minorité de citoyens autour de valeurs religieuses, tout en utilisant les registres de la proximité et de la compassion à destination de catégories spécifiques, comme les veuves, érigées en modèle de prise en charge de la précarité.

Olivier Deau est doctorant rattaché au Laboratoire des Dynamiques Sociales et Recompositions des Espaces LADYSS, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne et membre de l'**équipe de recherche de l'ERC TARICA**. En 2019, il a publié avec David Goeury « Peut-on parler d'une génération « 20 février » ? Interroger la jeunesse urbaine marocaine : identité politique et participation », *Revista de Estudios Internacionales Mediterráneos*, Universidad Autónoma de Madrid et « Déclin des villes moyennes et conflictualité territoriale au Maroc. Les conséquences d'une pluralisation politique inachevée ? » dans *L'Année du Maghreb*.

David Goeury est géographe au sein du laboratoire Médiations de Sorbonne Université. Il a publié en 2019 avec Olivier Deau, « Déclin des villes moyennes et conflictualité territoriale au Maroc. Les conséquences d'une pluralisation politique inachevée ? » dans *L'Année du Maghreb* et « Peut-on parler d'une génération « 20 février » ? Interroger la jeunesse urbaine marocaine : identité politique et participation », *Revista de Estudios Internacionales Mediterráneos*, Universidad Autónoma de Madrid. Il est par ailleurs l'auteur d'une *Introduction à l'analyse des territoires* avec Philippe Sierra, Armand Collin, 2016.

36. Pierre Rosanvallon, *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil, 2008.



LA DÉMOCRATIE DE L'ABSTENTION EN SITUATION AUTORITAIRE : RETOUR SUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET LOCALES DE 2017 EN ALGÉRIE¹

Belkacem BENZENINE

Le taux de participation aux élections en Algérie est devenu, ces dernières années, un enjeu politique majeur pour les gouvernements algériens. Même si le code électoral en Algérie ne conditionne pas la validation des résultats du vote par le taux de participation, il n'en demeure pas moins que sur le plan politique, le taux de participation est révélateur des contextes politique et électoral. C'est pourquoi, comprendre ces contextes nous permet de mieux cerner les enjeux qui se nouent autour de la (non)participation des électeurs.

La littérature abondante portant sur la participation électorale et l'abstention insiste sur l'importance de la situation politique du pays étudié et des caractéristiques socio-démographiques des électeurs². La participation, tout comme l'abstention, est un élément analytique important pour saisir le jeu électoral. Si, comme l'écrit René Rémond, c'est « le thème de la

1. Ce travail a été réalisé dans le cadre du projet TARICA avec le soutien du Conseil européen de la recherche (CER) de l'Union européenne, programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 (convention de subvention n° 695674).

2. Voir les travaux de Céline Braconnier, « L'abstention et la participation électorales », dans Olivier Fillieule (éd.), *Sociologie plurielle des comportements politiques. Je vote, tu contestes, elle cherche...* Paris, Presses de Sciences Po, 2017, p. 37-68 ; André Blais, *To Vote or Not to Vote: The Merits and Limits of Rational Choice Theory*, University of Pittsburgh Press, Pittsburgh, 2000 ; Mark Franklin, *Voter turnout and the dynamics of electoral competition in established democracies since 1945*, Cambridge University Press, 2004.

dépolitisation présumée qui a éveillé l'intérêt et la recherche sur la participation³ », l'abstention donne lieu, quant à elle, à des travaux portant sur des variations diverses, et parfois complexes ayant trait au rapport au politique. Dans le cas des pays qui connaissent des mutations sociales et politiques et/ou qui ont fait face à des situations d'instabilité sécuritaire, comme c'est le cas de l'Algérie dans les années 1990, la participation électorale élevée est comprise et comptabilisée en faveur du pouvoir. Depuis le retour au processus électoral en Algérie (en 1995) après l'interruption des élections législatives remportées par le FIS (en 1992), le régime algérien a œuvré à l'occasion de chaque scrutin pour « l'institutionnalisation de la participation », ce qui va dans le sens de sa légitimation.

Une telle conception du vote n'est pas propre à l'Algérie. Dans les pays arabes, d'une manière générale, les gouvernements et l'opposition ne s'intéressent que peu à l'opportunité et aux raisons de tenir des élections ; leur intérêt porte plus sérieusement sur la manière de les utiliser⁴.

En l'occurrence, la désaffection électorale, comme c'est le cas en 2002 (locales) et 2007 (législatives), puis en 2017, est conçue comme un refus des citoyens de répondre à l'appel du gouvernement. Si le choix des élus n'intéresse pas les citoyens, force est de constater néanmoins que leur opinion politique s'exprime par l'abstention. De nombreux travaux ont expliqué le comportement des électeurs, qui se traduit par l'abstention, par une norme civique⁵ dans le sens qu'il constitue une « nouvelle forme d'expression politique ». Les élections algériennes organisées entre 1997 et 2017 se déroulent dans des moments qui marquent le passage d'une transition politique complexe à un processus de transformation politique faisant de la consolidation des institutions de l'État un enjeu majeur pour le pouvoir. Est-il paradoxal que ce processus s'accompagne d'un fort taux d'abstention ? Ou s'agit-il d'un comportement politique qui est l'expression d'un refus de l'offre politique émanant du pouvoir et des partis politiques ? Comment comprendre ce taux élevé d'abstention ? Est-il question d'une forme de contestation politique des électeurs ou d'un déficit de citoyenneté de leur part ?

Comme le souligne Anne Muxel, l'abstention « participe pleinement aux transformations des formes contemporaines de politisation et d'expression démocratique et au mouvement de recomposition des attributs de la citoyenneté moderne⁶ ». Dans les régimes non démocratiques, comme

3. René Rémond, « Préface », dans Alain Lancelot, *L'abstentionnisme électoral en France*, Presses de Sciences Po, Paris, 1968, p. 3.

4. Nathan J. Brown, *When victory is not an option: Islamist movements in Arab politics*, Ithaca, New York, Cornell University Press, 2012, p. 16.

5. Anne Muxel, « L'abstention : déficit démocratique ou vitalité politique ? », *Pouvoirs*, n° 120, 2007, p. 43-55 ; Voir aussi les travaux de Daniel Gaxie, « Le vote désinvesti. Quelques éléments d'analyse des rapports au vote », *Politix*, n° 22, 1993, p. 138-164 ; Cécile Braconnier et Jean-Yves Dormagen, *La Démocratie de l'abstention*, Paris, Gallimard, 2007.

6. Anne Muxel, *op. cit.*

c'est le cas en Algérie⁷, la participation au vote est souvent présentée, sinon comme un défi pour le pouvoir dans le but d'assurer sa légitimité et sa représentativité, au moins comme un fait politique qui s'inscrit dans un processus électoral qui se veut une preuve du respect de la démocratie. Dans les régimes semi-autoritaires, « les élections ne sont pas la source du pouvoir et du gouvernement, et les électeurs ne peuvent donc pas transférer le pouvoir à une nouvelle direction⁸ ». Dans ce sens, l'abstention traduirait le sentiment d'indifférence des citoyens à l'égard d'un processus qui n'a pas d'enjeu en matière de changement au sein de l'élite gouvernante. Pour des chercheurs algériens, le vote en Algérie est à l'image du régime autoritaire. Dans le cas d'« une normalisation autoritaire » qui s'est installée en Algérie, selon Rachid Tlemçani, les citoyens « estiment que les véritables enjeux ne sont pas dans l'urne. Le jeu électoral est fermé d'avance⁹ ». Aussi, comme le remarque Lahouari Addi, « en régime autoritaire, l'administration a le pouvoir de faire exprimer le vote majoritaire dans le sens souhaité : l'électorat ne parle pas, "On" le fait parler¹⁰ ». Mais pour les partis politiques la participation aux élections permet à leurs élus de consolider leur rapport avec les électeurs et de bénéficier du financement de l'État¹¹.

Dans un tel contexte, le comportement de l'électeur paraît moins susceptible de participer au vote quand ce dernier sait d'avance que sa « voix » ne fera pas la différence, ni à l'échelle locale ni nationale.

7. Dans le sens où le pouvoir contrôle les recrutements des élites, les médias et où il n'existe pas d'élections libres, honnêtes et compétitives.

8. Marina Ottaway, *Democracy Challenged, the Rise of Semi-Authoritarianism*, Washington D.C., Carnegie Endowment for International Peace, 2003, p. 15.

9. Rachid Tlemçani, « Algérie : un autoritarisme électoral », *Tumultes*, vol. 38-39, n° 1, 2012, p. 152.

10. Lahouari Addi, « Les partis politiques en Algérie », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 111-112, mars 2006, p. 139-162. Voir aussi Lahouari Addi. « Sociologie politique d'un populisme autoritaire », *Confluences Méditerranée*, vol. 81, n° 2, 2012, p. 27-40. Toutefois, comme le souligne Louisa Dris-Aït Hamadouche ce qui paraît paradoxal en Algérie, c'est que « l'abstention pose un véritable problème pour les gouvernants algériens qui, contrairement aux dirigeants d'autres régimes autoritaires, ont renoncé au score de 99,9 % ». Selon elle, « ce renoncement peut être dû à la volonté au sein même des cercles décisionnels – les « réformateurs » – de poursuivre la dynamique amorcée en 1989. Il peut aussi être lié à une sorte de déterminisme historique et politique rendant tout simplement invendable des chiffres de participation de type 99,9 % ». Louisa Dris-Aït Hamadouche, « L'abstention en Algérie : un autre mode de contestation politique », *L'Année du Maghreb*, V, 2009, p. 263-273.

11. C'est ce que remarque Mohammed Hachemaoui à propos des élections législatives de 1997 qui ont vu la participation de tous les partis, alors que les présidentielles de 1995 ont été boycottées par plusieurs partis. « Dans un contexte d'autoritarisme mou et de délibéralisation politique prononcée, la participation au jeu électoral et l'accès à l'Assemblée se voient motivés par le financement des partis par l'État ». Mohammed Hachemaoui, « La représentation politique en Algérie entre médiation clientélaire et prédation (1997-2002) », *Revue française de science politique*, vol. 53, n° 1, 2003, p. 35-72.

Pour le régime algérien, l'organisation des élections (présidentielles, législatives et locales) constitue, selon le discours officiel dominant, surtout depuis le retour au processus électoral en novembre 1995, un signe de stabilité politique et du respect de la volonté populaire. Un discours qui semble plus destiné à l'opinion internationale que nationale.

La tenue des élections dans les délais prévus par la loi électorale se fait dans un environnement politique dominé par les deux partis du pouvoir : le Front de Libération Nationale et le Rassemblement National Démocratique. Dans le champ politique, ces deux formations partisans constituent des appuis au régime, lui assurant permanence et stabilité. Malgré un pluralisme politique et électoral affiché, l'hégémonie des deux partis est devenue un fait marquant de la vie politique. Dans ce contexte, la démobilisation des électeurs traduit un choix assumé de leur part. Il s'agit aussi d'exprimer leur contestation qui traduit une défiance à l'égard de la classe politique. L'on peut également parler d'une « orientation passive vers le marché politique¹² ». Elle est passive dans le sens où l'incitation au vote par le gouvernement et les partis politiques n'a pas réussi, malgré les moyens mis en œuvre, à exhorter les Algériens à participer au vote. L'abstention est ainsi une réponse négative qui s'inscrit dans le champ politique global. Elle est encouragée, dans le cas des élections législatives et locales, par l'absence d'un « vote stratégique¹³ », surtout que le régime électoral proportionnel n'est pas « motivant » pour les électeurs.

S'appuyant sur une enquête de terrain d'auprès de non-votants, cet article retrace au préalable le contexte social et politique dans lequel se tiennent les élections législatives et locales de l'année 2017. Nous montrons ensuite comment ce contexte a conduit les Algériens à s'abstenir du vote, et ce, malgré la campagne de sensibilisation menée par le pouvoir sur les enjeux de telles élections et les incitations aux Algériens à aller voter. Nous discutons enfin, en guise d'analyse des comportements politiques, les raisons qui ont conduit les électeurs à s'abstenir.

12. Nous empruntons cette idée de Michel Offerlé qui définit la mobilisation électorale comme un « ensemble des incitations par lesquelles des entrepreneurs politiques travaillent à créer l'accoutumance au vote, ou à réactiver à leur profit l'orientation passive ou active vers le marché politique que les mécanismes de la mobilisation politique au sens large ont contribué à générer ». Michel Offerlé, « Mobilisation électorale et invention du citoyen : l'exemple du milieu urbain français à la fin du XIX^e siècle », in Daniel Gaxie (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1989 [1985], p. 152-153.

13. Selon André Blais, il s'agit du vote « pour un candidat autre que le candidat préféré, motivé par la volonté que son vote soit efficace ». André Blais, « Y-a-t-il un vote stratégique en France ? », in Bruno Cautrès et Nonna Mayer, *Le nouveau désordre électoral*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2004. p. 279-301.

LE CLIMAT ÉLECTORAL ET LE CONTEXTE POLITIQUE EN 2017

Dans un message adressé aux Algériens le 4 mai 2017, soit la veille des élections législatives, le président Bouteflika met l'accent sur les enjeux du vote. Dans le but d'inciter les électeurs à aller massivement aux bureaux de vote, le président a voulu, dans un souci pédagogique, « partager avec [les citoyens] quelques remarques sur cet important rendez-vous politique ».

Il aborde, en s'adressant aux électeurs, les points suivants :

1. L'élection « se situe dans le sillage d'une profonde révision constitutionnelle survenue l'année dernière¹⁴ ».

2. Elle se déroule dans une conjoncture financière lourde de défis pour notre pays.

3. L'élection coïncide avec « la mise en place d'un rôle accru pour l'opposition parlementaire, l'adoption de plusieurs lois pour la consécration de vos droits politiques et sociaux ».

4. La transparence du vote est assurée par la Haute instance indépendante de surveillance des élections.

5. Ce choix qui sera respecté, sera le vôtre, libre, et en concordance avec vos convictions politiques.

En apportant ces précisions, le président voulait être rassurant quant à l'honnêteté et à la transparence du scrutin et s'en portait garant auprès des citoyens.

Ce message qui n'est pas inhabituel en Algérie, a pour particularité de rappeler aux Algériens la conjoncture économique difficile que traverse le pays depuis 2014 à cause de la baisse des prix du pétrole et donc le recul des importations algériennes (qui en dépendent à 97 %). Toutefois, si le message du président n'aborde que les aspects politiques et économiques, il ignore les enjeux sociaux qui sont au cœur du jeu électoral. La dégradation du pouvoir d'achat et la croissance du taux de chômage, notamment chez les jeunes et les diplômés, ont eu des effets négatifs sur la mobilisation électorale. La contestation de la population qui a gagné du terrain sous plusieurs formes (routes barrées, sit-in, grève de la faim, fermeture des mairies, etc.) visait les élus et le gouvernement. La candidature de plusieurs anciens ministres n'a pas été appréciée par les électeurs. Comme le remarquent certains chercheurs, il y a un lien direct entre l'abstention

14. Il s'agit de la révision de 2016 annoncée par le pouvoir comme étant « réformatrice ». Elle instaure le retour à la limitation des mandats présidentiels à deux, et officialise la constitutionnalisation de tamazight comme langue nationale (au même titre que la langue arabe).

et les conditions socioéconomiques, et surtout la question des inégalités sociales¹⁵.

Le climat électoral¹⁶ à la veille des législatives de 2017 est marqué par une vague de dénonciation du régime en place à cause, notamment, des révélations via les *Panama Papers*, qui montrent l'implication de plusieurs hommes politiques et d'affaires algériens, dont l'ancien ministre de l'Énergie Chakib Khelil qui a fait l'objet d'un mandat d'arrêt international (annulé ultérieurement) dans le cadre de « l'affaire Sonatrach 1¹⁷ ».

Concernant le scrutin lui-même, il était marqué par une dénonciation massive des pratiques installées ces dernières années relatives à l'achat des candidatures, notamment pour les têtes de listes. Dans plusieurs cas, les candidats ont été conduits à « acheter » les premières places et notamment la tête de liste pour avoir plus de chances d'être élus, à cause du caractère proportionnel du scrutin¹⁸.

C'est dans un climat électoral délétère et agité que la pré-campagne puis la campagne électorale ont été organisées. Ce climat est marqué notamment par la dénonciation de ce qui est appelé « *chkara* » (littéralement sac) pour parler de « l'argent sale » comme moyen utilisé pour se présenter comme candidat et aussi pour l'achat des voix des électeurs. La corruption lors des élections est reconnue par presque tous les chefs de partis politiques, qu'ils soient au gouvernement ou dans l'opposition. Le secrétaire général du RND, a lui aussi reconnu que « l'argent sale est une réalité ». Dans un rassemblement électoral lors du scrutin des législatives de 2017, il déclare, pour en exonérer son parti : « Nos candidats sont porteurs d'un programme, ils ont été choisis par la base en fonction de leur niveau d'instruction et de leur engagement et non par le recours à la *chkara*¹⁹ ».

15. C'est que montre le travail de Sidney Verba et Norman Nie, *Participation in America. Political democracy and Social equality*, University of Chicago Press, Chicago, 1987.

16. Le « climat électoral » est compris ici comme « l'ensemble des facteurs environnementaux qui peuvent contribuer à alimenter la perception qu'un citoyen a du monde dans lequel il vit et de sa place dans ce monde à l'occasion d'un scrutin donné ; et, partant, qui peuvent stimuler ou freiner sa participation ». Céline Braconnier, *op. cit.*, p. 42.

17. Sonatrach est une société algérienne, la première en Afrique dans le domaine des hydrocarbures. Elle est liée à plusieurs scandales politico-financiers. Le premier concerne l'obtention des marchés publics par des sociétés étrangères contre des pots de vin. Voir sur ces questions Cherif Dris, « Algérie 2016 : révision constitutionnelle sur fond de normalisation de l'impunité », *L'Année du Maghreb*, 2017, p. 245-256.

18. Après le *Hirak*, la justice a ouvert plusieurs procès dont ceux qui concernent « l'achat des sièges de députés ». Lors du procès de Tliba (député FLN de Annaba et ancien vice-président de l'Assemblée Populaire Nationale), celui-ci a révélé devant le tribunal que « la tête de liste électorale lors des législatives de 2017 était à 7 milliards » de centimes (près de 46 000 euros).

19. « RND : L'engagement sans la "chkara" », *El Moudjahid*, 19 avril 2017.

Quant aux élections locales qui concernent 1 541 assemblées communales et 48 assemblées de wilaya et plus de 165 000 candidats, organisées six mois après, elles étaient marquées par l'approche du rendez-vous des élections présidentielles prévu en avril 2019. Il convient de souligner que le Premier ministre, Abdelmadjid Tebboune, nommé le 24 mai 2017, après les élections législatives, a été limogé de son poste moins de trois mois après. Sa destitution a créé incompréhension et perplexité chez les citoyens suite à des informations provenant de réseaux sociaux et certains médias évoquant une situation de conflit au sein des décideurs.

L'enjeu des élections locales pour le régime était celui de la mobilisation des électeurs en vue de l'échéance présidentielle. L'élection des maires et des élus locaux permettrait au régime de consolider ses assises locales, lesquelles serviront de réseaux clientélistes œuvrant pour apporter un soutien populaire au cinquième mandat du président. Mais pour les partis politiques, notamment le FLN et le RND, ainsi que certains candidats partisans ou libres intéressés par l'élection de la deuxième chambre du parlement, le Conseil de la Nation, dont les membres sont élus parmi les membres des assemblées locales, Assemblées Populaires Communales (conseils municipaux) et des Assemblées Populaires des Wilayas (et par eux), l'enjeu est important. Les élections du Conseil de la Nation ont eu lieu le 29 décembre 2018 non sans contestations et affrontements dans certaines villes. Plusieurs candidats étaient des hommes d'affaires ou cooptés par l'administration, notamment par le *wali* (préfet) qui joue un rôle important dans de pareilles occasions, notamment pour soutenir tel ou tel candidat.

À la veille de ces élections locales, le ministère de l'Intérieur, dans l'objectif d'inciter la population à aller voter, a multiplié les promesses de réformes et de changements. Il évoque plusieurs réformes prévues dans le domaine des collectivités locales et qui peuvent être résumées comme suit :

1. L'ancrage de la démocratie participative.
2. La consécration de la décentralisation par une loi.
3. Accorder de larges prérogatives aux assemblées élues.
4. Réduire les disparités entre les collectivités locales, notamment entre les communes « riches » et « pauvres ».

Or presque deux ans après les élections locales de novembre 2017, aucune promesse n'a été tenue par le gouvernement. Les assemblées élues n'ont pas fait preuve d'innovation et la démocratie participative est demeurée un slogan.

Lors de la campagne électorale, les candidats et les partis politiques ont abondamment critiqué le code communal de 2011 à cause du manque de prérogatives et de moyens mis à la disposition des maires. Car ce sont les walis qui imposent leur mainmise sur les maires²⁰. À cela s'ajoutent les recettes financières très limitées des collectivités locales.

20. Voir « Élargir les prérogatives des élus et dépenaliser l'acte de gestion pour libérer l'initiative locale », *APS*, 19 novembre 2017.

Les deux élections, législatives puis locales, ont eu lieu dans un contexte politique tendu. Jamais les tensions politiques entre les partis alliés au président (ou à son programme) et l'opposition n'ont été aussi fortes. Mais étant donné que les partis au pouvoir étaient assurés de remporter les deux scrutins, l'enjeu était donc celui du taux de participation²¹.

Le contexte algérien de 2017 a donc été marqué par l'ampleur du mouvement de contestation politique et sociale et une forte critique de la gouvernance de Bouteflika. Affaibli par la maladie qui l'a éloigné du paysage politique et médiatique, à l'exception de quelques rares apparitions, Bouteflika charge le gouvernement d'un côté, et les partis de l'alliance présidentielle (composée notamment du FLN et du RND), de l'autre, d'occuper le terrain politique en faisant l'éloge de ses « réalisations ».

Les résultats des deux scrutins ont confirmé l'hégémonie des partis alliés autour du président Bouteflika et ont exacerbé le clivage politique entre ses soutiens et ses opposants. Le déroulement des campagnes électorales des élections législatives et locales de 2017 montre, comme l'attestent les résultats de notre enquête présentés ci-dessous, l'indifférence et la démobilisation des citoyens.

LA CAMPAGNE DE BOYCOTT : JE CONTESTE DONC JE NE VOTE PAS

Depuis le début du pluralisme politique en Algérie en 1989, jamais les Algériens n'ont montré un désintéret pour les élections comme cela a été le cas en 2017. Pourtant, le gouvernement algérien n'a pas lésiné sur les moyens pour exhorter les Algériens à aller voter. Les deux scrutins ont eu lieu un jeudi, qui est jour de travail. Bien que le jour de vote ne soit pas considéré comme journée chômée et payée, les Algériens travaillant dans le secteur public notamment ne se sont pas rendus au travail. Un communiqué de la direction générale de la fonction publique a indiqué que, « afin de leur permettre d'exercer leur droit de vote, une autorisation spéciale d'absence rémunérée pour la journée sus indiquée est accordée à l'ensemble des personnels des institutions et administrations publiques, des établissements et offices publics, ainsi qu'aux personnels des entreprises publiques et privées, tous secteurs et statuts juridiques confondus, y compris les personnels payés à l'heure ou à la journée²² ». La mobilisation du gouvernement a pris plusieurs formes. Si les agents de l'administration centrale et locale ont été appelés pour contribuer à l'effort gouvernemental visant à assurer un niveau de participation élevé, le gouvernement a également mobilisé les associations et la centrale syndicale (représentée par l'UGTA), ainsi que les médias publics notamment pour soutenir l'action gouvernementale en vue d'une large participation électorale.

21. Voir Cherif Dris, *op. cit.*

22. C'est presque le même communiqué qui a été diffusé par la Direction de la fonction publique à l'occasion des élections législatives et des élections locales.

Mais pourquoi inciter les électeurs à aller voter, alors que le gouvernement ne peut être inquiet par les résultats à venir des partis de l'alliance présidentielle ? Dans d'autres pays comme l'Égypte, « l'abstentionnisme massif de la population est un effet voulu des stratégies développées par le régime pour que seuls aillent voter les groupes électoraux dont le soutien lui est assuré²³ ». Pour le gouvernement algérien, il est question de ne pas faire de la désaffection électorale un argument attestant l'échec de l'action du gouvernement et une désapprobation de la gouvernance du président Bouteflika dont la candidature à un cinquième mandat était annoncée.

Les appels au boycott ont plusieurs fois été lancés par des partis politiques et quelques acteurs de la société civile lors des élections précédentes. Déjà à l'occasion des premières élections locales plurielles de 1990, le Front des Forces Socialistes (FFS) et Mouvement pour la Démocratie en Algérie, appellent à boycotter le scrutin. Pour Hocine Ait Ahmed, le fondateur du FFS, « le boycott est perçu comme une radicalisation nouvelle. C'est le refus d'élections fausses...²⁴ ». En 2002, et à cause des événements qui ont secoué la région de la Kabylie un an avant, suite au décès d'un jeune dans une brigade de gendarmerie, les deux partis dominants, FFS et RCD, ont appelé au boycott des élections législatives²⁵. Un appel qui a été largement suivi, puisque le taux de participation n'a pas atteint les 2 % dans cette région. Mais le FFS a jugé utile de participer aux élections locales organisées la même année, pour « pour réhabiliter le politique » et « occuper le terrain local pour aider les citoyens²⁶ ».

En 2007, seul le FFS a appelé au boycott. Il argumente cela par le fait que ses militants « refusent de s'attabler avec des gens louches, des mafieux et des assassins » et de « rentrer dans cette dictature, responsable de tous nos malheurs (le chômage, la fuite des cerveaux, les *harragas* (émigrants clandestins), etc.)²⁷. Lors des élections de 2012, aucun appel au boycott n'a été lancé.

En 2017, les élections législatives organisées par le gouvernement algérien n'ont pas fait l'objet d'un appel au boycott émanant des partis politiques, au moins ceux qui sont les plus représentatifs. Toutefois, s'est installé chez les Algériens un sentiment de rejet des élections, nourri par la montée d'un mouvement de contestation du régime. Le boycott a pris la forme d'une « action collective individualisée », pour reprendre la formule de Michele

23. Marie Vannetzel, « Les voies silencieuses de la contestation : les Frères musulmans égyptiens, entre clientélisme et citoyenneté alternative », *Raisons politiques*, 2008/1, n° 29, p. 33.

24. « Entretien sur les élections locales de juin 1990 – Le refus de la Mascarade », *Le Matin*, 18 mai 1990.

25. Le leader du FFS, Hocine Ait Ahmed a même qualifié l'abstention d'« acte de dissidence citoyenne nationale ».

26. Emma Tilleli, « Le Mouvement citoyen de Kabylie », *Pouvoirs*, vol. 106, n° 3, 2003, p. 160.

27. « FFS : Les raisons d'un boycott », *Liberté*, 31 mars 2007.

Micheletti²⁸. Si l'usage des réseaux sociaux a été fortement adopté par les candidats, ce sont les appels au boycott qui ont le plus attiré les citoyens. Parmi les vidéos les plus virulentes sur Youtube, nous évoquons celles postées par le jeune comédien Chemseddine Lamrani qui, en quelques jours seulement, ont été regardées plus de trois millions de fois. Intitulée *Mansotich* (Je ne sauterai pas), autrement dit, je ne voterai pas, une des vidéos les plus vues sur les réseaux sociaux dénonce en quelques minutes les problèmes et les maux des Algériens (abus de pouvoir, niveau de vie, éducation, émigration clandestine, marginalisation des jeunes, etc.) ; il fustige le pouvoir avec un humour acerbe. Teintée de mélancolie, une autre vidéo s'attaque de manière corrosive à ceux que le comédien appelle (non sans jeu de mots) « merdéputés » ; elle est inspirée d'un des films historiques les plus regardés dans les pays musulmans, « Le Messenger », et dénonce l'achat des voix des électeurs par les députés. Le même artiste publie le 19 novembre 2017, quelques jours avant les élections locales, une vidéo intitulée « *Rani zaafane* » (Je suis en colère) : une colère manifestée par les mots virulents à l'égard du système et tout ce qu'il présente à ses yeux comme source de malheur et de souffrance, pour les jeunes notamment.

D'autres vidéos ont également été lancées par des jeunes sur les réseaux sociaux dénonçant le pouvoir et la classe politique, en particulier les partis de l'alliance présidentielle dont les chefs sont qualifiés de « brosseurs » (*chiyatine*), autrement dit, des larbins du pouvoir.

Face à cette campagne de boycott, le pouvoir mène une forte opération médiatique visant à mobiliser les électeurs. Des posters géants ont été affichés dans toutes les villes (mairies, écoles, stations de métro, et dans les établissements administratifs). Sur les chaînes de TV et radios, des spots ont largement été diffusés en vue d'inciter les citoyens à aller voter.

Sous les slogans « Fais entendre ta voix », « Tous concernés », « Notre avenir est conditionné par notre choix » et « Ensemble construisons l'Algérie », le ministère de l'Intérieur n'a pas lésiné sur les moyens pour exhorter les Algériens à accomplir leur « devoir électoral ».

Le gouvernement visait notamment les jeunes. Les directions de la jeunesse ont été mobilisées pour mener une campagne appelée de « sensibilisation » des jeunes. Aussi, dans plusieurs villes d'Algérie des caravanes de sensibilisation ont été organisées avec la participation de la « société civile ». Elles sont animées par des personnes engagées dans le mouvement associatif, mais qui bénéficient du soutien des autorités locales (les *walis* notamment). Avec des affiches, des flyers et des dépliants distribués lors de leur passage, elles exhortent la population à aller voter. À Alger par exemple, une caravane a été conduite par les Scouts Musulmans Algériens

28. À l'origine, ce concept est forgé pour montrer comment les consommateurs se dirigent d'un boycott individuel à un boycott collectif. Michele Micheletti, *Political Virtue and Shopping. Individuals, Consumerism, and Collective Action*, New York, Palgrave MacMillan, 1999.

et le soutien de l'Assemblée Populaire de Wilaya (majorité FLN). Elle « visait à inculquer l'esprit de citoyenneté parmi les jeunes pour qu'ils prennent conscience qu'il est de leur devoir national de participer au vote²⁹. »

Les autorités algériennes ont également mobilisé les imams des mosquées pour mener une campagne visant à contrecarrer les appels au boycott. Les imams sont appelés à faire « face aux partis suspects qui ont pour objectif de faire obstacle au processus électoral ». En parallèle, le ministère de l'Intérieur leur demande de mettre en exergue « l'intérêt de renforcer le sentiment national et la citoyenneté comme valeurs morales authentiques dans la vocation de la noble religion et d'attirer l'attention quant à la discorde (*fitna*) et ses conséquences en soulignant le cas de quelques pays³⁰ ». D'autres imams et chefs de zaouïas³¹ ont lancé une « initiative » dictée, selon eux, par « le devoir légal de ne pas donner d'occasion à ceux qui tentent de nuire à l'unité nationale et empêcher [le] progrès et de faire face aux risques qui menacent l'Algérie ». Ils lancent au peuple algérien un appel à « exercer son droit de vote et de choix qui est le summum du progrès et de la civilisation³² ». Le ministre des Affaires religieuses a pris personnellement part dans la campagne contre le boycott. Contestant ardemment cette campagne de boycott, le ministre accuse les jeunes usagers de YouTube de vouloir « démobiliser les citoyens » :

« Nous étions étonnés, moi, les intellectuels, les présidents de partis et les militants, quant à cette campagne de dénigrement sur les réseaux sociaux. Quelqu'un dit : je ne saute pas et j'espère qu'il ne sautera jamais. L'autre se moque du film *Erissala*³³ (Le Messager), du prophète et de ses compagnons (*sahaba*) [...] Mais le but est le même : démobiliser les Algériens par rapport aux prochaines législatives ».

Un autre membre du gouvernement intervient dans un secteur encore plus sensible ; le ministre de la Communication a signé une circulaire interdisant à la presse publique et privée de donner la parole aux partisans du boycott, au nom de « l'éthique et de l'équité »³⁴.

L'action du gouvernement contre les appels au boycott a été menée jusqu'à la dernière minute ; l'opération de vote ayant été prorogée d'une

29. « Législatives du 4 mai », dépêche APS, 7 avril 2017.

30. Allusion faite aux pays du « Printemps arabe ». Depuis 2011, les décideurs en Algérie et plusieurs responsables politiques avec le soutien des médias et des organes de presse font référence au Printemps arabe.

31. Établissements religieux en charge d'enseigner la doctrine. Ils sont liés à des confréries religieuses et exercent au Maghreb et dans quelques pays africains une certaine influence dans la vie sociale et politique.

32. *El Khabar*, 20 avril 2017.

33. Il s'agit d'un film culte réalisé en 1974-1975 par Moustapha Akkad qui retrace la période de l'avancée de l'islam.

34. La circulaire porte le n° 036/2017. Elle est intitulée : « Charte pour une couverture médiatique éthique et équitable des élections législatives du 4 mai 2017 ».

heure (de 19h à 20h) dans 42 *wilayas* lors des élections législatives et dans 44 *wilayas* lors des élections locales.

LES RAISONS DE L'ABSTENTION

Quand le local intéresse (un peu plus) les électeurs

En six mois (entre les élections législatives et les élections locales de 2017), le nombre des électeurs à se rendre aux urnes a augmenté de 11 %. Toutefois, les abstentionnistes restent majoritaires (53 %). Durant toutes les élections organisées depuis 1990, les Algériens ont toujours été plus nombreux à se déplacer pour choisir leurs représentants locaux que pour leurs représentants nationaux. En vingt-sept ans de vote pluraliste, l'écart de participation entre les deux échéances électorales a atteint son maximum en 2017, soit (+ 11 %).

Tableau : Taux de participation aux élections législatives et locales, 1990-2017

	Élections législatives	Élections locales	Écart
Juin 1990	/	65,15 %	+ 6.6
Décembre 1991	58,55 %	/	
1997	65,60 %	66,19 %	+ 0.59
2002	46,17 %	50,11 %	+ 3.94
2007	35,67 %	43,96 %	+ 8.29
2012	43,14 %	44,26 %	+ 1.12
2017	35,37 %	46,83 %	+ 11.46

Source : L'auteur à partir des données du ministère de l'Intérieur et du Conseil constitutionnel.

Pour les citoyens, l'enjeu des élections locales semble relativement important en comparaison avec les législatives. Étant donné qu'il s'agit d'élire les représentants des citoyens au niveau des communes et des *wilayas*, les populations accordent plus d'intérêt à ce scrutin qu'aux législatives. Dans le code électoral algérien, la circonscription électorale de base pour l'élection des membres de l'Assemblée Populaire Nationale est fixée aux limites territoriales de la *wilaya*. Or, pour les électeurs, exceptés dans le cas où la tête de liste électorale ou au moins les premiers candidats sont originaires de leur région, l'élection législative n'a aucun intérêt. Le manque d'enthousiasme pour l'élection législative s'explique aussi par la propagation d'une idée négative sur l'action des députés et leur « vrai » rôle.

Les indemnités des députés et les privilèges dont ils jouissent font l'objet d'une critique acerbe de la part des médias et des Algériens d'une manière générale. L'action parlementaire des députés est également mise en cause. Durant la législature précédente (2012-2017), aucune commission d'enquête n'a été installée, aucune proposition de loi n'a été déposée. Lors de notre enquête, plusieurs électeurs ont mis en cause l'action des élus. « Ils ne se sont là que pour servir leurs propres intérêts et leurs amis et parents », « qu'ont-ils fait durant ces cinq ans ? ».

Pourtant, la représentation des élus locaux est ternie par l'image négative de la classe politique dans la population algérienne. Souvent, ils sont accusés d'abus de pouvoir dans la gestion du foncier local, la délivrance des permis de construire, la réfection des trottoirs, la distribution des logements sociaux, etc.³⁵.

Lors de la campagne électorale, de nombreux candidats à la députation ont été hués. Les candidats aux élections locales sont également visés par les critiques des citoyens. Plusieurs affiches de candidats ont été abimées. Envers les candidats, des inscriptions injurieuses sont inscrites sur les affiches et les murs. Les protestations sociales en Algérie ont pris place ces dernières années dans le paysage (routes barrées, sit-in devant les mairies, mairies fermées, etc.). Elles portent d'une manière générale sur la distribution des logements sociaux, terrains de construction, emplois, etc. Discrédités à cause des accusations portant sur une mauvaise gestion des mairies, des faux et usages de faux, et de la corruption, les élus locaux et les maires notamment, trouvent une grande difficulté à mobiliser les électeurs. Le ministre de l'Intérieur lui-même jettera, implicitement, le discrédit sur les élus. À la veille des élections locales de 2017, il annonce que « 200 maires sont poursuivis en justice » et que « 400 élus ont été acquittés³⁶ ». L'ancien Premier ministre Ahmed Ouyahia, et secrétaire général du RND a affirmé que 50 élus appartenant à son parti ont été condamnés par la justice pour des faits liés à leur mandats électifs au sein des APC et des APW, un fait qu'il tente de minimiser puisque, que selon lui, « le bilan du mandat de 2007-2012 était encore plus important, car 1 650 élus étaient poursuivis en justice ».

À cela s'ajoutent des problèmes internes au sein des APC, dus notamment à une cohabitation difficile entre les élus représentant des partis politiques différents, qui ont été à l'origine du blocage de plusieurs APC.

Si, nonobstant cette perception négative quant à l'action des élus, le taux de participation dans les élections locales est nettement plus élevé, cela s'explique en partie par la proximité des candidats avec les électeurs. L'enjeu des élections locales demeure toutefois plus important que les législatives.

35. Achira Mammeri, « Élections locales : qu'est-ce qui fait courir les candidats ? », *Liberté*, 15 octobre 2017.

36. « Élections locales : tous les moyens matériels et humains réunis », *APS*, 15 novembre 2017.

Autrement dit, le vote à l'échelle locale est, toutes propositions gardées, un vote qui, aux yeux des citoyens, compte plus que les législatives.

Profil sociographique des abstentionnistes

Cette étude est réalisée dans le cadre d'une enquête sur les comportements électoraux des Algériens. Il s'agit d'une enquête post-élections (élections locales du 23 octobre 2017) auprès de 808 personnes ayant l'âge de voter, dans huit localités situées dans 6 *wilayas*. Elle porte sur les choix des électeurs, leur intérêt pour le vote et leur perception de l'action des élus. Dans le cadre de cette enquête, une cinquantaine d'entretiens avec des candidats aux élections et des acteurs de la société civile locale ont aussi été menés.

Il ressort de notre enquête que les abstentionnistes algériens sont plus nombreux parmi les femmes, les jeunes, les diplômés de l'enseignement supérieur et les employés du secteur public.

Les femmes sont nombreuses à ne pas aller voter : 53 % des enquêtées se sont abstenues lors des élections locales de 2017 contre 47 % des hommes. Cet écart est élevé en comparaison avec les pays démocratiques et occidentaux. Dans notre échantillon, les femmes célibataires et les étudiantes se sont davantage abstenues. Il s'agit donc des femmes jeunes qui ont un rapport plus distancié avec l'acte de vote. Mais les femmes au foyer sont encore plus nombreuses à ne pas aller voter (72,5 %).

Pourtant, depuis 2012, la loi organique adoptée par le parlement algérien instaure un quota pour les femmes dans les assemblées élues (APN, APC et APW)³⁷. La proportion de femmes élues en 2017 dans les APC est de 27,54 %, et de 24 % à l'APN.

Aux élections locales de 2017, les femmes se portant candidates sont plus nombreuses. Elles sont 3 945 femmes sur 12 591 candidats (soit 31 %). Malgré la loi favorisant la candidature des femmes et leur élection, leur mobilisation au scrutin demeure faible. Cela s'explique en partie par le manque d'engagement de la part des partis politiques à intégrer les femmes dans le processus politique et électoral. Si les facteurs culturels expliquent en partie la faible participation des femmes au vote, notamment dans les milieux ruraux, il n'en demeure pas moins que la faible présence des femmes dans la sphère politique est un facteur qui les décourage de prendre part à la mobilisation électorale. Soulignons également que l'image négative véhiculée par certains médias et hommes politiques quant à la présence des femmes dans les assemblées élues, notamment au parlement, n'a pas incité les femmes à aller voter. Participer au vote pour les femmes n'est donc pas le meilleur moyen pour leur émancipation. Comme le remarque

37. Voir sur ce sujet Belkacem Benzenine, « Les femmes algériennes au Parlement : la question des quotas à l'épreuve des réformes politiques », *Égypte/Monde arabe*, Troisième série, 10, 2013.

Louisa Dris-Ait Hamadouche, « l'apport essentiel des femmes comme acteur consisterait à compenser un déficit de légitimité, à coopter les organisations féminines et capter le vote féminin lors des scrutins, ou encore à enrober une décision controversée et améliorer l'image du système politique vis-à-vis de la communauté internationale³⁸ ».

Les jeunes constituent la catégorie la plus concernée par l'abstention. Ceux âgés entre 18 et 29 ans sont les plus démobilisés ; ils représentent 65 % de notre échantillon, soit un écart de 17 points en comparaison avec le taux global de l'abstention. Si l'âge de vote est fixé à 18 ans en Algérie, il semble que cela n'est guère un facteur encourageant pour qu'ils exercent ce que le gouvernement algérien appelle le « devoir citoyen ». Remarquons que ces jeunes sont nés dans une période cruciale de l'histoire de l'Algérie qui commence avec l'ouverture démocratique, mais qui coïncide avec les années de violence. La majorité des jeunes n'ont donc connu que Bouteflika comme président. Le paysage politique n'a pas changé depuis qu'ils sont en âge de voter et les enjeux ne semblent pas majeurs. C'est pourquoi leur abstention massive doit être interprétée à l'aune d'un contexte politique immobile et de l'absence de socialisation politique.

Tableau : Taux de participation et d'abstention aux élections locales selon les tranches d'âge

		18-29	30-39	40-49	50-59	Plus de 60
Vote	Oui	26,2 %	35,6 %	17,6 %	11,2 %	9,4 %
	Non	42,3 %	32,5 %	12,1 %	7,6 %	5,5 %

Source : Enquête propre sur 808 personnes en âge de voter.

La catégorie d'âge entre 30 et 39 ans est également très touchée par le phénomène d'abstention. Le taux élevé d'abstention chez les jeunes (entre 18 et 29 ans) s'explique en partie par l'appel au boycott qui les vise en particulier, comme nous l'avons montré plus haut. La situation sociale, le taux de chômage élevé chez les jeunes – et notamment les diplômés³⁹ –, le sentiment de marginalisation et d'exclusion qui s'est emparé des jeunes, sont certainement des facteurs qui les conduisent à choisir la voie de l'abstention. À cela s'ajoute un autre facteur qui consiste dans le manque d'adhésion des jeunes dans la vie politique et associative.

38. Louisa Dris-Ait Hamadouche, « Les femmes dans le système politique algérien : entre inclusion sélective et exclusion ciblée », *Insaniyat*, 74, 2016, p. 83.

39. Selon les statistiques de l'Office National des Statistiques, le taux de chômage en Algérie est de 11,7 % en septembre 2017. Chez les jeunes, il est de 28,3 %. Les diplômés de la formation représentent 25,7 % et les diplômés de l'enseignement supérieur représentent 24,9 %.

Une étude réalisée en 2016, auprès des jeunes algériens âgés entre 15 et 29 ans, dans le cadre du projet *Sahwa*, initié par l'Union Européenne, montre qu'un tiers seulement des jeunes adhère formellement à un parti politique ou à une association et que moins d'un cinquième a pris part dans une activité politique. Aussi, 60 % des jeunes considèrent qu'ils ne sont pas du tout concernés par les élections⁴⁰. L'abstention s'explique chez les jeunes plus par le désintérêt pour la politique que par la transparence et l'honnêteté du scrutin qui ne semble pas d'une grande importance pour eux. L'étude montre un manque d'engagement politique de la part des jeunes et leur méfiance quant aux institutions publiques et à l'État d'une manière générale.

Enfin, les chômeurs sont très nombreux à s'abstenir : ils sont 61,6 % des enquêtés. Sans doute lié à un plus faible niveau d'éducation et à une moindre intégration à la vie sociale, ce fort taux d'abstention est aussi un signe de contestation et de mécontentement. Il importe également de tenir compte de l'adhésion des citoyens à un parti politique et leur rapport au vote. Les électeurs qui se prononcent comme appartenant au courant islamiste et démocrate sont moins enclins à la participation électorale. Les premiers représentent un taux de 66 % et les seconds 58 %. Les électeurs qui se considèrent comme appartenant au courant nationaliste sont majoritaires à aller voter avec un taux de 60 %. Cela explique en partie les résultats obtenus par les deux partis qui se revendiquent du courant nationaliste, à savoir le FLN et le RND. Mais aussi que les partis appartenant aux courants islamiste et démocrate qui sont, en partie, dans l'opposition, n'arrivent pas à mobiliser leur électorat. Il va de soi que les résultats du scrutin ne leur sont pas favorables.

D'une manière générale, parmi les personnes enquêtées dans notre étude et qui ont fait le choix de ne pas aller voter, le premier motif déclaré est qu'ils ne s'intéressent pas à la politique (26 %). Ne pas être inscrits sur la liste électorale (19 %), est le deuxième motif de non-participation. Cela est évident dans le sens où l'inscription sur les listes électorales n'est pas obligatoire. Ensuite, les non-votants justifient leur abstention par le manque de confiance envers les candidats. 15,41 % déclarent que les élections ne changent rien pour eux et 14,52 % qu'ils ne font pas confiance aux partis politiques. Il s'agit donc d'une perception négative des acteurs politiques et de l'acte de voter lui-même.

Soulignons également que 15 % seulement parmi les non-votants, ont suivi la campagne électorale contre 27 % parmi les votants. Le désintérêt manifeste des Algériens pour le vote est révélateur d'un sentiment de désarroi face à la classe politique et la situation politique du pays, d'une manière générale. L'offre électorale proposée par les partis politiques n'est guère convaincante. Sans enjeu électoral, à cause notamment de la

40. Nesrine Amina Benhaddad, Kamel Bouhcerf, Nacer-Eddine Hammouda et Hassen Souaber (éds.), *La jeunesse algérienne. Vécu, représentations et aspirations*, Alger, Éditions CREAD, 2019.

domination des partis de l'alliance mobilisés autour de ce qui est appelé la « réalisation du programme du président Bouteflika », l'abstention obéit à une logique qui tient compte des contextes politique et social du pays.

Les deux élections organisées en six mois n'ont pas été porteuses de perspectives de changements ou de réformes, ni de la possibilité d'une alternance au pouvoir. Le climat électoral a été marqué par le statu quo, la méfiance, le désintérêt politique et le mécontentement. Même les clivages politiques entre les partis de l'alliance présidentielle et les partis de l'opposition n'ont pas eu un effet mobilisateur. Les premiers sont assurés d'être soutenus auprès d'une grande partie des associations servant de relais clientélistes et de la principale organisation syndicale (UGTA) ainsi que les organisations des Moudjahidines, des paysans et des femmes⁴¹ et l'appui (direct ou indirect) de l'administration. Quant aux partis de l'opposition, la difficile mobilisation des électeurs est la traduction d'une sanction électorale qui s'exprime par le rejet même du scrutin. L'opposition est à l'épreuve de la mobilisation électorale. Dans des entretiens réalisés avec des candidats des partis de l'opposition, la responsabilité des électeurs est mise en cause. Un candidat du parti Talai Hurriyat à l'APW d'Oran nous déclare que « l'abstention des électeurs est incompréhensible. On nous demande des personnes honnêtes et des visages nouveaux ; c'est ce que nous avons fait, mais ils [les électeurs] ne font pas même l'effort de nous écouter et d'assister à la campagne électorale ». Un autre cadre du parti islamiste, Mouvement de la Société pour la Paix, qui n'a pas été élu, parle de la passivité des électeurs algériens : « Ce comportement ne nous aide pas à réaliser le changement que nous voulons réaliser avec eux. Nous nous sommes déplacés vers les citoyens. Nous avons mené une bonne campagne, nous avons un vrai programme. Il se trouve que les électeurs ne font confiance à personne ».

L'ÉLECTEUR ALGÉRIEN EST-IL UN CITOYEN PASSIF ?

Un jour d'élection en Algérie, jeudi, est un jour de repos, une fin de semaine prolongée⁴² qui est l'occasion pour les citoyens pour s'organiser autrement. Cela encourage les familles à se déplacer et à sortir, sans trop s'intéresser à l'acte de vote.

Si malgré une grande campagne menée par le gouvernement algérien en vue de mobiliser les électeurs, les résultats de la participation n'ont pas été ceux escomptés, le gouvernement ne semble pas se soucier de ce comportement électoral contestataire, qui consiste dans l'abstention, surtout que les résultats obtenus par les partis de l'alliance lui sont favorables. L'enjeu

41. Malgré l'existence de l'Organisation nationale des Femmes algériennes dont les activités et les prises de positions sont sous contrôle du pouvoir, cette dernière est peu présente sur le terrain et n'exerce que peu d'influence ; elle n'est donc pas capable de mobiliser les femmes aux élections.

42. La fin de semaine en Algérie est vendredi et samedi.

pour lui est d'abord la sécurité du déroulement du scrutin. Le ministre de l'Intérieur estime que « le processus électoral s'est déroulé dans un climat responsable, au regard de la conjoncture qui prévaut dans le voisinage de l'Algérie et compte tenu des défis qui se posent aux Algériens ». La participation électorale est jugée « très appréciable ». Pour le ministre de l'Intérieur, cela s'explique par « la loi algérienne qui n'impose pas aux citoyens, de s'inscrire sur les listes électorales ou de voter, comme le font plusieurs pays européens, c'est là toute la force de la loi algérienne⁴³ ». L'abstention est une question d'ordre « démocratique » et reflète le degré de liberté dont jouissent les Algériens. C'est ainsi que se résume la position du ministre de l'Intérieur. Le comportement des électeurs est donc réduit au libre choix dont il dispose. Or l'abstention n'est pas un droit exercé à « mauvais escient ». Elle traduit un comportement politique révélateur du sens que donnent les Algériens au vote. Il s'agit d'un sentiment de méfiance à l'égard du pouvoir en place et de la classe politique en général. La méfiance, selon l'expression de Ali Yahia Abdennour, a pris la forme d'« un élan d'indignation de la part des résignés⁴⁴ ».

L'abstention des électeurs qui a été mise en cause par certains politiques et qualifiée de passivité de leur part, est l'expression d'une désaffection politique et d'un décalage entre les citoyens et leurs élites politiques. « Ce qui ressemble à de la passivité est en fait le signe et l'expression d'une rupture entre l'électeur, d'une part, le candidat à l'élection et le régime politique, d'autre part. L'abstention n'est pas un acte passif, mais une action militante », écrit Louisa Dris-Aït Hamadouche⁴⁵.

L'on peut ainsi parler d'un comportement de défiance des citoyens à l'égard du pouvoir, des institutions, de la société civile et de la classe politique dans le sens de Pierre Rosanvallon⁴⁶. Car pour le gouvernement algérien, ce qui compte le plus c'est de donner une légitimité aux assemblées élues par l'acte de vote, une légitimation qui se fait dans le cadre du processus appelé « accomplissement institutionnel ». Pour reprendre une idée fort intéressante d'Albert Hirschman, il s'agit d'établir le vote comme seule procédure de participation des citoyens et comme seul répertoire de l'action politique⁴⁷.

Dans le rapport du baromètre arabe réalisé en 2016, les électeurs algériens sont les plus absentéistes lors des élections législatives. Ils sont 65 % à ne pas aller voter. L'écart est important en comparaison avec d'autres pays

43. Déclaration du Ministre de l'Intérieur, cité par l'APS : <http://www.aps.dz/algerie/57067>, 5 mai 2017.

44. Ali Yahia Abdennour, « La priorité politique absolue est le boycott des élections législatives », *El Watan*, 6 mai 2019.

45. Louisa Dris-Aït Hamadouche, « L'abstention en Algérie : un autre mode de contestation politique », *op. cit.*

46. Pierre Rosanvallon, *La démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Bibliothèque des idées, Paris, Gallimard, 2000, p. 16.

47. Albert Hirschman, *Shifting Involvements: Private Interest and Public Action*, Princeton University Press, 1982.

arabes comme la Palestine, le Liban et la Tunisie (51 %), le Maroc, l'Égypte et la Jordanie (47 %) ⁴⁸. Les électeurs algériens sont également les plus méfiants quant à la crédibilité des élections, en comparaison avec sept pays arabes. Ils sont les plus nombreux à considérer que les élections législatives ne sont ni « transparentes » ni « honnêtes ».

Ces éléments permettent de montrer une rupture de confiance entre les citoyens et la classe politique, et les citoyens avec le système politique d'une manière générale. Parce que la participation, comprise comme étant « tout flux d'interactions régulier ou régulé reliant le système politique à la société ⁴⁹ », ne peut pas être résumée par l'acte de vote.

Les perceptions des électeurs vis-à-vis du vote et de tout ce qui a trait au politique chez les Algériens ont conduit à une « désaffection électorale » révélatrice d'une opinion publique négative quant à l'action politique. Cette opinion s'est exprimée nettement et dans les espaces publics par une forte mobilisation des Algériens qui a pris la forme d'une contestation politique majeure, notamment depuis le 22 février 2019. Les comportements des abstentionnistes sont affectés par la performance des gouvernements jugée négative en matière de développement ou de lutte contre la corruption. Le déclenchement pour protester contre la candidature de Bouteflika à un cinquième mandat, montre que les comportements politiques des citoyens, selon les modes d'expression utilisés, demeurent inchangés. Le taux d'abstention élevé qui a marqué le scrutin présidentiel du 12 décembre 2019 (où seuls 39,93 % des Algériens inscrits ont voté), organisé dans une conjoncture marquée par les incertitudes, montre que le sentiment de méfiance des électeurs envers le pouvoir en place et la classe politique, d'une manière générale, est très marqué.

Autrement dit, la mobilisation contestataire dans le contexte électoral se révèle de plus en plus importante, traduisant ainsi le malaise des citoyens lequel s'explique par le manque de confiance à l'égard des élites gouvernantes et de leurs représentants locaux. Cette mobilisation contestataire qui se manifeste lors des élections est plus l'expression d'un désaveu pour l'idée d'une représentation politique que d'un désintérêt pour la chose politique.

48. Kathrin Thomas, *Civic Engagement in the Middle East and North Africa*, août 2019, dans

<https://www.arabbarometer.org/ar/survey-data/data-analysis-tool/>.

49. Jean Leca, « Réflexions sur la participation politique des citoyens en France », in Yves Mény (éd.), *Idéologies, partis politiques et groupes sociaux*, Paris, FNSP, 1989, p. 130.

Belkacem Benzenine est politologue, chercheur au Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle, CRASC (Oran). Ses travaux portent sur les changements politiques en Algérie et dans les pays arabes. Parmi ses publications : « Symbolique et portée politiques du geste de Rabia en Égypte », *Mots. Les langages du politique*, 110 | 2016, « Le vote de la communauté algérienne à l'étranger : Quels enjeux pour les partis politiques ? », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 26, n° 2, 2019, p. 57-81.

L'IMPOSSIBLE TRANSITION POLITIQUE LIBYENNE : INTÉRÊTS CROISÉS DES ACTEURS LIBYENS DANS LES PROCESSUS ÉLECTORAUX

Soraya RAHEM

Les mouvements protestataires libyens de 2011, apparus dans un contexte de restructuration politique du monde arabe, ont abouti non seulement à la chute de Kadhafi mais ont également révélé la profonde fragmentation de la société libyenne. Les révoltes contre le pouvoir déclenchées le 15 février 2011 à Benghazi donnent lieu à une guerre civile de huit mois aboutissant, en effet, à la fin du régime de Mouammar Kadhafi le 23 octobre 2011. La période qui suit ces bouleversements s'illustre par la remise en question de la centralisation du pouvoir politique et la promotion d'un nouveau mode de gouvernance à travers l'organisation d'élections législatives et la mise en place d'une politique de décentralisation. Cependant, la polarisation progressive des rivalités politiques et sociales et la milicisation¹ du territoire après 2011 n'ont pas permis d'aboutir à la transition démocratique escomptée, ni de faire émerger une instance politique légitime.

Le principal objectif des élections organisées depuis 2011 et, plus largement, de la transition libyenne, était l'instauration d'une légitimité d'ordre politique, par le renforcement de l'action de l'État libyen sur l'ensemble du territoire. Or, à ce jour, aucune instance nationale élue n'a trouvé assez de légitimité pour pallier ce vide institutionnel. En revanche, les municipalités élues démocratiquement en 2014, résultat du processus de décentralisation politique, sont les seules entités administratives détenant

1. Bien qu'il y ait depuis 2016 en Libye une Armée nationale libyenne autoproclamée, les combats qui font rage depuis 2011 sont principalement menés par des milices créées à la chute du régime de Kadhafi pour assurer la défense des villes et/ou localités. Certaines milices ont acquis un pouvoir non négligeable ces dernières années en assurant périodiquement un soutien aux autorités politiques puis en exerçant des pressions pour faire valoir leurs intérêts.

une légitimité et une marge d'action efficace, que d'aucuns ont attribué à l'efficacité de leurs services publics². La dégradation du contexte sécuritaire et la rapide militarisation du territoire ont achevé de complexifier la vie politique libyenne : les intérêts croisés et divergents des acteurs libyens, résultant des rivalités dévoilées en 2011, mettent à mal le processus de la transition démocratique. En effet, les rivalités de pouvoir que l'on observe au cours de la transition politique s'inscrivent dans la prolongation des affrontements et des dynamiques de la première guerre civile³. Plus encore, nous constatons à quel point ces inimitiés entravent le bon déroulement de la transition politique et s'illustrent particulièrement au cours des périodes électorales. Une étude de ces processus permet de mettre en lumière les dynamiques socio-politiques libyennes dans le contexte post-2011 et de comprendre, ainsi, les évolutions du conflit jusqu'à aujourd'hui. En ce sens, les différents processus électoraux sont à la fois révélateurs des rivalités mais également vecteurs de la cristallisation du conflit : les luttes intestines au sein des différents assemblées élues, la compétition pour le pouvoir, les réformes politiques et administratives, la militarisation du politique, tout cela engendre progressivement une situation sécuritaire critique qui suscite l'action de la communauté internationale⁴.

Aussi, l'évolution du contexte géopolitique régional à la suite des printemps arabes engendre également une internationalisation de la crise libyenne. La Libye est en proie, à partir de 2014⁵, à une forme de « guerre par procuration »⁶, en ce sens qu'elle représente un terrain d'affrontement indirect⁷ entre certaines puissances étatiques extérieures au nom d'une lutte d'influence. Au-delà des problématiques sécuritaires, l'intervention indirecte de certaines puissances telles que le Qatar, les Émirats Arabes

2. Mattia Toaldo, « Supporting local authorities and local ceasefire. Challenges and opportunities », in Riccardo Redaelli (dir.), *The Post-skhirat political and security scenario. Libya's local and traditional authorities*, Milan, CRISSMA, Working Paper n° 23, 2016, p. 41-47.

3. En référence à la première phase d'affrontements débutée le 15 février à Benghazi entre la population et le pouvoir en place jusqu'à la chute du régime de Mouammar Kadhafi, le 23 octobre 2011. Le conflit actuel en Libye n'est que la prolongation des dynamiques de cette période : nous nous permettons cependant de parler de « première guerre civile » pour distinguer les différentes phases de violences ayant donné lieu à une « deuxième guerre civile » en 2014 voire une troisième en avril 2019.

4. L'Organisation des Nations Unies (ONU) a mis en place depuis 2011 la Mission d'appui des Nations Unies pour la Libye (MANUL).

5. Déclenchement de la deuxième guerre civile libyenne.

6. Considérer le conflit libyen uniquement à travers le prisme de la « guerre par procuration » ne permet cependant pas de rendre compte de toute la complexité de la situation. La multitude des acteurs – tant à l'échelle régionale que locale –, les stratégies multiples, l'absence d'institutions, le vide idéologique transcendant les États qui a succédé à la Guerre froide – à l'exception peut-être des islamistes – empêchent d'avoir une vision claire des antagonismes.

7. Envoi d'armement ; soutien financier, politique et diplomatique à certains acteurs libyens.

Unis, l'Égypte, la Turquie ou encore la Russie relève d'un jeu de puissances par la recherche de positionnements stratégiques dans la reconfiguration de l'échiquier régional depuis les printemps arabes. La nature du conflit en Libye tend cependant à évoluer dans la mesure où nous observons aujourd'hui la présence de militaires étrangers sur le terrain. Pour autant, l'internationalisation du conflit et les ingérences résultent d'abord de la volonté des acteurs libyens⁸ : les acteurs locaux ont une certaine capacité à instrumentaliser les intérêts des acteurs étrangers au profit d'un pragmatisme conjoncturel pour accroître leur puissance d'action sur le terrain. En ce sens, l'enchevêtrement des dynamiques à différentes échelles, les stratégies et les objectifs que les uns et les autres tentent de poursuivre, le jeu permanent d'alliances et de contre-alliances, tout cela, ne permet pas l'émergence d'un consensus national libyen et complexifie les efforts de la communauté internationale pour résoudre la crise politique à travers l'instauration d'une transition démocratique et la mise en place de nouvelles élections – dont l'objectif serait de faire émerger des instances politiques légitimes aux yeux des Libyens.

Comment l'analyse de la transition politique libyenne, au prisme des processus électoraux, permet-elle de comprendre l'évolution des dynamiques socio-politiques et les rivalités de pouvoir après 2011 ? Comment l'organisation successive d'élections cristallise-t-elle le conflit en exacerbant la compétition pour le pouvoir ? Dans quelle mesure la transition politique, dont l'objectif initial était l'instauration d'un système démocratique, s'est-elle finalement transformée en enjeu sécuritaire majeur suscitant l'intérêt de la communauté internationale ?

Ainsi, le présent article analysera d'abord les dynamiques socio-politiques marquées par une rivalité entre anciennes et nouvelles élites⁹ qui animent la première phase de la transition à travers la mise en place d'élections législatives et l'émergence d'une instance institutionnelle en 2012. Il étudiera ensuite la tentative d'une décentralisation politique – par des élections municipales – comme solution face à la fragmentation socio-politique et à la milicisation du territoire. Il abordera aussi la complexité de la mise en place d'une décentralisation face au contexte sécuritaire, institutionnel et militaire qui caractérise la Libye depuis 2014. Les efforts de la communauté internationale pour préparer une conférence nationale inter-libyenne et favoriser l'organisation d'élections municipales, législatives puis présidentielles ont été balayés, en avril 2019, par une offensive militaire menée sur une large partie du territoire par l'Armée nationale libyenne. Finalement, cet article exposera comment les initiatives politiques locales sont mises à mal par les dynamiques conflictuelles qui régissent la sphère politique, institutionnelle et militaire à l'échelle nationale.

8. Wolfram Lacher, « Le conflit libyen, creuset des réseaux régionaux », *Hérodote*, 2019/1, n° 172, p. 23-42.

9. Saïd Haddad, « La Libye, un État failli ? À propos du chaos libyen et de l'échec d'une transition », *L'Année du Maghreb*, 2015.

Au-delà de la littérature scientifique en sciences humaines et sociales pour appréhender les enjeux des processus électoraux en Libye dans le contexte post-2011, cet article s'appuie également sur les données électorales mises en ligne sur le site de la Haute Commission électorale nationale libyenne (HCEN)¹⁰, les comptes-rendus des comités de la fondation Carter¹¹ ainsi que ceux de l'Union Européenne¹². Les deux rapports de consultance fournissent des éléments de contexte sur la mise en place des premières élections législatives de 2012 (enquêtes préliminaires), sur leur déroulement et sur les activités post-électorales (pourcentages sur les taux de participation, nombre de partis politiques et de candidats, nombre de sièges octroyés aux différents partis...). La dégradation du contexte sécuritaire à partir de 2014 ayant complexifié la possibilité de mener des enquêtes approfondies en Libye, cet article s'appuie également sur des données récoltées au cours de recherches menées en Tunisie et en Égypte en 2018, 2019 et 2020 auprès de différents organismes internationaux (Délégation de l'Union Européenne pour la Libye, MANUL, Ligue Arabe), non gouvernementaux (Centre pour le dialogue humanitaire¹³), et lors d'entretiens menés avec d'anciens hommes politiques libyens, des chercheurs et des hauts fonctionnaires internationaux.

APPRENTISSAGE DU JEU POLITIQUE : LES PREMIÈRES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Au lendemain de la chute du régime de Mouammar Kadhafi en octobre 2011, le pays est confronté à un double enjeu consistant d'une part, à instaurer un nouveau mode de gouvernance et, d'autre part, à rétablir un consensus après huit mois de guerre civile. Le régime autoritaire et centralisé instauré par Kadhafi en 1969 s'est maintenu en place pendant plus d'une quarantaine d'années, d'une part en cloisonnant la sphère politique et administrative – les partis politiques étant interdits depuis 1972 –, d'autre part en mettant en place un système clientéliste grâce aux revenus générés par la vente du pétrole. Aussi, la capacité de l'État à s'appuyer sur les structures traditionnelles de la société et, plus particulièrement, sur

10. La HCEN est chargée de gérer et de suivre le processus électoral en Libye.

11. Créée en 1982, son objectif principal est la résolution de conflit, la protection des Droits de l'Homme et l'observation des processus électoraux. Le rapport en question : <http://hnc.ly/en/wp-content/uploads/2015/12/GNC-elections-Carter-Center-report.pdf>

12. European Union Election Assessment Team, Final report Libya - General National Congress Election, 7 juillet 2012 : <http://hnc.ly/en/wp-content/uploads/2015/12/GNC-elections-EU-Electoal-Assesment-Team-report.pdf>

13. ONG intervenant en Libye pour la résolution du conflit et la promotion du dialogue inter-libyen.

le système segmentaire¹⁴ de la société libyenne en instrumentalisant les rivalités tribales pour établir sa domination a finalement cultivé, sur le long terme, des dynamiques fragmentaires. La *Jamahiriya* arabe libyenne ou « l'État des masses » est parvenu à asseoir son autorité par l'instauration d'un système de prédation visant à s'assurer l'allégeance de certaines tribus en échange de bénéfices issus de la rente pétrolière¹⁵. La société libyenne, dans le contexte post-révolutionnaire, doit ainsi affronter les nouveaux enjeux que représente l'apprentissage de la vie et du jeu politique – à travers les processus électoraux – comme moyen de réguler les rivalités traditionnelles exacerbées lors de la guerre civile.

Les premières élections libres, organisées en Libye en juillet 2012 sous l'égide du Conseil national de transition (CNT)¹⁶, sont d'abord pensées comme un moyen de régulation de la sphère politique au service de la transition démocratique : l'enjeu étant de faire émerger un organe transitoire légitime capable, par la suite, de réunir les conditions nécessaires pour la promulgation d'une Constitution et faire face à la milicisation du territoire.

La nouvelle loi électorale, élaborée par le CNT, prévoit que l'assemblée élue soit composée de 200 membres, issus de 13 circonscriptions, et selon un système pluraliste et partisan. Parmi les sièges en jeu, 80 seront attribués selon un mode de scrutin proportionnel. Ainsi, une centaine de partis sont en lice mais trois formations politiques se distinguent : le Parti pour la Justice et pour la Construction (PJC) affilié aux Frères musulmans, le parti Al-Watan (regroupant les islamistes nationalistes) ainsi que l'Alliance des Forces Nationales (AFN) parti libéral mené par Mahmoud Jibril, ancien premier ministre du CNT. Les 120 sièges restants sont destinés à des candidats dits « indépendants » élus au scrutin majoritaire. Ce mode

14. Au XIX^e siècle, le modèle lignager segmentaire est développé en tant que modèle théorique des systèmes tribaux et va s'appliquer aux sociétés arabo-berbères. Evans Pritchard, au cours de ses études anthropologiques sur les Nuer et la Sanussiyya de Cyrénaïque, expose le modèle segmentaire lignager comme théorie d'analyse des structures sociales à travers la règle d'unifiliation patrilinéaire : ce modèle pose que chaque unité sociale (de l'individu au groupe le plus large), est emboîtée dans une unité supérieure par principe de fission et de fusion. L'ensemble de ces dynamiques d'oppositions complémentaires permettent l'équilibre global de la société et les « feuds » (échanges de violence) favorisent l'émergence de groupes religieux en tant que médiateurs car ils ne sont pas impliqués dans les échanges d'honneurs. Evans Pritchard, *The Sanusi of Cyrenaica*, Oxford, Clarendon Press, 1968. Chez Ibn Khaldoun, ce qui fait la force d'une tribu (*Qabila*) c'est la solidarité des liens de sang et l'esprit de corps : la *'assabiyya*. Ibn Khaldun, *Histoire des arabes et des berbères en Afrique du Nord*, Paris Gallimard, 2012.

15. Luis Martinez, « Libye : les usages mafieux de la rente pétrolière », *Politique africaine*, 2012/1, n° 125, p. 23-42.

16. Le CNT voit le jour en février 2011 à Benghazi, fief des insurgés libyens. Son président, Mustapha Abdeljalil, ancien ministre de la Justice, déclare que cet organe sera de fait chargé d'organiser, de coordonner et de mener le combat contre les forces du régime du Guide.

électoral répond à deux objectifs précis : rassembler une large partie de la population libyenne qui se méfie des partis et éviter qu'une des formations politiques ne domine l'Assemblée. Les libéraux ne souhaitent pas, en effet, que le PJC parvienne à se placer en première position grâce à la proportionnelle, à l'instar de ses pairs¹⁷ en Tunisie et en Égypte. Ce système n'empêche cependant pas certains candidats indépendants de se rallier à des partis, ébranlant ainsi les principes démocratiques du vote. Les stratégies d'alliances génèrent, inévitablement, un processus de compétition entre les différents partis politiques pour parvenir à coopter une majorité de candidats : le PJC réussit finalement à rassembler une vingtaine de candidats élus indépendants¹⁸.

La remise en cause du processus démocratique à travers les rivalités de pouvoirs qui se jouent à l'échelle nationale ne permet finalement pas à la nouvelle assemblée élue, le Congrès Général National (CGN), de disposer d'une réelle légitimité, ni même d'une capacité d'action cohérente ou encore d'une véritable autorité au sein de la société libyenne. D'autant que les modalités prévues par la loi électorale font resurgir les structures fragmentaires de la société à travers la question régionale, dans la mesure où les 200 sièges à pourvoir sont répartis inégalement selon les trois grandes provinces libyennes : 100 sièges sont octroyés pour la Tripolitaine (Ouest), 60 pour la Cyrénaïque (Est) et enfin 40 pour le Fezzan (Sud). Bien que cette configuration soit justifiable par l'inégale répartition géographique de la population, cela n'empêche pas certaines milices fédéralistes de la région Cyrénaïque de mener des actions violentes tout au long de la période électorale afin de dénoncer un retour de la domination du pouvoir central de Tripoli¹⁹. La transition démocratique tant idéalisée depuis 2011 n'est pas encore à l'ordre du jour et, au-delà des rivalités entre « islamistes » et « libéraux » (AFN), il s'agit principalement d'une lutte entre anciennes et nouvelles élites²⁰.

DE LA TRANSITION POLITIQUE AU CONFLIT ARMÉ : LUTTE ENTRE ANCIENNES ET NOUVELLES ÉLITES

La période de transition politique libyenne se traduit principalement par un processus de conversion du capital²¹ provoqué par l'effondrement

17. Le parti Ennahdha en Tunisie et le Parti Liberté et Justice en Égypte.

18. Saïd Haddad, « Insécurité, exclusion et blocage politiques dans une Libye fragmentée », *L'Année du Maghreb*, 2014, p. 231-249.

19. Patrick Haimzadeh, « En Libye, ce n'est pas le chaos, c'est la guerre », *Le Monde diplomatique*, avril 2015, p. 12-13.

20. Saïd Haddad, *op. cit.*

21. Selon Pierre Bourdieu dans *Le sens pratique* (1980), le capital définit les ressources matérielles et/ou symboliques dont dispose l'agent social, définissant ainsi sa place et sa reconnaissance dans la société : il se décline en capital social, culturel, symbolique ou économique.

d'un régime néo-patrimonial²² mettant en compétition les anciennes et les nouvelles élites²³. Il convient, en effet, de considérer l'État comme principale source d'autorité capable de définir la valeur partielle des capitaux entre les différents segments de la société²⁴. En ce sens, le retrait de l'État libyen à la suite de la première guerre civile de 2011 engendre, de fait, une réévaluation des capitaux (sociaux, économiques, symboliques...) au sein de la société et mène, entre autres, à une lutte entre anciennes et nouvelles élites en politique et sur le terrain²⁵. Les rivalités politiques au sein du CGN se polarisent en effet entre ceux qui se réclament de la légitimité révolutionnaire et/ou qui ont été relégués au second plan voire exclus de la vie politique sous le régime de Kadhafi²⁶ et ceux qualifiés d'anciennes élites, soit l'ensemble du personnel politique ayant exercé une fonction sous l'ancien régime – cela n'excluant en rien le fait qu'une partie de cette ancienne élite se soit tout de même reconvertie à la révolution en 2011²⁷ à l'instar de Mahmoud Jibril.

Les résultats des élections parus le 7 juillet 2012 avec 60 % de participation²⁸ donnent une position plus importante aux anciennes élites (39 sièges pour l'AFN et 17 sièges pour le PJC), ce qui contribue à une mise à l'écart de certains acteurs déjà exclus de la scène sous l'ancien régime. Dès lors, la transition se transforme rapidement, sur impulsion de l'opposition, en une course pour l'élimination des anciennes élites du jeu politique libyen. Ces rivalités socio-politiques s'illustrent particulièrement à travers la promulgation d'une « loi d'exclusion politique », adoptée en mai 2013, visant à exclure définitivement des instances du pouvoir politique toutes les personnes ayant occupé des responsabilités sous l'ancien régime, soit depuis 1969²⁹ (cette loi, symbolique, ne sera pas totalement appliquée mais achève de cliver la sphère politique). Les débats autour de cette question sont accompagnés de violences à travers le pays : plusieurs milices révolutionnaires

22. Système étatique s'appuyant sur un mode de domination traditionnelle et s'inspirant des fondements de l'État moderne. Ce système est souvent caractérisé par un régime clientéliste, une répartition inégale des ressources et une forte personnalisation du pouvoir.

23. Céline Thiriot, « Des transitions africaines au monde arabe, 1991-2011 : vent de printemps sur les outils de la transitologie », *Revue internationale de politique comparée*, 2013/2, vol. 20, p. 145-163.

24. Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, Paris, Edition de Minuit, 1980.

25. Adam Baczko et Gilles Dorronsoro, « Pour une approche sociologique des guerres civiles », *Revue française de science politique*, 2017/2, vol. 67, p. 309-327.

26. C'est le cas notamment des islamistes.

27. Ali Bensaad, « Fragmentation territoriale, djihadisme et reconstruction étatique en Libye », *Diplomatie*, n° 82, septembre-octobre 2016.

28. Selon le rapport du Centre Carter, la HCEN a enregistré 2 865 937 électeurs dans 1 548 centres d'inscription. L'inscription des candidats a eu lieu du 1^{er} au 15 mai 2012 et 3 767 candidats se sont inscrits pour se présenter soit à titre individuel, soit sur les 377 listes, représentant 130 entités politiques.

29. Le président du CGN, Mohamed el Megaryef, doit démissionner le 29 mai pour avoir assuré des responsabilités au cours des années 1970, bien qu'il se soit par la suite opposé à Mouammar Kadhafi.

font pression sur différents ministères afin d'accélérer la promulgation de la loi³⁰ et des affrontements ont lieu entre diverses franges de la population. Finalement, en partant du postulat que la transition démocratique repose sur l'aptitude du personnel politique de l'opposition à nouer des alliances avec le personnel politique au pouvoir, cet acte législatif symbolise l'échec du processus de réconciliation nationale, principal enjeu des élections.

Initialement chargé de réunir les conditions nécessaires pour l'élaboration d'une Constitution et l'instauration d'un futur gouvernement légitime, le Congrès annonce finalement la prolongation de son mandat (devant initialement s'achever le 7 février 2014) pour mener à bien sa mission. La transition politique, comme processus intermédiaire, ne peut que difficilement se concrétiser sans l'instauration d'un cadre constitutionnel pour permettre à un État solide d'émerger. Face à l'échec de sa feuille de route, le Congrès annonce finalement la tenue de nouvelles élections législatives prévues pour l'été 2014 pour la mise en place d'une Chambre des Représentants. Le 25 juin sont élus les nouveaux députés selon un mode de suffrage direct avec une participation électorale annoncée à 42 %³¹, tandis que l'élection du CGN en 2012 avait suscité une participation à 60 %. Aussi, les résultats électoraux marquent de nouveau le retour des anciennes élites³², malgré la loi d'exclusion politique : en effet, le président de la nouvelle chambre, Aguilah Saleh, juriste de formation, a occupé divers postes dans le système judiciaire sous Kadhafi. Ainsi, la volonté de légitimer la sphère politique, à travers un semblant de transition démocratique et l'organisation d'élections législatives successives, n'a en rien mené le pays à se stabiliser mais plutôt à le fragiliser. Plus encore, le faible taux de participation aux élections de la Chambre des Représentants confirme la perte de confiance des citoyens à l'égard de la sphère politique libyenne et en ses capacités de pouvoir réinstaurer la sécurité.

L'exacerbation des tensions au cours de l'année 2014 et la « réactivation » du CGN conduisent finalement la Chambre des Représentants à s'établir à Tobrouk (Est) et ses députés élisent au cours du mois de septembre les membres d'un gouvernement, basé à Beida (Est). Divisé institutionnellement et politiquement, le pays sombre dans une deuxième guerre civile animée par deux coalitions rivales. L'une des coalitions militaires, dénommée *Fajr*

30. Saïd Haddad, 2014, *op. cit.*

31. Les élections mobilisent près de 630 000 votants sur 1 509 218 personnes inscrites (selon les chiffres relatés par la HCEN) et 17 552 candidats se sont disputé les 200 sièges. Du fait des combats qui sont engagés dans le pays, 12 sièges ne peuvent pas être pourvus. Voir l'article de Saïd Haddad, *op. cit.*

32. Selon Saïd Haddad, les candidatures individuelles ont été privilégiées pour ces élections. Les résultats démontrent que les candidats indépendants proches de l'AFN ont recueilli près de 50 sièges tandis que la tendance islamiste observe un large recul avec moins de 30 sièges.

*Libya*³³, qui mène des combats à Tripoli, regroupe un ensemble de milices hétéroclites et d'éléments révolutionnaires à tendance islamiste, mécontents des résultats électoraux et qui ne reconnaissent pas le nouvel organe législatif. Les instances politiques de l'Est reconnaissent le militaire Khalifa Haftar³⁴ à la tête de l'opération *Karama*³⁵ se battant contre la coalition dite islamiste. Ainsi, le pays s'enfoncé dans un contexte politique miné par les luttes intestines et doit faire face à la militarisation du territoire achevant de le plonger dans un conflit armé qui n'est, finalement, que la prolongation des rivalités et des dynamiques de la première guerre civile.

LA DÉCENTRALISATION OU L'IMBROGLIO DES ENJEUX POLITIQUES LIBYENS

Causé par l'effondrement d'un système profondément inégalitaire, clientéliste et marginalisant³⁶, le processus de rupture engagé lors de la première guerre civile génère de nouvelles formes d'organisations socio-politiques. Le contexte de guerre civile à la suite des révoltes et la disparition des instances publiques mènent les localités à s'affirmer en assurant leur défense et en acquérant un capital politique³⁷. L'évolution vers la gouvernance locale se concrétise en effet rapidement à travers la création de conseils locaux³⁸ dans de nombreuses villes du pays, pour assurer la prestation des services publics et ainsi relativiser le rôle politique des milices. L'émergence d'une gouvernance locale impulse, par la suite, une nouvelle dynamique au processus politique : les conseils locaux doivent être inclus *sine qua none* dans le processus de transition démocratique et légitimés par des élections.

33. Cette coalition regroupe un certain nombre de milices hétéroclites et tente de prendre la capitale au cours de l'été. Proche de certains membres du CGN, elle est dominée par les milices misratiées et rassemble des groupes armés de Zouara (Ouest), des groupes islamistes modérés (affiliés aux Frères musulmans) ou djihadistes comme d'anciens membres du Groupe Islamique Combattant en Libye (GICL) ou Ansar al Sharia.

34. Principal acteur du conflit libyen, Khalifa Haftar participe au coup d'État de 1969 contre le roi Idriss I^{er} aux côtés de Mouammar Kadhafi. Il s'oppose cependant au pouvoir de Kadhafi dans les années 1980, s'exile aux États-Unis puis retourne en Libye en 2011 pour se rallier au mouvement de révoltes. Il devient par la suite Maréchal de l'Armée nationale libyenne et parvient à s'imposer comme l'un des principaux interlocuteurs libyens auprès des puissances étrangères.

35. Le Maréchal Haftar autoproclamera en 2016 l'Armée nationale libyenne sur les bases de cette coalition armée.

36. Pour se maintenir au pouvoir, la stratégie de Kadhafi a consisté à jouer sur les mécanismes fragmentaires des communautés (ethniques et/ou tribales) notamment par la redistribution clientéliste de la rente pétrolière. Les tribus des *Kadhafa*, des *Magariha* et des *Warfalla* ont par exemple largement bénéficié des faveurs du régime – imposant de fait une allégeance – contrairement à certaines tribus de Cyrénaïque (perçues comme une menace au régime en place).

37. Wolfram Lacher, *Libya's Fragmentation: Structure and Process in Violent Conflict*, I.B. Tauris, 2020, 265 p.

38. Mahmoud Bader, « Is Local Government in Libya the Solution? », *Cipe Development Blog*, 4 avril 2014, <http://www.cipe.org/blog/2014/04/04/is-local-government-in-libya-the-solution/#.WSH67FPytsM>

Le renforcement des localités initie une réforme de décentralisation politique et administrative à travers l'organisation d'élections municipales au cours des années 2013 et 2014. En ce sens, sous l'impulsion du CNT, la réforme se concrétise dès 2012 par la promulgation de la loi n° 59 sur l'administration locale : la loi prévoit une réorganisation des gouvernorats et des districts et favorise ainsi l'émergence d'une centaine de conseils municipaux. Il s'agit finalement de conférer une légitimité politique aux conseils locaux, perçus comme les principales instances capables de réguler l'influence des milices dans la sphère politique, en les intégrant par un processus électoral. L'organisation d'élections municipales est un enjeu majeur pour la reconstruction politique de l'État afin de lui conférer une plus grande marge d'action sur l'ensemble du territoire. La décentralisation est également un objectif fondamental dans le processus de formation politique des Libyens et de l'apprentissage de la pratique politique³⁹. La défiance à l'égard de la sphère politique suscitée pendant des années par le régime déchu doit être dépassée pour mener à bien la transition⁴⁰ : les élections municipales consacrent, en théorie, le principe de souveraineté populaire.

Le contexte de crise prolongée, la polarisation institutionnelle et la militarisation progressive du politique ne permettent cependant pas de réunir les conditions nécessaires pour la mise en place d'une réforme efficace. D'abord, la loi sur l'administration locale comporte des lacunes en ce sens qu'elle ne tient pas compte des critères fondamentaux pour répertorier les villes en tant que districts (tailles, ressources, capacités administratives...) ⁴¹. Ensuite, l'émergence de deux gouvernements impose, de fait, l'incompétence de l'État à créer un environnement constitutionnel, politique et juridique stable pour assurer une meilleure gouvernance, ni ne permet d'octroyer les financements nécessaires pour instaurer convenablement la réforme. Progressivement, les intérêts divergents des politiques libyens, à la suite des législatives de 2012 et de 2014, entravent et réduisent les chances d'aboutir à une transition démocratique par le bas. Enfin, la compétition pour le contrôle du territoire mène les deux coalitions militaires et l'ensemble des groupes armés à étendre leurs stratégies et à s'ingérer dans les affaires locales des villes. L'éclatement de la deuxième guerre civile libyenne entraîne en effet la « *militarisation des conseils municipaux* » ⁴² et, plus particulièrement ceux localisés en Cyrénaïque du fait de l'influence de l'Armée nationale libyenne (anciennement *Karama*). La lutte acharnée pour le contrôle du territoire, des instances politiques et des infrastructures

39. Mohamed Alkazagli, « La réforme administrative et son rôle dans la construction du nouvel État en Libye », thèse de droit, Université Pierre Mendès France, Grenoble Alpes, 2017, 427 p.

40. En effet, seuls des candidats indépendants se présentent aux élections municipales : les Libyens se méfient des partis politiques.

41. Mahmoud Bader, *op. cit.*

42. Chiara Loschi et Sami Yassine Turki, « Chantiers de reconstruction politique en comparaison : La « décentralisation » en période postrévolutionnaire en Tunisie et en Libye », *L'Année du Maghreb*, 2017, 19 p.

économiques entraîne les acteurs militaires à entraver la consolidation de certains pouvoirs locaux et/ou à s'assurer leurs allégeances : au cours des années 2016 et 2019, Khalifa Haftar impose des administrateurs militaires et remplace les maires de certaines villes telles que Benghazi, Khalij, Shehat⁴³...

LA QUESTION POLITIQUE LIBYENNE ET SES PROCESSUS ÉLECTORAUX AU CŒUR DES EFFORTS DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Le contexte sécuritaire régional, aggravé par le conflit libyen (terrorisme, trafics, migrations...), donne rapidement une nouvelle dimension aux enjeux que suscitent la vie politique et les processus électoraux en Libye. Outre l'internationalisation du conflit, le processus politique libyen engage dorénavant les moyens d'actions de la communauté internationale qui acquière progressivement un capital politique déterminant⁴⁴ à la suite de l'instauration d'un Gouvernement d'Union Nationale (GUN)⁴⁵ à Tripoli en avril 2016. Le 17 décembre 2015 sont ratifiés les accords de Skhirat, au Maroc, entre certains membres de l'ancien CGN et quelques membres de la Chambre des représentants sous l'égide de l'ONU : les accords prévoient ainsi l'établissement d'un Gouvernement d'Union Nationale à Tripoli dirigé par Fayez el-Serraj. Cependant, ce nouvel organe politique n'instaure en aucun cas la stabilité dans le pays, miné par les combats, mais poursuit la polarisation de la sphère politico-institutionnelle : en effet la Chambre des représentants – toujours installée à Tobrouk – n'accorde finalement pas sa confiance au GUN⁴⁶ et continue de reconnaître le gouvernement de Beida dans l'Est (non reconnu par la communauté internationale).

Les élections libyennes – municipales, législatives ou présidentielles – ne sont plus tant un enjeu de la transition démocratique mais véritablement un enjeu sécuritaire de préoccupation internationale. La résolution de la crise libyenne est progressivement placée au cœur des enjeux diplomatiques de nombreux pays – impactés et/ou impliqués dans le conflit libyen – à travers les différentes conférences internationales organisées en vue d'établir des feuilles de route pour la régulation politique du conflit libyen. Ainsi, les impératifs sécuritaires se superposent progressivement à l'objectif initial de mener à bien une transition démocratique : comment

43. *Ibid.*

44. Mattia Toaldo, *op. cit.*

45. L'instauration du GUN implique la disparition du GNC (certains membres du GNC sont réintégrés au sein du Haut conseil du nouveau GUN).

46. Les accords révèlent certaines incohérences : il est prévu que le président du Conseil présidentiel (chef de l'État) administre le Conseil des ministres, occupe également la fonction de Premier ministre et assure la fonction de commandant suprême de l'armée. Ces éléments posent dès lors un problème relatif à la séparation des pouvoirs et une rivalité de fait avec la Chambre des représentants qui conteste le fait que Fayez el Serraj puisse obtenir le statut de chef des armées (la Chambre souhaite conférer ce statut à Khalifa Haftar, chef de l'opération Karama).

endiguer la situation sécuritaire critique par le biais d'un nouveau processus électoral ? Selon cette logique, la conférence internationale sur la Libye tenue à Paris en mai 2018 sous l'égide de l'ONU permet d'établir une feuille de route – en présence seulement des quatre principaux acteurs de la scène politique libyenne⁴⁷ – prévoyant l'organisation d'élections législatives et présidentielles avant le 10 décembre suivant.

La situation sur le terrain est cependant toute autre et démontre l'importance de considérer les acteurs locaux autant que les grandes figures de la sphère nationale. La feuille de route est un échec en raison notamment d'affrontements violents entre milices dans la région de Tripoli, qui témoignent de l'exacerbation des tensions dans le pays. Ces affrontements attestent, de plus, d'une évolution des dynamiques socio-politiques depuis 2014 : il s'agit moins d'une compétition entre anciennes et nouvelles élites que de rivalités animées par une logique territoriale et par une lutte d'influence (pour la Tripolitaine). Estimées à plusieurs centaines à travers le pays, les milices s'affirment comme des acteurs majeurs dans la Libye post-Kadhafi et trouvent, à travers leur soutien à l'appareil politique, un moyen de légitimer leurs stratégies de combat et de tirer des gains financiers des structures administratives qu'ils contrôlent. Ainsi, pour pallier l'insécurité générale et ne disposant d'aucune force régulière pour assurer sa protection, le GUN passe rapidement sous la protection des milices de la capitale. Un quartet⁴⁸ de milices est placé sous l'autorité du ministère de l'Intérieur et se voit garantir des financements ainsi qu'une certaine autonomie d'action : progressivement, entre décembre 2016 et mai 2017, leur contrôle s'étend sur le centre, le Sud et une vaste partie de l'Ouest de la capitale⁴⁹.

De violents affrontements ont lieu à la fin de l'été 2018 et reprennent au début du mois de janvier 2019 en banlieue de la capitale, entre le quartet de milices de Tripoli et des groupes armés issus de l'Ouest libyen (Tripolitaine). La mainmise des quatre milices de Tripoli sur les lieux de pouvoirs, les infrastructures économiques et les places stratégiques (aéroport) ont, finalement, exacerbé les animosités des groupes armés de la région Tripolitaine⁵⁰. Cette situation confirme d'une part, l'échec du plan onusien d'observer le rétablissement de la stabilité politique et sécuritaire en Libye

47. Aguilah Saleh, président élu de la Chambre des représentants ; Fayed el Serraj, chef de l'État libyen et Khaled Meshri président du Conseil d'État, tous les deux issus des accords de Skhirat ; et enfin Khalifa Haftar ; chef de l'Armée Nationale Libyenne laquelle domine de plus en plus le territoire.

48. La plus importante milice de Tripoli, la Brigade Révolutionnaire de Tripoli (TRB) sous la direction de Haytem Tajouri, s'engage dès le départ à protéger les ministères et en profite pour garantir ses intérêts sur le territoire. On observe également la présence des forces de Rada (forces spéciales : elles détenaient l'aéroport de Mitiga et se sont engagées à lutter contre le trafic humain et l'insécurité). Enfin, les milices de Ghneiwa et Nawasi font office de police dans certains quartiers bien définis.

49. Wolfram Lacher, *Libya's Fragmentation*, op. cit., p. 56.

50. Notamment la 7^e brigade issue de Tarhuna.

et révèle, d'autre part, la faiblesse du nouvel organe étatique dépendant des groupes armés et ne disposant, de fait, d'aucune réelle légitimité et autorité sur le territoire.

Les difficultés de la communauté internationale pour organiser des élections législatives et/ou présidentielles à la fin de l'année 2018 en raison du contexte sécuritaire recentrent finalement l'enjeu de la stabilisation libyenne sur les acteurs politiques locaux et les conseils municipaux. En amont de nouvelles élections municipales débutées dès 2018 (dans les villes qui réunissent les conditions nécessaires⁵¹), le débat international se concentre sur la préparation d'une conférence nationale inter-libyenne pour faire émerger un consensus quant aux priorités à apporter à la vie politique, sociale et sécuritaire libyenne. Le Centre pour le dialogue humanitaire (ONG), avec le soutien de l'ONU, parvient à établir un rapport⁵² issu de consultations menées dans plus de 40 localités libyennes et visant à réunir une majorité des maires libyens à travers une conférence inter-libyenne prévue pour le 19 avril 2019. Ce processus marque une prise de conscience dans la mesure où, dans le contexte de fragmentation, seules les municipalités parviennent à garder une légitimité aux yeux de la population et à mettre en place des initiatives, à échelle locale, de cessez-le-feu⁵³. En ce sens, consolider le processus de décentralisation politique pour rétablir la paix en Libye était l'un des points majeurs à mettre en avant au cours de la future conférence.

Cependant, la lutte d'influence qui se joue en Libye tant à l'échelle locale, nationale et internationale, vient mettre un terme au processus de dialogue inter-libyen. Lancé sur plusieurs fronts pour « lutter contre le terrorisme » et étendre le contrôle de l'Armée nationale libyenne, le maréchal Haftar ordonne à ses forces, le 4 avril 2019, de se diriger vers Tripoli afin de prendre la ville et de combattre les groupes affiliés au Gouvernement d'Union Nationale. Le militaire libyen, fort de sa position dans le sud du pays et de son statut international, fait le choix de lancer son offensive le jour où le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, arrive dans la capitale pour finaliser l'organisation de la conférence nationale prévue dix jours plus tard – cette conférence n'aura évidemment pas lieu en raison de la dégradation du contexte sécuritaire dans le pays. Face à l'enlisement du conflit sur le terrain, les récents pourparlers inter-libyens au Maroc (septembre 2020) parviendront, peut-être, à engager une nouvelle transition pour l'émergence d'instances politiques et institutionnelles légitimes.

51. Certaines villes n'ont pas pu mener à bien les élections et/ou ont dû les reporter en raison des combats qui ont eu lieu dans le pays au cours des années 2018 et 2019.

52. Rapport de l'ONG du Centre pour le dialogue humanitaire, novembre 2018, http://www.euromed-france.org/wp-content/uploads/2018/12/NCP-Report_English.pdf

53. Chiara Loschi et Sami Yassine Turki, *op. cit.*

CONCLUSION

Pour conclure, analyser les dynamiques socio-politiques libyennes depuis la première guerre civile, au prisme d'une étude des processus électoraux, permet de comprendre pourquoi la transition politique libyenne n'a pas permis au pays de se stabiliser. Le processus de rupture engagé à la suite de l'effondrement de l'État, les luttes intestines et l'impossible consensus sont autant d'obstacles au bon déroulement de la transition démocratique. Les rivalités révélées lors des différentes élections législatives ont achevé de marquer l'enlisement de la construction de l'État à travers la mise en place d'organes provisoires successifs et ont ainsi cristallisé le conflit. Plus encore, les intérêts divergents des acteurs politiques et militaires libyens entravent et réduisent, années après années, les chances d'aboutir à une transition démocratique efficace et mettent systématiquement un terme aux initiatives locales et/ou internationales. Sans cadre constitutionnel et sans autorité centrale significative et légitime capable de maîtriser les forces militaires sur le territoire et de relancer un processus politique par le haut – par des législatives – et par le bas – à travers une décentralisation efficace –, la Libye continuera d'être un enjeu géopolitique et sécuritaire international.

Soraya Rahem, doctorante en géopolitique à l'Université de Tours au sein de l'Équipe Monde Arabe et Méditerranée du laboratoire CITERES. Ses recherches portent sur la dimension régionale du conflit libyen et interrogent le rôle de la diaspora libyenne depuis 2011.

RÉCENSION

*Abdennour BENANTAR**, *Salim CHENA***

Abdennour Benantar, maître de conférences à Paris 8 et chercheur associé à la Fondation pour la Recherche Stratégique, étudie la politique internationale. Son dernier ouvrage s'inscrit dans la continuité de ses recherches précédentes sur les politiques étrangères des États maghrébins et les relations de l'espace nord-africain avec les grandes puissances. Il propose ainsi un passage en revue exhaustif des « initiatives » de sécurité impliquant aujourd'hui les pays du Maghreb, du Sahel et des partenaires extérieurs. Pour cela, il allie la description des mandats et fonctionnements de ces coopérations interétatiques à une analyse critique de leurs portées, réussites et limites. L'ouvrage est d'une actualité brûlante et fournit des clefs de compréhension des difficultés rencontrées par la coopération militaire-sécuritaire dans la région. Il s'appuie sur une bibliographie rassemblant des références théoriques à la discipline des Relations internationales, des études de cas et des références à la littérature « grise » d'évaluation de ces politiques (documents de l'Union européenne et du Secrétariat du G5 Sahel, notes de *think tanks*...).

Grâce à cette vue d'ensemble, l'auteur peut rendre compte de la place du G5 Sahel, dernier né de ces programmes, au sein d'un espace régional dans lequel se côtoient pas moins de 27 processus différents, parfois concurrents, « dont 11 ont été lancés dans la foulée des deux crises malienne et libyenne » (p. 131). Ainsi, selon A. Benantar, l'inflation des initiatives, associée à des

* *Les initiatives de sécurité au Maghreb et au Sahel. Le G5 Sahel mis à l'épreuve*, Paris, coll. Perspectives stratégiques, FRS/L'Harmattan, 2019, 273 p.

** Chercheur associé à LAM (UMR 5115)

pratiques d'adhésion « tous azimuts » de la part des États sahélo-sahariens, ne permet pas une véritable coordination et complémentarité entre elles, d'autant qu'elles sont tributaires des rivalités et des différences de perception et d'intérêts entre leurs membres.

Organisé en onze chapitres équilibrés, l'ouvrage débute par un utile rappel : si entre les États de la région, il n'existe pas de risques existentiels réciproques, celle-ci est néanmoins traversée par des menaces transnationales multiformes (rébellions politiques ou séparatistes, criminalité organisée transnationale, groupes armés terroristes). L'introduction définit les aires maghrébines et sahéliennes, pour aboutir à un parti pris innovant qui prend acte de la régionalisation des espaces saharo-sahélien et maghrébin « pour souligner l'interférence et l'interdépendance sécuritaires entre le Maghreb et le Sahel » (p. 22). Ce qui permet à A. Benantar de « rendre compte et [voir] dans quelle mesure et de quelle manière [la] dynamique maghrébine propre impacte [son] voisinage méridional » (p. 23).

Le premier chapitre met en contexte ces initiatives sécuritaires. L'auteur constate l'inadéquation des outils stato-centrés mis en œuvre pour faire face à des menaces transnationales venant d'acteurs non-étatiques, provoquant une « désarticulation entre sécurité nationale et sécurité régionale » (p. 36). Cette difficulté est accentuée par la juxtaposition de « différends structurels » entre États aux rivalités anciennes, et de « différends conjoncturels » quant aux types de solutions à apporter aux crises (p. 55). Les trois chapitres suivants reviennent sur les conflits libyen et malien, ainsi que les stratégies de sortie de crise développées au sein comme à l'extérieur de l'espace maghrébo-sahélien. L'auteur y étudie pertinemment un « marché de la médiation » encombré et entravé par des conflits et différences de perception entre acteurs locaux (États maghrébins, Communautés économiques régionales, Union africaine) et extra-régionaux (Union européenne, Égypte, pays du Golfe). Il illustre ainsi son hypothèse autour des médiations concurrentes et/ou redondantes qui conduisent à une « déperdition et une dispersion des efforts régionaux » (p. 77).

Le cinquième chapitre introduit les problématiques propres au G5 Sahel qui, en adoptant un « format réduit à cinq pays et focalisé sur des espaces frontaliers ainsi que sur la coopération pratique » (p. 125), est un outil de contournement de la projection de la rivalité algéro-marocaine dans l'aire sahélienne. Une première limite du « G5S », mise en évidence par A. Benantar, est son intérêt exclusif pour le terrorisme, n'intégrant pas les liens entre ce phénomène et les enjeux socio-économiques qui constituent pourtant une question de taille pour d'autres dispositifs comme l'Opération Barkhane (p. 129), et assurent son « enracinement social » (p. 245). Dès lors, estime l'auteur, le « prisme sécuritaire finira par vider la sécurité de son sens » (p. 238).

Le sixième chapitre se distingue par son analyse de la politique algérienne en Afrique rapportée à ses « fondamentaux » (p. 143-144). Cette stratégie, considérée comme isolationniste et apathique, ne serait « plus tenable » (p. 142). Celle-ci est contrainte à évoluer : A. Benantar remarque que,

« désormais, le principe d'une intervention limitée, ou du moins d'un soutien logistique à une intervention étrangère dans le voisinage, n'est plus exclu » (p. 140). En cela, il met en évidence un point souvent négligé dans les études établies, à savoir les aspects à la fois idéologiques et pragmatiques de sa politique extérieure, tout en concédant que le Maghreb a « toujours » eu tendance à « [exporter] ses divisions et conflits » vers sa profondeur africaine (p. 148).

Les chapitres 7, 8 et 9 constituent le cœur de l'ouvrage en ce qu'ils approfondissent la présentation et l'analyse du G5 Sahel. Si ce dernier est une opération « d'imposition de paix », il s'inscrit dans « la contre-insurrection » dont « les règles d'engagement (...) relèvent de celles de la guerre » (p. 159). Identifiant les limites du G5 Sahel (capacités opérationnelles limitées, financement non pérenne, soutien conditionnel de l'Union africaine et des Nations Unies, méfiance de certains acteurs locaux quant au rôle des puissances européennes ou arabes), A. Benantar lui attribue néanmoins une coordination efficace avec les actions menées par Barkhane ou la MINUSMA (p. 172 et 178). Il identifie cinq « chantiers stratégiques » pour que le G5S s'inscrive dans la durée de manière plus efficace, parmi lesquels son « insertion régionale » pour « gagner la confiance des acteurs [...] mais aussi l'adhésion à certains de ses projets » (p. 206).

Le dixième chapitre traite d'un des objectifs du G5S : l'appropriation de la sécurité par les acteurs régionaux. Or si elle implique l'africanisation de la sécurité, l'appropriation « est prise au piège des stratégies d'extraversion » de régimes politiques qui recherchent une « rente » stratégique, car « souffrant d'un déficit de légitimité et de ressources » (p. 215). L'asymétrie de la puissance au Maghreb-Sahel, comme dans ses relations avec le reste du monde, est identifiée comme une limite intrinsèque à l'efficacité des programmes de coopération, qui se trouvent ainsi détournés de leurs objectifs premiers pour servir des intérêts particuliers plutôt que collectifs.

Le dernier chapitre, de portée plus générale, soulève les apories de ces multiples initiatives de sécurité, qui sont visibles aujourd'hui dans la persistance, si ce n'est l'aggravation et la propagation, des menaces qu'ils doivent atténuer, sinon résoudre : « On peut dès lors se demander comment autant de dispositifs mis en place dans la même région et traitant des mêmes questions peuvent-ils être complémentaires ? » (p. 235). Loin de s'arrêter à une conclusion pessimiste, l'ouvrage se termine par un plaidoyer pour une « convergence stratégique » permettant « d'agir sur les duplications, créer une synergie des forces, rationaliser les actions et mutualiser les moyens » à partir d'une évaluation de « la valeur ajoutée de chaque dispositif » et d'une répartition efficace des tâches entre coopérations multilatérale et bilatérale (p. 256-257). Bref, un programme réaliste, dans tous les sens du terme.



RÉSUMÉS

UNE ANALYSE COMPARATIVE DES TERRITORIALITÉS DU VOTE AU MAROC ET EN TUNISIE : TRAJECTOIRES POLITIQUES ET ÉLECTORALES

Dans certains pays du Nord de l'Afrique, les révolutions de 2011 ont donné un sens politique différent aux élections, puisque, comme cela a été le cas en Tunisie ou, pour un temps, en Égypte, elles décident directement de l'accès au pouvoir politique. Dès lors, les ressorts du vote au niveau collectif et individuel en ont été bouleversés, donnant plus de pertinence aux analyses électorales visant à comprendre les influences multiples et complexes qui orientent les choix des électeurs. S'inscrivant dans ce nouvel élan, nous avons mené des analyses conjointes sur les processus électoraux au Maroc, en Tunisie et en Égypte, à partir de 2011. Dans cet article, l'accent est mis sur la comparaison des territorialités du vote au Maroc et en Tunisie, qui sont les deux seuls pays à avoir connu une série d'élections concurrentielles ouvertes après 2013. On mettra en particulier en évidence certaines récurrences des territorialités du vote, notamment l'opposition entre l'urbain et le rural mais aussi entre le Nord et le Sud. On soulignera pourtant que ces récurrences reposent sur des ressorts très différents, contraints par des cadres et des contextes politiques nationaux voire régionaux, notamment du fait d'une rupture en 2011 nettement moins marquée au Maroc qu'en Tunisie. On montrera également que, dans les deux pays, le clivage religieux versus séculier est au cœur des recompositions du champ partisan et que la primauté de la mouvance islamiste est liée à la fois à la faible participation et à la difficulté des forces dites modernistes à s'organiser pour les élections de manière durable.

Gilles VAN HAMME, David GOEURY, Maher BEN REBAH

LES ÉLECTIONS, PRINCIPAL THÉÂTRE DE LA CRISE DE L'ÉTAT ÉGYPTIEN

Le système partisan représente un poste d'observation privilégié pour étudier la crise systémique de l'État égyptien. En même temps, il constitue une arène au sein de laquelle l'État cherche à résoudre cette crise à travers les élections, afin de trouver un nouveau modèle pour ses relations avec la société.

Maghreb-Machrek, n° 243

L'ancien parti hégémonique (le parti national démocratique, PND) était entré en crise dès les années 1990, du fait de la montée en puissance de nouvelles élites sociales, principalement les hommes d'affaires. Parallèlement, les partis d'opposition étaient trop faibles pour attirer ces nouvelles élites, ou même pour jouer un rôle dans l'expression de la demande sociale. Ils se sont également avérés incapables de remplir le vide laissé par la dissolution du PND en 2011, laissant le champ libre à l'islam politique, malgré la croissance du corps électoral et la politisation du vote pendant la période 2011-2013. Mais soutenus principalement par les zones pauvres et marginalisées du sud et des frontières du pays, les islamistes durent faire face à l'hostilité des populations du cœur de l'Égypte (Le Caire, Alexandrie, le Delta et le Canal) lorsqu'ils parvinrent au pouvoir en 2012.

Depuis leur chute en 2013, le régime a essayé de mettre en place différents modèles de lien entre l'État et la société : formation d'une nouvelle élite à travers la création du Parti du futur de la patrie, coalition nationale des partis séculiers existants, ou fusion desdits partis en trois ou quatre entités. Jusqu'à présent, toutes ces tentatives ont tourné court, et un nouveau modèle de relation entre l'État égyptien et sa société reste à trouver.

Clément STEUER

LA FIN DES NOTABILITÉS URBAINES ? OPINIONS, ENGAGEMENTS ET VOTES DES CITOYENS URBAINS MAROCAINS. ENTRE NOUVELLES FORMES MILITANTES ET DÉSAFFILIATION POLITIQUE. LEÇONS DE CINQ OBSERVATOIRES URBAINS

Nous posons l'hypothèse que les grandes politiques urbaines d'accès à un logement réglementaire et d'implantation d'infrastructures de base dans les quartiers les plus pauvres ont graduellement disqualifié les figures de notabilités politiques traditionnelles, épuisant leur rôle d'intermédiaire entre les habitants et les ressources publiques, sans pour autant que d'autres formes de socialisation politique, notamment à travers le développement de la sphère associative, produisent des citoyens électeurs. Dès lors, les villes marocaines seraient des lieux de désaffiliation citoyenne où le chômage, le mal-emploi et les dysfonctionnements du système éducatif freinent le développement d'organisations civiques structurées (syndicats, partis ou associations).

Pour discuter cela, nous mobilisons un travail d'analyse autour de cinq observatoires localisés en zone urbaine¹ : l'arrondissement Agdal Hay Riyad à Rabat, le quartier Mhamid à Marrakech, les cités Essalam et El Haoula à Agadir, les villes d'Inezgane et de Tiznit. Nous avons croisé l'approche

1. Cette enquête a été réalisée dans le cadre du projet de recherche PROCELEC, appuyé par le programme ENVI-MED/MAE.

monographique avec une enquête auprès de 514 personnes de plus de 21 ans pour mieux saisir les relations établies sur ces territoires entre citoyens et élus.

Olivier DEAU, David GOEURY

LA DÉMOCRATIE DE L'ABSTENTION EN SITUATION AUTORITAIRE : RETOUR SUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET LOCALES DE 2017 EN ALGÉRIE

Les élections législatives organisées en mai 2017 en Algérie ont enregistré le taux de participation le plus faible depuis 1962. Bien que la plupart des partis aient présenté des candidats à ces élections et en dépit de la forte campagne médiatique menée par les autorités, de la mobilisation des institutions gouvernementales et même des mosquées, le taux de participation n'a atteint que 35 %. Même si la participation est plus importante lors des élections locales de novembre 2017, la forte abstention enregistrée lors des scrutins de 2017 est significative d'un changement dans les comportements électoraux des Algériens.

Malgré l'absence d'une campagne de boycott organisée, les appels lancés à travers les réseaux sociaux ont largement contribué à dissuader les Algériens à prendre part aux élections. Quelles sont les raisons de l'abstention des électeurs algériens ? En quoi l'abstention constitue-t-elle un enjeu pour le pouvoir algérien ? Quel est l'impact de l'abstention sur la vie politique ? C'est à ces trois questions que propose de répondre cet article. Après un examen du contexte politique dans lequel se déroulent les consultations électorales de l'année 2017, nous étudierons les facteurs de l'abstention et analyserons les dimensions géographiques de la participation.

L'analyse est basée sur des entretiens auprès de citoyens algériens ayant choisi de s'abstenir lors des élections législatives et locales de 2017. Elle s'appuie également sur un corpus de presse traitant, d'un côté, les appels à une participation massive émanant du gouvernement et ses soutiens (partis, syndicats, société civile) et, de l'autre, les appels de quelques partis et personnalités politiques au boycott de ces élections.

Belkacem Benzenine

L'IMPOSSIBLE TRANSITION POLITIQUE LIBYENNE : INTÉRÊTS CROISÉS DES ACTEURS LIBYENS DANS LES PROCESSUS ÉLECTORAUX

Les récents échecs de la communauté internationale pour rétablir la stabilité et relancer un processus politique en Libye nécessitent un retour sur l'origine des rivalités qui se jouent actuellement. Une analyse des

dynamiques socio-politiques libyennes depuis la première guerre civile, au prisme des processus électoraux, permet ainsi de comprendre pourquoi la transition politique libyenne n'a pas permis au pays de se stabiliser. Le processus de rupture engagé après l'effondrement de l'État, les luttes intestines et l'impossible consensus sont autant d'obstacles au bon déroulement de la transition démocratique et de la décentralisation politique. Les rivalités révélées lors des différentes élections législatives ont achevé de marquer l'enlisement de la construction de l'État à travers la mise en place d'organes provisoires successifs. Comment l'analyse de la transition politique libyenne, au prisme des processus électoraux, nous permet de comprendre l'évolution des dynamiques socio-politiques et les rivalités de pouvoir dans le contexte post-2011 ? Comment l'organisation successive d'élections cristallise-t-elle le conflit en exacerbant la compétition pour le pouvoir ? Dans quelle mesure la transition politique dont l'objectif initial était l'instauration d'un système démocratique s'est-elle finalement transformée en enjeu sécuritaire majeur suscitant l'intérêt de la communauté internationale ?

Soraya Rahem

ABSTRACTS

UNE ANALYSE COMPARATIVE DES TERRITORIALITÉS DU VOTE AU MAROC ET EN TUNISIE : TRAJECTOIRES POLITIQUES ET ÉLECTORALES

In some North African countries, the 2011 revolutions have given a different political meaning to elections, since, as was the case in Tunisia or, for a time, in Egypt, they directly determine access to political power. As a result, the collective and individual motives of the voting have been disrupted, making electoral analyses aimed at understanding the multiple and complex influences that shape voters' choices more relevant. As part of this new momentum, we conducted joint analyses of electoral processes in Morocco, Tunisia and Egypt, starting in 2011. In this article, the focus is on comparing the territorial dimensions of the vote in Morocco and Tunisia, which are the only two countries to have experienced a series of open competitive elections after 2013. In particular, we will highlight a number of recurrences of the territorialities of the vote, notably the opposition between urban and rural but also between North and South. However, it should be stressed that these recurrences are based on very different factors, constrained by national or even regional political frameworks and contexts, particularly because of a much less marked political rupture in 2011 in Morocco than in Tunisia. It will also be shown that the religious versus secular divide is at the heart of the reconfiguration of the partisan field and that in both countries the primacy of the Islamist movement is due both to low electoral participation and to the difficulty of the so-called modernist forces to get organised for elections in a sustainable way.

Gilles VAN HAMME, David GOEURY, Maher BEN REBAH

LES ÉLECTIONS, PRINCIPAL THÉÂTRE DE LA CRISE DE L'ÉTAT ÉGYPTIEN

The party system represents a privileged observation post for studying the systemic crisis of the Egyptian state. At the same time, it constitutes an arena in which the state seeks to resolve this crisis through elections, in order to find a new model for its relations with society.

The former hegemonic party (the National Democratic Party, NDP) had entered into crisis as early as the 1990s, due to the rise of new social elites,

Maghreb-Machrek, n° 243

mainly businessmen. At the same time, the opposition parties were too weak to attract these new elites, or even to play a role in expressing social demand. They also proved unable to fill the vacuum left by the dissolution of the NDP in 2011, leaving the field open to political Islam, despite the growth of the electorate and the politicisation of the vote during the period 2011-2013. But supported mainly by the poor and marginalised areas in the south and along the country's borders, Islamists had to face hostility from the people in the heart of Egypt (Cairo, Alexandria, the Delta and the Canal) when they came to power in 2012.

Since their fall in 2013, the regime has tried to set up different models for linking the state and society: the formation of a new elite through the creation of the Future of the Homeland Party, a national coalition of existing secular parties, or the merging of the aforesaid parties into three or four entities. So far, all these attempts have failed, and a new model for the relationship between the Egyptian state and its society has yet to be found.

Clément STEUER

LA FIN DES NOTABILITÉS URBAINES ? OPINIONS, ENGAGEMENTS ET VOTES DES CITOYENS URBAINS MAROCAINS. ENTRE NOUVELLES FORMES MILITANTES ET DÉSAFFILIATION POLITIQUE. LEÇONS DE CINQ OBSERVATOIRES URBAINS

In Morocco, national urban policies leaning toward housing and basic infrastructures' improvements in the poorest neighbourhoods have gradually disqualified the traditional figures of notability, fading away the patronage relation between the inhabitants and their elected representatives, once able to mobilize public resources at the benefit of their voters. In the meantime other forms of political socialization, particularly through the development of civil society's organisations have remained weak. From then on, Moroccan cities would become a space for disaffiliation of the Moroccan citizens. The unemployment – or underemployment – but also the dysfunctions of the educational system jeopardize the development of civic organizations (unions, parties or associations).

To discuss this, we mobilize analytical work around five observatories located in urban areas: the Agdal Hay Riyad district in Rabat, the Mhamid district in Marrakech, the districts of Essalam and El Haoula in Agadir, the cities of Inezgane and Tiznit. We have crossed a monographic approach with a conducted survey over 514 people aged more than 21 in order to discuss the evolving relation between the Moroccan citizens and their elected representatives in these urban areas.

Olivier DEAU, David GOEURY

LA DÉMOCRATIE DE L'ABSTENTION EN SITUATION AUTORITAIRE : RETOUR SUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET LOCALES DE 2017 EN ALGÉRIE

Algeria's legislative elections of May 2017 recorded the lowest turnout since 1962. Although most parties fielded candidates in these elections, and despite the strong media campaign conducted by the authorities, the mobilisation of government institutions and even mosques, the turnout was only 35 %. Even if participation is higher in the November 2017 local elections, the high abstention rate observed in the 2017 elections is indicative of a change in the electoral behaviour of Algerians.

Despite the absence of an organized boycott campaign, calls made through social networks largely contributed to dissuade Algerians from taking part in the elections. What are the reasons for Algerian voters' abstention? In what way is abstention an issue for the Algerian government? What is the impact of abstention on political life? These are the three questions that this article proposes to answer. After a review of the political context in which the 2017 electoral consultations will take place, we will study the drivers of abstention and analyze the geographical dimensions of participation.

The analysis is based on interviews with Algerian citizens who have chosen to abstain in the 2017 legislative and local elections. It is also based on a corpus of press reports dealing, on the one hand, with calls for massive participation from the government and its supporters (parties, trade unions, civil society) and, on the other hand, calls from some political parties and personalities to boycott these elections.

Belkacem Benzenine

L'IMPOSSIBLE TRANSITION POLITIQUE LIBYENNE : INTÉRÊTS CROISÉS DES ACTEURS LIBYENS DANS LES PROCESSUS ÉLECTORAUX

The recent failures of the international community to restore stability and relaunch a political process in Libya require a return to the origins of the rivalries that are currently playing out. An analysis of Libyan socio-political dynamics since the first civil war, through the prism of electoral processes, helps to understand why the Libyan political transition has not stabilized the country. The process of rupture after the collapse of the state, the internal struggles and the impossible consensus are all obstacles to the good progress of the democratic transition and political decentralization. Rivalries revealed during the various elections completed to mark the stagnation of the construction of the State through the establishment of successive provisional political bodies. How the analysis of the Libyan political transition, through the prism of electoral processes, allows us to understand the evolution of the socio-political dynamics and rivalries

of power in the post-2011 context? How the political transition whose initial aim was the establishment of a democratic system has finally transformed into safe major issue arousing the interest of the international community?

Soraya Rahem

MAGHREB - MACHREK

Bulletin d'abonnement ou de réabonnement

À retourner accompagné de votre règlement aux
Éditions ESKA – 12, rue du Quatre-Septembre, 75002 PARIS
Tél. : 01 42 86 55 65 – Fax : 01 42 60 45 35

<http://www.eska.fr>

M, Mme, Mlle _____ Prénom _____

Société/Institution _____

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

Pays _____

Adresse électronique _____

TARIFS D'ABONNEMENTS*

	France particulier	France société/ institution	Etranger particulier	Etranger société/ institution
1 an (2020)	<input type="checkbox"/> 86 €	<input type="checkbox"/> 107 €	<input type="checkbox"/> 103 €	<input type="checkbox"/> 129 €

* Abonnements souscrits à l'année civile (janvier à décembre).

Je joins mon règlement de _____ Euros

- par chèque bancaire à l'ordre des Éditions ESKA
- par virement bancaire aux Éditions ESKA – BNP Paris Champs Élysées
30004/00804/compte : 00010139858 36
- par carte bancaire : merci d'indiquer votre numéro de compte
et la date d'expiration

N° carte bancaire : Visa Eurocard/Mastercard

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

Date d'expiration : ____|____|____|____| Signature : _____

Derniers numéros parus :

- Maghreb-Machrek 240 : Politique de développement local et international du Maroc
- Maghreb-Machrek 239 : Le tourisme durable dans les pays d'Afrique du nord
- Maghreb-Machrek 237-238 : Un Maghreb qui se cherche
- Maghreb-Machrek 236 : Les minorités au Moyen-Orient : Sortir des sentiers battus. Tome 2
- Maghreb-Machrek 235 : Les minorités au Moyen-Orient : Sortir des sentiers battus. Tome 1
- Maghreb-Machrek 233-234 : Les armées du Moyen-Orient face à Daesh (2^e partie)
- Maghreb-Machrek 231-232 : Les armées du Moyen-Orient face à Daesh (1^{re} partie)
- Maghreb-Machrek 226 : Les territoires du changement, changement dans les territoires
- Maghreb-Machrek 224-225 : Logiques de la sécularisation et de la citoyenneté en Islam
- Maghreb-Machrek 223 : Constitutionnalisme
- Maghreb-Machrek 222 : Le Kurdistan
- Maghreb-Machrek 221 : L'Algérie : une stabilité illusoire ?
- Maghreb-Machrek 220 : Intégration(s) en Méditerranée
- Maghreb-Machrek 219 : Gouvernance territoriale au Maroc
- Maghreb-Machrek 218 : Le Liban et la crise syrienne
- Maghreb-Machrek 217 : Entrepreneuriat et gouvernance inclusive
- Maghreb-Machrek 216 : Le tourisme responsable
- Maghreb-Machrek 215 : Agricultures du Maghreb/Machrek à l'épreuve de la crise alimentaire et des révolutions arabes
- Maghreb-Machrek 214 : Le rôle des armées dans les transformations du monde arabo-musulman

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Le comité de rédaction de la revue est ouvert à toute proposition d'article.

Les auteurs sont priés de respecter les lignes directrices suivantes quand ils préparent leurs manuscrits :

- Les articles ne doivent pas dépasser 40 000 signes (notes et espaces compris).
- Deux résumés, l'un en français, d'une quinzaine de lignes maximum et un autre, en anglais, de la même importance, doivent être fournis avec le manuscrit, accompagnés de la qualité et des dernières publications de l'auteur.
- Les auteurs feront parvenir leur article par Internet à l'adresse suivante :
agpaedit@eska.fr en format MS Word (.doc ou .rtf).
- Tous les tableaux, graphiques, diagrammes et cartes doivent porter un titre et être numérotés en conséquence. Toutes les figures doivent être transmises en fichiers séparés d'une résolution suffisante (idéal 300 dpi) et en niveaux de gris. Leurs emplacements doivent être clairement indiqués dans le texte.
- Préférer le plus souvent les notes de bas de page aux notes de fin et bibliographie finale.
- Une attention particulière devra être portée à la ponctuation : guillemets français, majuscules accentuées (État, À partir de, Égypte, etc.) et à un usage modéré des majuscules conformément aux règles typographiques.

Référence : Collectif, *Lexique des règles typographiques en usage à l'imprimerie nationale*, Imprimerie nationale, Paris, 2002.

Modèles de références bibliographiques :

Jean-François Daguzan, « Le nucléaire iranien jusqu'au bout ? », *Géoéconomie*, n° 36, hiver 2005-2006.

Alain Coldefy, « Géopolitique de la mer et actualité des conflits maritimes », dans Pascal Lorot, Jean Guellec (dir.), *Planète océane. L'essentiel de la mer*, Paris, Choiseul Éditions, 2006, pp. 269-280.

La rédaction s'engage à communiquer sa réponse dans les plus brefs délais. Par ailleurs, elle est susceptible de demander aux auteurs des modifications ou des précisions.

L'envoi d'une contribution implique l'acceptation par l'auteur des conditions de la publication, dans la revue et en ligne, des éditions Eska.

*Les articles signés expriment la seule opinion de l'auteur
et ne sauraient engager la responsabilité de la revue.*

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays.

La loi du 11 mars 1957, n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que des copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, que les analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustrations, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'art. 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur ou du Centre Français de Copyright, 6 bis, rue Gabriel Laumain, 75010 PARIS.